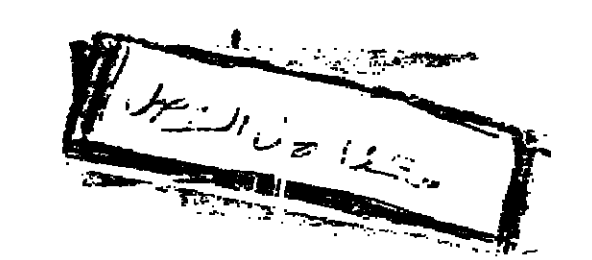


Le Monde

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 16163 – 7 F | DIMANCHE 12 - LUNDI 13 JANVIER 1997 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Yasser Arafat accuse Israël de saboter le processus de paix au Proche-Orient

A Tel Aviv, des travaillistes et la droite cherchent à s'entendre sur les territoires palestiniens

YASSER ARAFAT, *le chef de* l'Autorité palestinienne, a accusé, vendredi 10 janvier à Paris, le premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou, de *« saboter »* le processus de paix. *« La paix est en danger et il est impérieux d'agir vite pour sauver le processus de paix menacé de s'écrouler »*, a assuré le chef de l'OLP.

De passage en France, à l'occasion d'un hommage rendu à François Mitterrand à l'Unesco, M. Arafat, qui a été reçu par Jacques Chirac à l'Elysée, a dénoncé les nouvelles exigences israéliennes à propos de l'évacuation par l'armée israélienne des zones rurales de la Cisjordanie. Le gouvernement nationaliste de M. Nétanyahou souhaite en effet retarder de deux ans un redéploiement qui doit s'achever en septembre 1997, selon les accords signés en septembre 1995 à Washington. M. Arafat s'est également montré très critique à l'endroit des Américains qui s'efforcent depuis trois mois d'obtenir un accord entre les deux parties sur ce point, comme sur l'évacuation partielle de la ville palestinienne d'Hébron. Au cours d'un entretien avec M. Chirac, le chef de l'OLP a mis en cause les efforts de Dennis Ross, envoyé spécial de l'administration américaine au Proche Orient et déploré la partialité de Washington. M. Arafat a invité les Européens à s'impliquer davantage dans le dossier israélo-palestinien.

D'autre part, l'ancien vice-ministre travailliste des finances, Yossi Beilin, a indiqué dans un entretien au quotidien saoudien *al Hayat*, vendredi 10 janvier, que des personnalités travaillistes étaient actuellement en contact avec des membres du Likoud pour tenter de rapprocher leurs points de vue sur le statut futur des territoires occupés et autonomes.

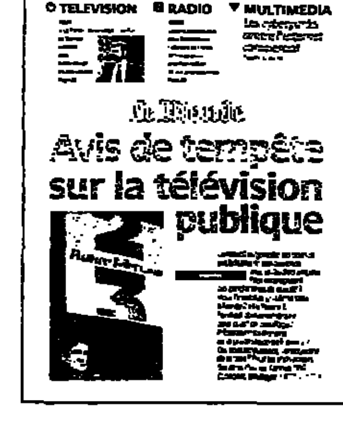
Lire page 3

EDF et GDF proposent la semaine de 32 heures à 40 000 salariés

EDF-GDF prévoit de proposer à 40 000 de ses salariés de travailler 32 heures par semaine, payées 34 ou 36 heures. Edmond Alphandéry, président d'EDF, et Pierre Gadonneix, son homologue de Gaz de France, ont rencontré chacun les syndicats concernés. Ils devraient décider, lundi 13 janvier, de lancer une négociation sur ce sujet, qu'ils souhaitent rapide. Le dispositif de réduction du temps de travail s'inscrira dans les contrats de plan qu'EDF et GDF doivent conclure avec l'Etat avant la fin janvier.

Ce projet a pour objectif d'éviter la baisse des effectifs nécessaire pour réaliser les économies de masse salariale fixées par ces contrats de plan. La réduction du temps de travail permettrait d'embaucher 13 000 agents en trois ans qui compenseraient les 13 000 départs programmés.

Lire page 12



France Télévision dans la nasse

COMMENT faire plus d'audience, augmenter les revenus publicitaires et maintenir la qualité des programmes avec un budget amputé ? Veut-on sanctionner la télévision publique pour errements politiques ? Prépare-t-on le terrain à une privatisation de France 2 ? Enquête auprès des états-majors de France 2 et France 3.

Sur les réseaux, les défenseurs d'un Internet libertaire se battent pour survivre face à l'exploitation commerciale du Web.

Lire notre cahier « Télévision-Radio-Multimédia »

Crise à Sofia

Alors que de violents affrontements ont eu lieu dans la capitale, le président de la République bulgare déclare au *Monde* que des élections législatives anticipées, réclamées par l'opposition, sont nécessaires. p. 2

Le génocide rwandais à la barre

Le tribunal des Nations unies pour le Rwanda a commencé l'audition de témoins du génocide de 1994. p. 4 et notre éditorial page 11

Justice : procédures allégées

Jacques Toubon a annoncé une réforme de la justice civile visant à alléger les procédures des tribunaux d'instance et de grande instance. p. 8

Pour une nouvelle politique familiale

Une partie de la majorité et les associations font pression sur le premier ministre en faveur d'une politique familiale plus ambitieuse. p. 6

Editeur de Nobels

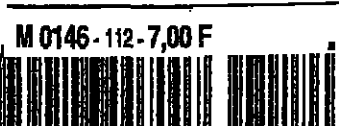
Roger Straus est à la tête de la plus prestigieuse des maisons d'édition américaines. Portrait. p. 9

Apple parie sur Rhapsody

Confronté à des problèmes financiers et structurels, Apple a annoncé le lancement de son nouveau système d'exploitation pour la mi-1998. p. 16

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0146 - 112 - 7,00 F



L'immunité diplomatique à l'épreuve du code de la route

WASHINGTON
de notre correspondant

« Il sentait l'alcool et roulait à 80 miles (130 km/h)*»*, ont assuré les policiers de Washington, en parlant de Gueorgui Makharadze. *« Ils sentaient l'alcool »*, ont affirmé leurs collègues de New York, à propos de Boris Obnossov et Youri Orange. Le premier est le *« numéro deux »* de l'ambassade de la République de Georgie. Le 4 janvier, en plein centre de la capitale fédérale, sa Ford a violemment embouti un autre véhicule, catapultant celui-ci sur la voiture de Joviane Waltrick, seize ans, qui est morte sur le coup.

Les seconds, également diplomates, sont respectivement de nationalité russe et biélorusse. Le 29 décembre, ils ont été interpellés *par des policiers new-yorkais qui, les jugeant « en état d'ébriété »*, leur ont interdit de prendre le volant. De l'altercation qui suivit, M. Obnossov était sorti avec un coude luxé et des lunettes cassées. Les protagonistes étant couverts par l'immunité diplomatique, ces deux incidents, vite amalgamés, ont pris la dimension d'une polémique nationale.

Les éditoriaux sur le thème de la justice à deux vitesses se sont multipliés : les diplomates sont-ils au-dessus des lois ? Sous prétexte d'accords de réciprocité (la convention de Vienne de 1961), peuvent-ils commettre des délits en toute impunité ? Le maire de New York, Rudolph Giuliani, a exigé l'expulsion des deux diplomates bagarreurs, et Moscou a répliqué en demandant des *« compensations »* pour cette *« brutalité policière »*. Bref, il n'était plus question que la mort de la petite Joviane reste impunie. Les autorités américaines ont donc demandé la levée de l'immunité diplomatique de Gueorgui Makharadze.

L'affaire est suivie avec grand intérêt par toutes les chancelleries, et particulièrement en France. Le cas du diplomate georgien rappelle en effet celui de l'ambassadeur du Zaïre en France, responsable de la mort de deux *adolescents qu'il avait renversés avec sa voiture* à Menton. Le gouvernement de Kinshasa a refusé de lever l'immunité diplomatique de Ramazani Baya, arguant que ce privilège est accordé à l'Etat zaïrois et non à un individu, au nom d'une convention internationale dont, jusqu'à présent, aucun pays ne s'est plaint.

C'est grâce à cette protection que, du temps de la guerre froide, bien des diplomates américains se livrant à des activités d'espionnage ont échappé aux geôles du KGB et que d'autres ont évité d'être traduits en justice dans des pays où celle-ci ne présente pas les meilleures garanties. Mais le président géorgien, Edouard Chevardnadze, tient à conserver ses excellentes relations avec les Etats-Unis (et leur aide financière), développées depuis l'époque où il était ministre soviétique des affaires étrangères. Il a donc pris la très inhabituelle décision d'ordonner à Gueorgui Makharadze – qui s'apprêtait à prendre le premier avion pour Tbilissi – de rester aux Etats-Unis jusqu'à ce que la procédure judiciaire aille à son terme et qu'un accord intervienne entre les deux gouvernements. M. Chevardnadze s'est déclaré *« prêt »* à lever l'immunité diplomatique de l'intéressé.

Plutôt surprise, l'administration américaine a salué l'*« initiative courageuse »* du président géorgien, laquelle pourrait cependant se transformer en cadeau empoisonné. Une condamnation de M. Makharadze conforterait sans doute la morale et la justice, mais, en créant un précédent fameux, n'ouvrirait-elle pas aussi une boîte de Pandore, menaçant demain l'immunité de diplomates américains ?

Laurent Zecchini

Croissance à l'américaine

LES STATISTIQUES de l'emploi, publiées aux Etats-Unis vendredi 10 janvier, laissent supposer que le rythme de la croissance américaine s'est situé entre 3,5 % et 4 % au quatrième trimestre de 1996, un dynamisme bien meilleur que prévu. Les créations nettes d'emplois (non agricoles) ont atteint 262 000 en décembre, selon le département du travail, alors que les économistes n'en attendaient que 190 000. Contrairement aux réactions habituelles, cette vigueur *n'a pas empêché* l'indice Dow Jones de terminer la séance sur une hausse de 1,18 % et un nouveau record à 6 703 points.

La hausse concerne également le dollar qui s'est échangé à 1,58 mark et 5,35 francs, un niveau jamais atteint depuis vingt-huit mois.

Lire page 14 et nos pages Placements pages 13 à 15

L'énigme Nétanyahou

EN POLITIQUE, le bénéfice du doute s'évanouit rapidement, laissant la place aux premiers inventaires. Après sept mois de règne, Benyamin Nétanyahou a maintenant épuisé le délai de grâce dû aux hommes neufs. Pourtant, le plus jeune premier ministre d'Israël reste largement une énigme, aux yeux mêmes de ses concitoyens. Est-il seulement l'idéologue nourri des thèses chauvines de la droite sioniste ? Ou un ambitieux pragmatique mû par le désir de durer en relevant le défi historique lancé à son pays ? Ou les deux à la fois, l'homme des dilemmes permanents et d'impossibles choix ?

Le comportement de M. Nétanyahou au pouvoir autorise deux lectures, l'une modérément optimiste, l'autre résolument inquiète. Pour les optimistes, le premier ministre a pris conscience des réalités et commencé d'en tirer les leçons : la dynamique d'Oslo est irréversible, et l'espérance qu'elle a fait naître d'autant plus difficile à détruire qu'elle est devenue un bien commun israélo-palestinien.

Trois Israéliens sur quatre, indique un récent sondage, restent favorables à la poursuite du processus de paix ; 45 % acceptent l'idée d'un Etat palestinien, perspective que la gauche officielle n'a pourtant pas faite sienne jusqu'ici.

Non seulement le poids de cette majorité silencieuse empêche M. Nétanyahou de revenir en arrière, mais il l'oblige à aller de l'avant. Israéliens et Palestiniens aspirent, pour la plupart, à cette indispensable séparation physique et politique qui leur permettra, aux uns et aux autres, de mieux s'intégrer au monde, avant – géographie oblige – de renouer, le jour venu, un destin commun.

Faire fi de cette profonde volonté mutuelle en prétendant maintenir la domination d'un peuple sur l'autre, découvre M. Nétanyahou, se paie au prix fort : Israël s'isole à nouveau, son capital de sympathie s'évapore, les investisseurs le boudent, sa croissance *s'essouffle, son tourisme rechute.*

Trêve d'illusions, répliquent les pessimistes. Le chef du Likoud ne peut renier les accords d'Oslo, mais il les vide de leur contenu. Il a tué l'*« ambiguïté constructive »* qui nimbait l'épilogue de la négociation, la fertile incertitude qui nourrissait, côté palestinien, ce que Yasser Arafat appelle *« notre droit au rêve »*, celui d'un Etat qui aurait Jérusalem-Est pour capitale.

Son programme, réitéré d'emblée, résonne comme une litanie de « non » : « non » à un Etat palestinien, « non » à toute discussion sur le statut de Jérusalem, « non » à la restitution du Golan aux Syriens.

M. Nétanyahou, ajoutent les mêmes, est bien le digne héritier politique de la famille « révisionniste ». Celle qui, se complaisant dans un « complexe de Massada » qui entretient son pessimisme historique, croit sinon à l'affrontement perpétuel, du moins à l'impossible paix avec les Arabes, éternels ennemis qui auraient juré la mort de l'Etat juif.

Jean-Pierre Langellier

Lire la suite page 11

Les naufragés du mont Blanc de 1957



LE REMORDS pèse encore douloureusement dans la mémoire des Chamoniards : l'hiver 1957, en pleine tempête, guides, sauveteurs et autorités abandonnèrent deux alpinistes, Jean Vincendon et François Henry, à une mort certaine sur les pentes du mont Blanc.

« Etre secouru n'est pas un droit quand on s'est mis sciemment en position dangereuse », avait tranché la Compagnie des guides, après une semaine de tentatives de sauvetage manquées qui tinrent la France en haleine et mobilisèrent les médias.

Lire page 10

Happy birthday



DAVID BOWIE

POUR célébrer ses cinquante ans, David Bowie s'est offert le Madison Square Garden de New York, où il a donné un concert exceptionnel. Le chanteur anglais a renoué avec ses audaces d'antan. Robert Smith, Frank Black et Lou Reed étaient sur scène pour souffler les bougies.

Lire page 19

CRISE POLITIQUE De violents affrontements, faisant plusieurs dizaines de blessés, ont opposé, dans la soirée du vendredi 10 janvier à Sofia, des policiers à une partie des 50 000 personnes qui manifestaient contre le gouvernement « socialiste » et la crise économique. ● DE NOUVEAUX RASSEMBLEMENTS étaient prévus, ce week-end. L'opposition a appelé la population à « la désobéissance civile » tant que le parti ex-communiste (PSB) au pouvoir n'aura pas annoncé des élections législatives anticipées. ● LE CHEF DE L'ÉTAT, Jeliou Jelev, a annoncé qu'il ne chargerait pas Nikolaï Dobrev (PSB) de former un nouveau gouvernement après la démission du précédent cabinet. ● DANS UN ENTRETIEN au *Monde*, le président Jelev estime que des élections législatives anticipées permettraient « *de sortir de la crise très grave* » que traverse son pays.

L'opposition bulgare dans la rue contre les anciens communistes

Les manifestations contre le marasme économique et le régime en place se multiplient à Sofia. Vendredi, autour du Parlement, de violents affrontements avec la police ont fait des dizaines de blessés

UN PARLEMENT ASSIÉGÉ, à Sofia, par des dizaines de milliers de manifestants de l'opposition et partiellement incendié dans la nuit du vendredi 10 au samedi 11 janvier ; un gouvernement poussé à la démission fin décembre pour avoir conduit le pays au bord de la faillite ; un Parti « socialiste » (PSB) au pouvoir mais discrédité par des affaires de corruption et son incurie en matière économique. Jamais depuis la révolution de palais qui déposa, en novembre 1989, le dictateur communiste, Todor Jivkov la Bulgarie n'a connu de jours aussi noirs.

La colère de la population, appauvrie par une crise économique sans précédent, a explosé vendredi. Une manifestation organisée par la principale coalition d'opposition, l'Union des forces démocratiques (UFD), a dégénéré en affrontements avec la police après que les quelque 125 parlementaires socialistes, sur un total de 240, eurent refusé d'organiser des élections législatives anticipées comme le demandait l'opposition. Tout au long de la semaine, la tension était montée progressivement au rythme des manifestations quotidiennes au cours desquelles les mécontents ont dénoncé la « *mafia rouge* » et exigé « *des élections maintenant* ».

Les violences de vendredi sont toutefois les plus graves. Rompant le cordon de policier qui protégeait l'accès du Parlement, brisant portes et fenêtres, plusieurs centaines de manifestants ont allumé des foyers d'incendie dans le bâtiment où siégeaient une centaine de députés socialistes. Ceux-ci ne furent évacués que tard dans la nuit sous la protection des troupes antiémeutes qui leur ont frayé un passage à coups de matraque et en tirant des balles en caoutchouc. Selon des sources hospitalières, soixante et onze personnes ont été blessées dans les deux camps. Un manifestant serait dans un état critique.

BLOCAGE CONSTITUTIONNEL

De retour d'une visite à Paris, le président Jeliou Jelev a annoncé qu'il n'approuverait pas, samedi, comme prévu initialement, la formation d'un nouveau gouvernement socialiste. « *Je soutiens les protestations du peuple qui a été réduit à cet état humiliant. Il manifeste pour sa dignité* », a-t-il ajouté, tout en rappelant que « *les violences et les destructions ne servent pas la démocratie* ». Les ex-communistes du PSB avait désigné, mercredi 8 janvier, Nikolaï Dobrev au poste de premier ministre pour succéder à Jan Videnov, poussé fin décembre à la démission par la crise économique que traverse le pays depuis plusieurs mois. Ministre de l'intérieur dans le cabinet démissionnaire, M. Dobrev avait gagné une relative popularité par ses méthodes musclées utilisées pour lutter contre le fléau national de la corruption. Il est aujourd'hui sur la sellette. « *Le premier ministre est un flic, le pays un camp* », scandaient vendredi les manifestants.

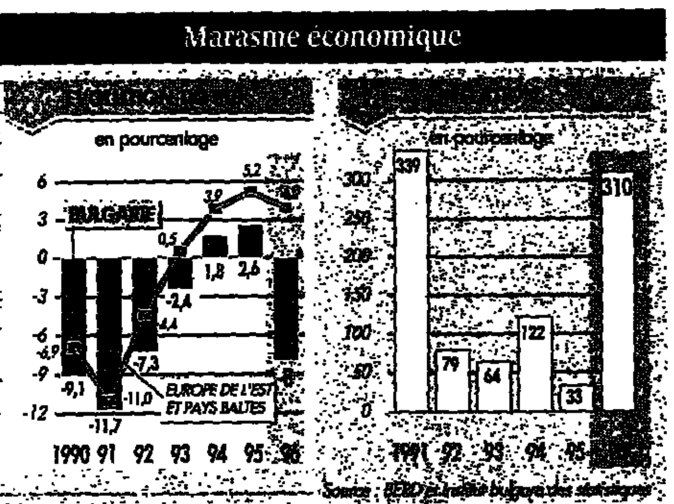
L'opposition a engagé un bras de fer dont l'issue paraît incertaine. Dopée par la très large victoire de son candidat, Petar Stoïanov, à l'élection présidentielle, en novembre 1996, elle ne dispose pas des moyens légaux pour dissoudre le Parlement. Elle semble donc résolue à jouer, comme dans la Serbie voisine, la pression de la rue. Elle a appelé à une nouvelle manifestation, samedi – sinon « *la Bulgarie se réveillera en état de siège* », a affirmé un de ses responsables – à « *la désobéissance civile* » et menace de déclencher une grève générale. « *Vous brûlez tous les ponts de l'entente nationale et vous le paierez cher* », a lancé le leader de l'UFD, Ivan Kostov, aux socialistes qui rechignent à se « saborder ».

Ces événements ne sont que les derniers avatars de la dérive de la Bulgarie qui s'est accélérée ces derniers mois. Malgré trois législatures et trente-huit remaniements gouvernementaux, jamais les ex-communistes, au pouvoir quasiment sans discontinuer depuis le changement de régime, ne sont parvenus à mettre de l'ordre dans la très chaotique transition économique de ce petit pays balkanique de neuf millions d'habitants. La courte parenthèse en 1991-1992, lorsque l'opposition tint pendant quelques mois les rênes du pouvoir avant d'en être chassée à la faveur d'une réforme agraire très controversée, ne permit pas de faire mieux. Aujourd'hui encore, si l'on reconnaît qu'elle a gagné en expérience, certains mettent en doute sa capacité à relever le pays.

Ces incertitudes politiques interviennent alors que les observateurs ne peuvent que constater l'échec de la transition bulgare. Le système bancaire est au bord de la faillite, déstabilisé par des groupes économiques « occultes » qui ont prospéré dans les cercles proches du pouvoir. Les restructurations et les privatisations étant sans cesse reportées, la production industrielle, financée à fonds perdus par l'Etat, chutera d'au moins 5 % cette année, le PIB de 8 % à 10 %. Le lev s'est dévalué de 560 % et l'inflation sera dix fois supérieure à la moyenne des autres pays ex-communistes. Quant aux réserves de change, elles n'atteignent pas la moitié de ce que le pays doit cette année à ses créanciers internationaux.

Devant ce désastre, le Fonds monétaire international prône depuis plusieurs mois une politique de rigueur extrême et l'instauration d'un directoire financier qui placerait la Banque nationale sous tutelle. Cette mesure de la dernière chance devrait se traduire par de nouveaux sacrifices pour une population dont le salaire moyen ne dépasse pas 100 francs. Or les socialistes ne bénéficient plus du crédit nécessaire pour faire avaler à la population cette pilule bien amère. « *Un parti qui a plongé le pays dans une telle crise n'a pas le droit moral de gouverner* », a jugé Jordan Sokolov, le leader du groupe parlementaire UFD. Une opinion reprise de plus en plus souvent, mais avec moins de sévérité dans les rangs d'un PSB qui aura de plus en plus de mal à s'accrocher à un pouvoir qu'il détient, normalement, jusqu'en 1998.

C. Ct



De tous les pays anciennement communistes d'Europe centrale et orientale, la Bulgarie est celui qui ne parvient pas à réaliser sa transition.

Jeliou Jelev, président de la République de Bulgarie

« Il faut organiser des élections législatives anticipées »

« Comment la Bulgarie peut-elle surmonter la crise économique sans précédent qu'elle connaît depuis plusieurs mois ?

– On ne peut espérer sortir de la situation très grave à laquelle nous sommes confrontés qu'en organisant des élections législatives anticipées. De plus, le pays a besoin de réformes beaucoup plus profondes que celles proposées par toutes les forces politiques actuelles.

» Il faut tout d'abord amender la Constitution, car, si la transition économique a échoué, c'est en partie parce que le mode de fonctionnement du régime ne convient pas. La Bulgarie est une République parlementaire comparable à celles que l'on rencontrait en Europe entre les deux guerres. Or nous avons besoin d'un régime semi-présidentiel à la française. Ce n'est pas un hasard si des pays qui connaissent des transitions difficiles, tels que l'Ukraine, la Russie, la Pologne ou la Roumanie, se sont engagés sur cette voie. Le passage d'un Etat communiste centralisé à une économie et un régime libéraux est une entreprise excessivement difficile. Nous avons besoin d'un pouvoir exécutif responsable, fort, efficace et équilibré. Pas d'un Parlement tout-puissant.

– Le mode de régime n'est pas le seul responsable de la crise ?

– Non. Il n'existe pas de réelle volonté politique, au Parlement, pour accomplir les réformes nécessaires.

– A quelles réformes faites-vous allusion ?

– Il aurait fallu redonner les terres à leurs propriétaires pour permettre l'émergence d'une classe moyenne, indispensable dans une société moderne. Dans le domaine industriel, les privatisations n'ont jamais été faites. Le gouvernement démissionnaire – le dix-huitième depuis 1989 – est un gouvernement néocommuniste par son idéologie, son électorat et son approche. Le Parti socialiste (PSB) au pouvoir se trouve dans la situation absurde de devoir mener une politique de droite. C'est la raison pour laquelle, le PSB traverse une profonde crise.

– L'opposition représente-t-elle une alternative crédible ?

– Elle aurait dû faire mieux. Ces derniers temps, elle s'est agitée un peu plus mais elle porte en partie la responsabilité de la situation actuelle. Sa vocation historique était de mener à bien toutes les réformes, et elle ne l'a pas fait. Elle représente toutefois une alternative politique crédible si elle est unie. Mais je suis préoccupé parce que, si un gouvernement anticommuniste arrive au pouvoir, il sera confronté, lui aussi, à une crise économique et constitutionnelle totale, alors qu'il devra adopter des mesures difficiles à faire accepter par la population.

JELIOU JELEV

– Le FMI fait pression pour que la Banque nationale soit placée sous la tutelle d'un directoire financier. N'y-a-t-il pas d'autres possibilités ?

– Dans la situation financière et bancaire actuelle, il n'existe pas d'autre solution que cette décision très difficile à prendre. C'est notre dernier recours. La gestion du secteur financier et bancaire demande une discipline très dure, une forme de dictature. Avec ce directoire, on peut espérer une politique fiscale efficace et réelle qui permettra de couvrir les dépenses budgétaires. La Banque nationale n'aura plus la possibilité de financer à fonds perdus les banques commerciales ni de jeter de l'argent dans le « trou noir » des entreprises publiques fonctionnant à perte.

– Cette mesure devrait se traduire par des faillites bancaires et une montée du chômage. La population peut-elle encore supporter de nouveaux sacrifices ?

– Il est difficile de prévoir comment la situation sociale va évoluer à moins que les forces politiques ne s'entendent pour des élections législatives anticipées.

– Cela signifie, compte tenu des dispositions constitutionnelles, que le Parlement « s'autodissolve », ce qui est assez improbable...

– C'est vrai que nous nous trouvons dans une situation de blocage constitutionnel. Il reste la pression de la rue. Le danger, dans ce cas de figure, est que les revendications des gens ne sont pas seulement politiques, à la différence de ce qui se passe actuellement à Belgrade. En Bulgarie, les gens sont affamés et sans espoir. Tout est possible. Leur comportement est imprévisible.

– Pensez-vous que la nomination de l'ancien ministre de l'intérieur, Nikolaï Dobrev, au poste de premier ministre changera quelque chose ?

– J'ai une opinion très négative du PSB. Mais dans le contexte actuel, c'est peut-être le meilleur choix au sein de cette formation. De toute façon, ce sera un gouvernement « kamikaze », parce que l'instauration du directoire financier sera difficilement supportable pour la population.

– Peut-on craindre une dérive autoritaire du régime bulgare ?

– On peut toujours l'imaginer. Les dictatures arrivent lorsque tous les moyens politiques ont été épuisés pour le règlement d'une crise. Si je ne crois pas qu'il existe actuellement une menace directe, les gens de la rue se prennent de plus en plus fréquemment à rêver à un régime très fort qui règlerait leurs problèmes. C'est aussi pour éviter ce genre de tentation que je suis favorable à un régime semi-présidentiel qui permet mieux de limiter les risques de dérives autoritaires.

– Ne vous sentez-vous pas responsable de la situation actuelle ?

– Le président bulgare n'a pas de compétence dans le domaine économique et social. Par conséquent, je peux difficilement me sentir responsable.»

Propos recueillis par Christophe Châtelot

De la chute de Jivkov à la déroute des « socialistes »

● **10 novembre 1989 : la chute de la dictature communiste.** Le Parti communiste bulgare limoge Todor Jivkov, au pouvoir depuis 1954. Il cède la place à son ministre des affaires étrangères (depuis 1971), Petar Mladenov.
● **8 février 1990 : formation d'un gouvernement communiste.** Andreï Loukanov devient premier ministre et les réformistes quittent le PCB, qui, au printemps, prend le nom de Parti socialiste bulgare (PSB).
● **17 juin 1990 : le PSB** obtient la majorité absolue aux élections législatives.
● **1er août 1990 : Jeliou Jelev**, le chef de l'Union des forces démocratiques (UFD), est élu président de la République.
● **29 novembre 1990 : vague de protestations.** La répétition des manifestations et des grèves contraint le premier ministre, Andreï Loukanov, à la démission. Il est remplacé par Dimitar Popov, politiquement « neutre ».
● **22 février 1991 : adoption de la loi sur les privatisations** et la redistribution des terres collectives. En juillet, le Parlement vote une nouvelle Constitution et institue la liberté d'opinion.
● **13 octobre 1991 : défaite des communistes aux législatives.** L'UFD arrive en tête. Son président, Filip Dimitrov, forme un gouvernement minoritaire qui, pour la première fois depuis 1944, ne comprend aucun communiste.
● **19 janvier 1992 : Jeliou Jelev**, avec 52,88 % des voix, est réélu président de la République.
● **18 décembre 1994 : retour des ex-communistes.** Le Parti socialiste remporte la majorité absolue des sièges aux législatives. Il sortira vainqueur également des municipales quelques mois plus tard.
● **3 novembre 1996 : élection présidentielle.** Petar Stoïanov, représentant de la droite modérée, recueille plus de 60 % des voix face au socialiste Ivan Marazov. Il succédera officiellement à Jeliou Jelev le 22 janvier 1997.
● **21 décembre 1996 : démission du premier ministre**, Jan Videnov, au pouvoir depuis janvier 1995. Il quitte aussi ses fonctions de président du PSB. L'instabilité s'installe dans le pays.

Une nouvelle course à la succession de M. Eltsine s'engage à Moscou

MOSCOU
de notre correspondante

« *Le président est malade. Le premier ministre est en vacances. Le pays est à l'abandon.* » A ce constat publié à la « une » par les *Izvestia*, vendredi 10 janvier, le médecin en chef de Boris Eltsine a ajouté, le même jour, des précisions inquiétantes : deux jours après l'hospitalisation du président, qui souffre, officiellement, d'une double pneumonie, il n'était pas encore question d'un « *tournant décisif* » vers la guérison et, si « *la respiration est devenue plus facile* », l'hospitalisation devra durer au moins trois jours encore et la convalescence trois semaines, a déclaré Sergueï Mironov.

« *Nous avons défini ces périodes pour nous-mêmes et pour le président, mais la vie peut apporter des correctifs* », a-t-il prudemment indiqué devant trois micros et caméras représentant les médias russes. En outre, des « *conséquences négatives* » après la guérison ne sont pas exclues, a-t-il reconnu. Bref, le président n'est pas seulement malade, il semble très malade. Et avec lui, le pays replonge, non pas dans le simple état d'incertitude politique qu'il a souvent connu lors des diverses « éclipses de santé » du président, mais dans la situation qui a précédé le quintuple pontage coronarien du 5 novembre 1996 dont l'issue pouvait être fatale. L'entourage présidentiel cherche donc à prévenir un nouveau déchaînement de passions pré-électorales comme en octobre. L'impression à Moscou est que la tâche est difficilement réalisable.

TROIS SCÉNARIOS

Le sommet de la Communauté des Etats indépendants (CEI), que Boris Eltsine devait présider, a été reporté une seconde fois, du 17 janvier à la fin du mois. Le déplacement du président russe à La Haye pour un sommet Russie-Union européenne, le 4 février, a été annulé et le voyage, qui devait le précéder, de Jacques Chirac à Moscou, devient hypothétique.

Le plus populaire des candidats à la succession, Alexandre Lebed, a repris de plus belle sa campagne, appelant le président à présenter sa démission. Des quotidiens « libéraux » lui ont emboîté le pas : samedi, la *Komsomolskaïa Pravda* a estimé que le scénario « officiel » d'un nouveau retour au Kremlin de Boris Eltsine dans quelques semaines est peu réaliste : « *Aujourd'hui, c'est malheureusement évident : le président n'a plus la force de gouverner, sauf à simplement signer des oukazes* », comme il le fait depuis six mois, ramenant le pays à l'ère brejnévienne de basse époque.

Deux autres scénarios sont possibles : soit M. Eltsine transmet ses pouvoirs à son premier ministre pour une durée déterminée, par exemple de six mois ; soit il démissionne et une présidentielle est organisée par Viktor Tchernomyrdine trois mois plus tard, comme le veut la Constitution. Mais « l'entourage » de Boris Eltsine s'opposera à ces deux solutions tant que cela lui sera possible, estime le quotidien.

De nouvelles rumeurs sur une destitution du premier ministre, évoquées samedi par les *Izvestia*, expliquent peut-être pourquoi ce dernier a maintenu ses dix jours de congés entamés au sud de Moscou – pour ne pas risquer d'être accusé de vouloir dramatiser la nouvelle maladie du président. M. Tchoubaïs, qui devait se rendre aux Etats-Unis, a décidé par contre de rester à Moscou, sans craindre, lui, de telles accusations. Sa réputation de « régent » de l'ombre est de toute façon indélébile et son souci est de maintenir cette position, au moment où tous les dangers se profilent pour lui à l'horizon. Le moindre n'étant pas les rumeurs sur une alliance possible entre deux de ses ennemis les plus redoutables en cas de course à la présidence : Alexandre Lebed, qui caracole en tête de tous les sondages mais qui n'a ni finances, ni organisation, ni médias propres, ainsi que le maire de Moscou, Iouri Loujkov, qui dispose au plus haut point de ces ingrédients indispensables au succès en Russie.

Sophie Shihab

M. Arafat appelle l'Europe au secours du processus de paix

Le chef de l'Autorité palestinienne rend le premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou responsable de l'impasse actuelle dans les négociations sur Hébron et juge « partiale » la médiation américaine

Le chef de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, a été reçu à Paris, vendredi 10 janvier, par le président de la République française Jacques Chirac. A cette occasion, Yasser Arafat a accusé le premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou, de « saboter » délibérément le processus de paix israélo-palestinien. Très critique vis-à-vis des Américains, jugés trop favorables à M. Nétanyahou, M. Arafat envisage de demander aux Européens de peser davantage dans les négociations à propos de l'évacuation partielle par l'armée israélienne de la ville d'Hébron, ainsi qu'à propos du retrait israélien des zones rurales de la Cisjordanie, alors que l'Etat juif rechigne à honorer ses engagements. Par ailleurs, M. Arafat a démenti toute implication palestinienne dans le double attentat à la bombe qui a fait 13 blessés, jeudi, à Tel Aviv. Cet attentat n'a toujours pas été revendiqué.

YASSER ARAFAT prévient : si les négociations avec Israël sur le redéploiement de Tsahal à Hébron, et dans le reste de la Cisjordanie, continuent de tourner en rond, il réclamera l'arbitrage des Etats témoins des accords israélo-palestiniens. Le président de l'Autorité palestinienne l'a dit, vendredi 10 janvier, à Jacques Chirac qui l'a reçu à Paris.

Selon Leïla Chahid, déléguée générale de Palestine en France, M. Arafat estime que, dans la mesure où l'accord de Washington de septembre 1995 porte leur signature, les Américains, les Russes, les Européens, les Japonais, les Jordaniens et les Egyptiens sont *« garants du document et doivent demander des comptes en cas de violation, quelle que soit la partie qui a pris l'initiative de le faire. Tous ces parrains ont leur mot à dire »*, ajoute Mme Chahid.

C'est ce type d'ingérence européenne dans le processus de paix que M. Arafat demande si l'impasse dans les pourparlers israélo-palestiniens perdure. Il estime aussi que l'Europe peut aider à rétablir la confiance perdue entre Israéliens et Palestiniens, et rééquilibrer un processus où il juge que les Américains se sont départis de leur rôle de médiateurs. *« J'ai demandé au président Chirac l'aide non seulement de la France, mais de l'Europe, car cette dernière a un rôle important à jouer pour sauvegarder le processus de paix et le faire avancer »*, a expliqué le dirigeant palestinien.

Pour autant, M. Arafat n'a guère l'intention de jeter l'éponge ni de renoncer à la négociation. Ses interlocuteurs à Paris en portent témoignage. *« Nous sommes confiants dans sa détermination à continuer »* le processus de paix, a commenté Catherine Colonna, porte-parole de la présidence de la République. *« Mon impression est que M. Arafat n'a pas perdu la volonté de continuer le processus de paix, la négociation »*, a renchéri, quelques heures plus tard, l'ancien premier ministre israélien, Shimon Pérès, après un entretien en tête-à-tête avec le dirigeant palestinien.

« AGIR VITE »

Se gardant de toute critique directe envers le gouvernement de Benyamin Nétanyahou – *« Quand je suis en France je ne critique pas »* le gouvernement israélien, a-t-il expliqué –, M. Pérès s'est borné à assurer : *« Si cela dépendait de moi, j'aurais respecté l'accord qui existe »* sur Hébron. M. Pérès et M. Arafat participaient à Paris à un colloque organisé par l'Unesco en hommage à François Mitterrand.

Le principal obstacle à un accord reste le calendrier des futurs retraits militaires israéliens de Cisjordanie, dont M. Nétanyahou veut différer l'échéance de vingt mois par rapport au calendrier initialement prévu (*Le Monde* du 9 janvier). Mais il reste aussi, affirme Mme Chahid, une difficulté à résoudre à propos d'Hébron : la question de la sécurité au Caveau des patriarches, où les Palestiniens demandent une présence aux côtés des Israéliens.

En public, M. Arafat n'a pas ménagé le premier ministre israélien. *« Je considère que la demande de changement du calendrier du redéploiement israélien, la colonisation* [des territoires palestiniens] *et les expropriations sabotent le processus de paix »*, a-t-il déclaré après avoir averti, à l'Unesco, que *« la paix est en danger »* et qu'il *« est impérieux d'agir vite pour sauver le processus menacé de s'écrouler »*. Mais c'est un peu comme on s'adresse à un confident qu'il s'est entretenu avec M. Chirac, pour se plaindre de toutes les « misères » que lui ont fait subir les Israéliens. *« En raison d'obstacles inimaginables, les Palestiniens ne peuvent circuler librement entre Gaza et la Cisjordanie, ni même à l'intérieur de la Cisjordanie. Israël nous impose un blocus économique coûteux qui asphyxie notre économie »*, s'était-il déjà plaint à l'Unesco. Le chef de l'OLP a déploré également les tergiversations israéliennes dans les négociations, directement ou par coordonnateur américain interposé. Ce qui, à ses yeux, place les Etats-Unis dans une position *« partisane et partiale »*.

FAITS ACCOMPLIS

La coupe est pleine aussi concernant l'extension des colonies de peuplement, en particulier à Jérusalem-Est, au point que M. Arafat a le sentiment – il l'a confié à M. Chirac – qu'il s'agit d'une politique quasi délibérée, visant à créer des faits accomplis qui pèseront lourdement sur les discussions futures concernant le statut définitif des territoires palestiniens. *« La politique d'implantation des colonies transforme le principe de la terre en échange de la paix en un slogan vide de sens »*, avait-il déploré à l'Unesco.

M. Arafat est reparti dans la nuit de vendredi à samedi pour l'Egypte où il devait s'entretenir avec le président Hosni Moubarak, avant de regagner Gaza. A sa propre demande il devait recevoir samedi l'envoyé spécial européen au Proche-Orient, Miguel Angel Moratinos.

Mouna Naïm

« Une affaire interne à Israël »

Le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, a démenti vendredi 10 janvier, à Paris, toute implication palestinienne dans le double attentat à la bombe qui a fait 13 blessés, jeudi 9 janvier, dans un quartier « chaud » de Tel Aviv. *« C'est une affaire interne à Israël »*, a assuré M. Arafat en réponse au premier ministre Benyamin Nétanyahou, qui avait privilégié, jeudi, la thèse d'un attentat palestinien. Le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) a justifié vendredi l'attentat sans pour autant le revendiquer, alors que, sur place, les premières investigations de la police israélienne n'ont donné aucun résultat probant. *« La méthode utilisée et l'objectif choisi donnent à penser qu'il s'agit d'une attaque terroriste palestinienne, mais nous n'écartons aucune piste à ce stade de l'enquête »*, a assuré vendredi un porte-parole des autorités israéliennes. Le quartier où s'est produit l'attentat est un haut lieu de la prostitution et du trafic de drogue.

Des travaillistes cherchent un terrain d'entente avec des membres du Likoud

L'ANCIEN VICE-MINISTRE travailliste israélien des finances, Yossi Beilin, a engagé depuis plus de deux mois des contacts avec des responsables du Likoud, dont le chef du bloc parlementaire de cette formation de droite, en vue de parvenir à une entente commune minimale sur le statut définitif des territoires palestiniens.

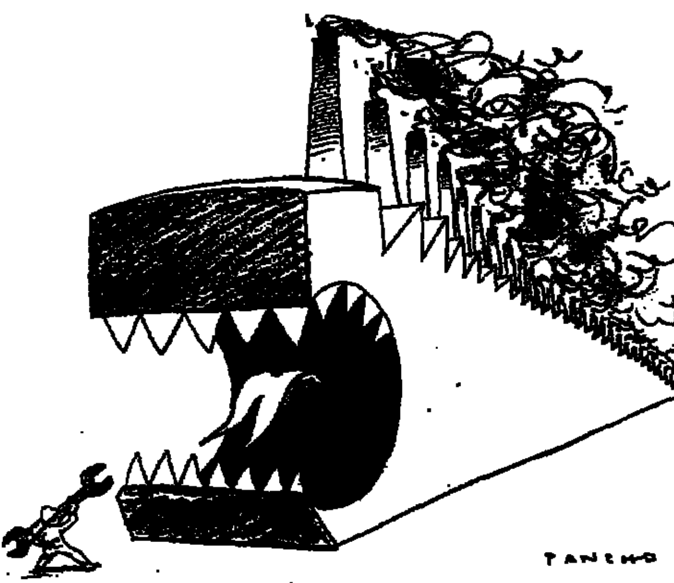
« Nous approchons de l'heure de vérité », et le document auquel les deux parties pourraient parvenir *« ne sera pas un dénominateur commun sur toutes les questions, mais proposera des choix divers sur différentes questions »*, a précisé M. Beilin dans un entretien publié vendredi 10 janvier par le quotidien saoudien *Al Hayat*. *« Je crois que le plus important, lorsque le document sera élaboré, est que le Likoud aura accepté non seulement de mettre fin à son rêve d'annexer l'est du fleuve* [Jourdain], *mais aussi d'en partager* [la rive] *ouest. Cela correspondra à un changement historique, car il y aura des frontières reconnues entre Israël et l'entité palestinienne en Cisjordanie, qu'ils* [le Likoud] *préféreraient peut-être ne pas appeler "Etat palestinien", même si chacun sait ce que signifie une telle entité. »*

« Nous [les travaillistes] *serons alors obligés de reconnaître que les colonies de peuplement en Cisjordanie sont une réalité indéniable et que les frontières qui seront tracées entre Israël et l'Etat palestinien devront tenir compte de la présence des grands blocs d'implantations, ce qui signifie qu'une partie doit être annexée à Israël »*, a ajouté M. Beilin. Autre exemple, *« la question des réfugiés »*. *« Je pense que la réunification des familles actuellement en cours continuera »*, dit M. Beilin. *« Il ne sera pas permis aux réfugiés palestiniens de revenir en Israël, mais nul ne pourra les empêcher de revenir dans l'Etat palestinien. Je sais que les Palestiniens ne seront pas à cent pour cent satisfaits de se voir interdire le retour à Haïfa et Jaffa*, commente l'ancien vice-ministre, *mais nombreux sont ceux qui, au sein du Likoud et du Parti travailliste, n'acceptent pas que des millions de Palestiniens reviennent dans l'Etat palestinien, parce que cela déboucherait sur une explosion... Toute la question est de trouver la formule qui sera acceptée par les deux courants centraux, israélien et palestinien. Je considère que mon rôle est de trouver un pont entre les Palestiniens et la droite israélienne pour parvenir à un résultat qui pourrait paraître irréaliste, mais qui est réalisable. »* A son avis, Jérusalem est *« le seul sujet à propos duquel une solution ne serait trouvée que par étapes »*. *« Si nous trouvons le moyen de traiter* [la question] *des Lieux saints et si les Palestiniens pouvaient avoir leur capitale à "Jérusalem", même si c'est à l'extérieur des limites municipales de Jérusalem, alors nous serions parvenus à une solution provisoire, essentiellement symbolique »*, souligne-t-il.

Séoul est soumis à de multiples pressions pour régler en douceur la crise sociale

SÉOUL
de notre envoyé spécial

Une volée d'applaudissements a inopinément couvert la voix des orateurs : cette ovation était destinée à un couple de mariés. La cour de la cathédrale de Myongdong, à Séoul, où les dirigeants syndicaux qui luttent contre la nouvelle loi sur les relations du travail campent sous une tente depuis une semaine, paraissait, samedi 11 janvier, avoir recouvré son atmosphère habituelle. A une dizaine de mètres, un autre groupe entouré de journalistes et de cameramen avait aussi des raisons de se réjouir : Kwon Young-kil et les autres dirigeants de la Confédération coréenne des syndicats (KCTU) ne se sentaient plus seuls à mener leur lutte : les représentants de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) étaient venus leur apporter leur soutien.



Des mandats d'arrêt ont été délivrés, vendredi, à l'encontre de vingt syndicalistes, dont Kwon Young-kil et six autres dirigeants nationaux de la KCTU, et au cours de la nuit, la police avait commencé une guerre des nerfs : à trois reprises, des policiers en civil ont débarqué de cars à l'entrée de la voie privée qui mène à la cathédrale, légèrement en surplomb, où une rangée de militants syndicaux portant des foulards sur le bas du visage et armés de barres de fer barraient l'entrée, puis ils sont repartis. Il semble désormais difficile au gouvernement de procéder à ces arrestations sans soulever une vague de protestation non seulement dans le pays mais à travers le monde. L'OCDE, que vient de rejoindre la Corée du Sud, et l'Organisation internationale du travail (OIT) ont déjà fait part de leur *« préoccupation »* face à la crise coréenne.

La tentative d'immolation par le feu, vendredi, à Ulsan, la cité-usine du sud-est de la péninsule, d'un ouvrier de trente-trois ans de Hyundai Motors, suivie de la décision de la direction de fermer sine die l'usine, en grève perlée depuis une semaine, est symptomatique d'un durcissement de la crise que traverse la Corée du Sud. L'entrée en lutte au début de la semaine prochaine de la confédération progouvernementale, FKTU, en est un autre signe. L'arrêt des chaînes chez Hyundai Motors a provoqué un mouvement de solidarité de l'ensemble des syndicats du premier groupe coréen (80 000 adhérents), qui devaient organiser samedi, à Ulsan, l'une des plus grandes manifestations du mouvement de protestation contre la nouvelle loi sur le travail.

Contrairement à l'impression que pouvaient donner les images spectaculaires d'affrontements entre protestataires et police anti-émeute véhiculées par les télévisions à travers le monde, la confrontation entre les grévistes et la police a été, jusqu'à présent, limitée. Des manifestations ont eu lieu à Séoul, Pusan, Taegu ou Ulsan, mais les jets de pierres et de grenades lacrymogènes ont été sporadiques : la situation n'a été en rien comparable aux émeutes que connut la Corée en juin 1987, lorsqu'un soulèvement populaire, en particulier à Séoul, contraignit le régime Chun Doo-hwan à s'engager sur la voie de la démocratisation. Les heurts entre police et manifestants ont été loin d'atteindre, cette fois, le degré de violence des affrontements avec les étudiants lors de l'occupation, l'été 1996, de l'université Yonsei.

Dans les rues étroites de Myongdong, l'ancien quartier chinois à la fin de la dynastie des Yi (tournant du siècle), les affrontements tenaient davantage de l'échauffourée. Le soir, les abords de la cathédrale avaient surtout un caractère de fête avec ses marchands ambulants et les concerts de musique pop pour encourager les grévistes. Ceux-ci étaient en outre en nombre limité : 200 000, selon la KCTU. La grève a perturbé certains secteurs tels que l'automobile, les chantiers navals et les chaînes de télévision, dont les programmes étaient assurés par des employés non syndiqués. La situation pourrait changer la semaine prochaine mais, jusqu'à présent, ce n'est pas la « rue » qui a été un facteur déterminant dans cette crise d'abord politique et qui place aujourd'hui le président Kim Young-sam le dos au mur.

LE SOUTIEN DE L'ÉGLISE

Les conseillers du président ne s'attendaient apparemment pas à une réaction aussi forte des syndicats, qui, en décembre, ont paralysé le pays dans une action unifiée des deux confédérations. Après les fêtes du Nouvel An, seule la KCTU avait repris l'offensive, la FKTU se donnant une semaine de réflexion. Aujourd'hui, même si les dirigeants de celle-ci sont satisfaits de la situation de monopole de leur confédération (seule reconnue par le gouvernement), la pression de la base et leur souci de reconnaissance internationale les incitent à faire front avec la militante KCTU. La FKTU a lancé un ordre de grève pour le 14 janvier qui concerne les transports et les télécommunications, et a menacé d'actions anticipées si la police procède à l'arrestation des dirigeants de la KCTU. *« Si nous sommes arrêtés, une autre équipe de dirigeants est prête à prendre la relève*, a déclaré au *Monde* Kwon Young-kil, le chef de la KCTU, *et ils appelleront à la grève générale et à la lutte à outrance contre le gouvernement. »*

Outre les syndicats, le président Kim Young-sam voit se dresser contre lui l'Eglise. Les catholiques ne représentent que 4 % de la population (et les protestants 6 %), mais l'Eglise figure une force morale en raison de sa lutte en faveur des droits de l'homme au temps des régimes autoritaires. La commission Justice et Paix a publié, vendredi, un communiqué qui a été approuvé par le cardinal Kim, évêque de Séoul, dans lequel elle demande au gouvernement de reprendre le débat sur la loi sur le travail et le met en garde contre les conséquences qu'entraînerait l'arrestation des dirigeants syndicaux dans l'enceinte de la cathédrale.

Il y a certes un précédent (en mai 1995, la police a passé outre aux protestations de l'Eglise et a arrêté un dirigeant syndical qui y avait trouvé refuge) mais, cette fois, la communauté internationale a les yeux tournés vers un pays désormais membre de l'OCDE, et une telle initiative aurait un effet pour le moins négatif sur l'image du président Kim.

La tournure que prend la confrontation entre les syndicats et le gouvernement engendre en outre des dissensions au sein de la majorité.

Alors que le président du Parti pour la nouvelle Corée, Lee Hong-gu, reste sur la ligne dure (*« La loi doit être appliquée »*) mais promet en même temps qu'il n'y aura pas d'*« arrestation surprise »*, la vieille garde du parti estime *« préoccupante »* la voie intransigeante dans laquelle s'engage le président et relève que des placards *« A bas Kim Young-sam ! »* ont commencé à apparaître dans Séoul. Après avoir couvé pendant une semaine, et connu certaines poussées de fièvre, la crise coréenne est désormais ouverte.

Philippe Pons

Attentat manqué contre le nouveau président du Nicaragua

MEXICO
de notre correspondant en Amérique centrale

La prise de fonctions, vendredi 10 janvier, du nouveau président nicaraguayen, Arnoldo Aleman, a été légèrement perturbée par l'arrestation, quelques heures plus tôt, de deux anciens membres de la sécurité sandiniste, appréhendés en possession d'explosifs. Interceptés à un barrage routier à bord d'un véhicule sans plaque, Nestor Moncada, qui avait le grade de sous-commandant dans la police sous le gouvernement sandiniste (1979-1990), et un ex-militaire, Miguel Angel Acuna, sont soupçonnés d'avoir voulu préparer un attentat contre le nouveau chef de l'Etat.

Réagissant à l'arrestation des deux hommes, M. Aleman a déclaré qu'il était encore trop tôt pour connaître les commanditaires de l'opération et qu'il attendrait les résultats de l'enquête pour se prononcer. *« Je ne tolérerai aucune forme d'anarchie »*, a-t-il lancé au cours d'une intervention visiblement destinée au Front sandiniste de libération nationale (FSLN) et à son principal dirigeant, le commandant Daniel Ortega, qui a obtenu 37,7 % des suffrages, contre 51 % à M. Aleman, lors des élections du 20 octobre dernier dont les sandinistes contestent la « légitimité ».

DÉCLARATION DE GUERRE

L'avant-veille, à l'Assemblée nationale, M. Ortega avait tenu un discours virulent contre M. Aleman, qualifié de *« président de facto »*, et avait appelé *« le peuple à utiliser tous les moyens pour défendre l'Etat de droit »*. L'ancien président sandiniste a précisé ses propos, vendredi, en expliquant que la lutte se déroulerait *« au Parlement mais aussi dans la rue et, si nécessaire, dans la montagne »*. Cette véritable déclaration de guerre pourrait avoir donné quelques idées au secteur dur du FSLN, comme semblerait le confirmer l'arrestation de Nestor Moncada, proche collaborateur et protégé de Daniel Ortega. Sept ans après la signature de la paix, qui a mis fin au conflit entre le pouvoir sandiniste, appuyé par Cuba et Moscou, et les rebelles de la Contra, financés par les Etats-Unis, les Nicaraguayens ne sont pas encore totalement réconciliés, malgré les efforts réalisés par le gouvernement sortant de Violeta Chamorro.

Contrastant avec le climat quelque peu tendu des derniers jours et avec les très fortes mesures de sécurité mises en place autour du stade de base-ball de Managua, où avait lieu la cérémonie de passation des pouvoirs, boycottée par le FSLN, Mme Chamorro et M. Aleman ont, tous deux, prononcé des discours conciliants en présence d'une soixantaine de délégations étrangères. Comme il l'avait fait à plusieurs reprises au cours des dernières semaines, le nouveau chef de l'Etat s'est adressé aux sandinistes pour les inviter *« à collaborer à la construction du pays et à ne pas semer un champ de mines sur le terrain de* [son] *gouvernement »*. L'appel risque de pas être entendu dans la mesure où M. Aleman et son Alliance libérale sont des partisans convaincus de l'économie de marché, alors que le FSLN tient toujours un discours socialisant.

Bertrand de la Grange

Premier témoignage devant le tribunal international qui juge les responsables du génocide au Rwanda

« Mme K. » a été confrontée à celui qui voulait l'assassiner

Pour la première fois, le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPR), qui siège à Arusha en Tanzanie, a entendu un témoin dénonçant les massacres ordonnés en 1994. Incriminé, l'ancien bourgmestre (maire) d'une localité rwandaise risque la détention à perpétuité. Parallèlement, d'autres procès ont commencé au Rwanda, et cette fois, les accusés encourent la peine de mort *(lire notre éditorial page 11)*.

ARUSHA
de notre envoyé spécial

Le premier témoin à être entendu par le tribunal des Nations unies pour le Rwanda, vendredi 10 janvier, était une jeune femme d'une trentaine d'années. Elle s'est assise dans le box des témoins, à côté d'un interprète, face aux juges. A sa droite le procureur, et, à sa gauche, derrière les avocats de la défense, encadré par deux gendarmes, Jean-Paul Akayesu, quarante-trois ans, accusé de génocide et crimes contre l'humanité. Dans une salle adjacente, séparée du prétoire par une large vitre, journalistes et public peuvent suivre les débats diffusés par haut-parleur.

La seule précaution prise par le tribunal pour protéger ceux qui vont déposer contre les accusés consiste à ne pas révéler leur nom : le box des témoins n'est pas équipé d'une vitre teintée, comme cela avait été prévu, pour les dissimuler aux regards. Après que le juge Laïty Kama lui eut demandé de *« parler sans crainte et sans haine »*, « Mme K. » a donc témoigné pendant plus de trois heures, courageusement lorsque l'on sait les risques qu'encourent actuellement dans l'arrière-pays rwandais ceux qui acceptent de témoigner sur le génocide.

Originaire de la commune de Taba dont Jean-Paul Akayesu était le bourgmestre au moment des massacres, elle a affirmé qu'elle connaissait l'accusé *« depuis l'école primaire »*. *« La commune de Taba est restée calme jusqu'au 18 avril* [1994], dit-elle, *mais une tension régnait dans le village car beaucoup de personnes s'y réfugiaient, fuyant les massacres de Kigali »*.

Elle connaissait l'accusé « depuis l'école primaire »

Le 19 avril 1994, Mme K., une Tutsie mariée à un Hutu, a été convoquée par M. Akayesu qui voulait l'interroger sur sa *« collaboration avec le FPR »*, le mouvement des rebelles tutsis, aujourd'hui au pouvoir à Kigali. Elle a alors vu et entendu le bourgmestre ordonner le massacre de huit hommes, tutsis, qui s'étaient réfugiés dans le bureau communal par crainte d'être tués. Les assassins ont utilisé des armes traditionnelles dont le procureur a présenté des clichés : machettes, piques, couteaux, gourdins hérissés de clous... Ce sont des prisonniers de droit commun qui ont ensuite enterré les morts. Cachée durant plusieurs semaines en compagnie de son époux, Mme K. a survécu aux massacres en soudoyant régulièrement les miliciens qui avaient reçu de M. Akayesu l'ordre de la tuer.

L'audition des trois premiers témoins cités par l'accusation devrait se poursuivre lundi, ils seront ensuite interrogés par la défense. Ouvert en septembre 1996, reporté par deux fois à la demande de ses avocats, le procès de M. Akayesu a enfin commencé, mais il n'est pas certain qu'ils ne soit pas une nouvelle fois reporté : dans ce qui semble être une tactique délibérée pour retarder le procès, l'accusé a, une fois de plus, demandé à changer d'avocat et le tribunal devrait statuer sur sa requête la semaine prochaine.

Créé en novembre 1994 par le Conseil de sécurité de l'ONU, le TPR, basé à Arusha (Tanzanie), a jusqu'à présent inculpé 21 « génocidaires » présumés, dont 13 sont emprisonnés : 7 à Arusha, 4 au Cameroun, 1 aux Etats-Unis et 1 en Suisse. Le Cameroun et la Suisse ont autorisé ces derniers jours le transfert à Arusha des Rwandais réclamés par le TPR, dont le colonel Théoneste Bagosora, détenu à Yaoundé et considéré comme le principal organisateur du génocide au cours duquel plus de 500 000 personnes – des Tutsis, mais aussi des Hutus modérés – ont été massacrées entre avril et juillet 1994. Le mois dernier, les tribunaux rwandais ont commencé à juger quelques-unes des 90 000 personnes soupçonnées de génocide et incarcérées dans des conditions effroyables. Selon l'opposition rwandaise en exil, une bonne partie de ces prisonniers ont été victimes d'arrestations arbitraires.

Le début des procès au Rwanda, où le système judiciaire a dû être entièrement reconstitué, de nombreux juges et avocats ayant figuré au nombre des victimes, pourrait inciter le TPR à accélérer ses travaux. Contrairement aux tribunaux rwandais, le tribunal international ne prononce pas de peines de mort.

Accusé de lenteurs dues en grande partie à la bureaucratie de l'ONU, le TPR est aujourd'hui sur la sellette : des responsables administratifs du tribunal se voient reprocher du népotisme, une discrimination envers les non-Africains, une utilisation abusive des ressources du tribunal et même du harcèlement sexuel. Le greffier du tribunal devait répondre, samedi, de ces accusations. Ses collaborateurs n'excluent pas que des rivalités internes aux Nations unies soient à l'origine de cette *« campagne de presse »*.

Jean Hélène

La création d'un « Comité de concertation et de dialogue » laisse espérer un apaisement en Centrafrique

BANGUI
de notre envoyée spéciale

Enfin une première étape vers *« la concertation et le dialogue »* en centrafrique. Un comité voué à cette tâche devait être officiellement créé, samedi 11 janvier, à l'Assemblée nationale. Le général malien Amadou Toumani Touré, qui mène la médiation entre le pouvoir et les mutins de l'armée, a réussi à réunir dans ce comité les représentants des vingt-cinq partis centrafricains, le principal leader syndical, celui de la Ligue des droits de l'homme, une personnalité religieuse et deux experts représentant les bailleurs de fonds.

Il aura fallu presque deux mois de troubles, l'intervention éclair de l'armée française après le meurtre de deux de ses hommes, et, sans doute, des dizaines de morts par ailleurs, pour que le général Touré fasse entendre raison. Ses talents du médiateur sont reconnus. Ce sont ceux d'un *« homme d'envergure »*, selon le porte-parole des mutins.

Le comité de cinquante-cinq membres va d'abord devoir trouver un consensus sur un prochain remaniement gouvernemental dont on ne nie guère plus l'opportunité. Le premier ministre actuel, Jean-Paul Ngoupandé, en fonction depuis juillet 1996, et qui avait alors les faveurs de la France et des milieux d'affaires internationaux, devrait céder sa place. Mais qui pourrait être choisi ? De part et d'autre, on insiste sur les qualités que devrait avoir le successeur : *« Il faudrait qu'il ait la poigne de dire* « non » *au président s'il le faut. »* Cette insistance ne peut surprendre, puisque l'opposition, comme les mutins, a réclamé la démission du président Ange-Félix Patassé.

La mort d'un capitaine et d'un adjudant français, le 4 janvier, et la riposte qui a suivi, ont eu pour effet apparent que cette démission ne soit plus posée en préalable à toute médiation. On commence à envisager une réforme de la Constitution limitant le pouvoir du président au profit du premier ministre. Mais le comité aura fort à faire.

REGROUPER LES REBELLES

Sans attendre, le général Touré mène tambour battant les négociations sur l'autre volet de sa mission, le règlement militaire de la situation créée par la mutinerie. Il va falloir, au plus vite, regrouper les éléments rebelles qui, après la riposte française, se sont dispersés en ville et en province. Ce regroupement pourrait se faire dans le quartier Petevo et au camp Kasaï. Ce dernier est presque vide depuis qu'il a été attaqué par un commando français, le 4 janvier. Le carrefour Petevo a été « nettoyé », à cette même date, par des parachutistes français qui poursuivaient leurs investigations dans le voisinage, sur la base de dénonciations plus ou moins spontanées.

L'ensemble du quartier Petevo reprend vie peu à peu et certains des habitants qui avaient fui se risquent à revenir chez eux. Ce n'est pas pour autant que l'action française fait l'unanimité... Ainsi, vendredi, dans l'après-midi, le passage de quelques véhicules militaires français provoqua quelque tintamarre. Il y a eu des bras d'honneur, des cris et un concert de tamtams sur des couvercles métalliques. Il y a eu aussi quelques applaudissements. Mais l'on n'a pas senti le violent sentiment anti-français qui se manifeste dans d'autres zones de Bangui, comme les quartiers Bruxelles ou Ouango. Là les mutins vivent en famille. Là, on y pleure les morts des récents affrontements.

A l'inverse, dans des quartiers comme celui de Muskine, au nord de la capitale, on exprime un certain soulagement. Une femme explique comment, jusqu'au 4 janvier, il fallait franchir divers barrages en donnant de l'argent. *« Chaque nuit, on entendait des tirs et chaque jour il fallait redonner de l'argent. Depuis le 4 janvier on n'entend plus aucun tir et enfin on n'est plus rackettè par les mutins. Mais des jeunes venus du Sud, et favorables à la mutinerie, se sont mis en tête de nous empêcher de dormir. Chaque nuit, ils tapent sur des boîtes et font un bruit incroyable pour nous empêcher de dormir. C'est leur façon de réagir à l'intervention française. »*

Quelle va être l'issue de la crise ? Les mutins qui rejoindraient les lieux de regroupement et déposeraient les armes recevraient en échange un pécule. Telle est l'une des solutions envisagées. Les plus engagés dans la mutinerie pourraient quitter l'armée et être réemployés ailleurs. Il y aurait une amnistie générale. Enfin, une réforme de l'armée serait mise en chantier, avec la création d'un commandement unifié et la mise sur la touche de la garde présidentielle, honnie par les mutins.

Le camp hostile au pouvoir, en position de faiblesse après la riposte française, paraît mûr pour la négociation. Le général Touré sait qu'il faut agir vite et éviter l'enlisement dans les palabres. Un « pré-accord », signé dans les prochains jours, pourrait permettre de prévenir le danger d'une nouvelle dégradation de la situation.

Danielle Rouard

« Un net sentiment anti-français est en train de naître », confie le porte-parole des mutins

BANGUI
de notre envoyée spéciale

Occupé à convaincre les « politiques » de s'asseoir à la table de la négociation, le général Touré ne viendra pas, ce vendredi matin, à l'archevêché de Bangui. Mais le lieutenant Mbaye, porte-parole des mutins, se trouve dans ce lieu de paix et de sécurité, choisi par ces derniers pour les discussions.

Le jeune officier (trente-trois ans) nous reçoit en tenue de jogging de l'école de Coëtquidan – il en fut l'élève avant de suivre des cours de transmission à Melun, l'an passé, et de rentrer au pays le 23 juillet.

Autour de lui, quelques gardes veillent ; l'un d'eux fut une figure de la précédente mutinerie. *« Cette fois-ci, ce n'est plus la même chose*, confie, jovial, celui-ci. *C'est au lieutenant de s'exprimer. Aujourd'hui, ce sont des officiers et non des hommes du rang qui mènent le mouvement. »*

Le capitaine Saulet, leader des mutins, était sorti des geôles présidentielles lors de la mutinerie de mai. Est-il critiqué par des éléments de plus en plus durs ? *« Il a eu à s'expliquer quand il a signé la prolongation de la trêve, le 23 décembre »*, rectifie le lieutenant Mbaye, avant de préciser : *« C'est depuis longtemps l'homme à abattre pour le président. Le capitaine a été incarcéré sous le prétexte de malversations financières. Deux ans de prison préventive et toujours pas de jugement : est-ce normal ? »*

Le porte-parole reprend l'histoire de la nouvelle mutinerie par le début : *« Une forte tension régnait dans l'armée lorsque nous avons appris que le régiment de défense opérationnel du territoire devait être délocalisé à Bouar, dans une lointaine province. Ce fut le détonateur. Cette troisième mutinerie a été voulue pour nettoyer l'armée des éléments yakomas, l'ethnie jugée indésirable par le président Patassé. Mais celui-ci fait faire le sale boulot par l'armée française. »*

De cette armée française, le lieutenant Mbaye se sent très proche. *« C'est déchirant*, soupire-t-il. *La France n'a pas compris qu'elle se mettait au service d'un homme qui ne le mérite pas. »* Mais il ne voudrait pas se voiler la face. *« Un net sentiment anti-français, et même anti-occidental, est en train de naître »*, dit-il.

UN PASSIF ALOURDI

Les mutins n'ont jamais demandé, affirme le porte-parole, le départ du contingent français, pas même après ce jour où deux militaires français ont trouvé la mort et où leurs camarades ont riposté. Mais il reconnaît que le passif semble s'être alourdi : *« Plus personne ne parle de Kini, vingt-deux ans, tué par des militaires français peu auparavant. Et il y a eu l'assassinat de l'ancien ministre Grélombé, tué après avoir été torturé, comme son fils. La population n'a jamais pardonné la complicité passive de l'armée française. D'où une rancœur en train de grossir. Ces jours-ci s'ajoutent les perquisitions dans les maisons et les appels à la délation. »*

Le départ du président reste-t-il un préalable à la négociation ? *« Non. Tout est négociable*, déclare le lieutenant. *Justement on est là pour négocier. On ne veut pas gêner le général Touré. Mais ce départ serait une très bonne chose pour notre pays. »*

« En évitant une guerre on en crée une autre. La France craint les menaces tribales, de guerre civile, que brandit Patassé. Dans notre mouvement, il n'y a pas que des Yakomas. Nous restons unis. Nous ne voulons pas le pouvoir », conclut le jeune porte-parole, avant de rejoindre son quartier de Ouango, et d'ajouter : *« Si une solution juste qui ramène paix et sécurité n'est pas trouvée, je ne reprendrai pas la même vie. Je ferai autre chose... »*

D. R.

La France achète à la Belgique trois bateaux de guerre d'occasion

BRUXELLES. La Belgique vient de vendre à la France – d'occasion – trois chasseurs de mines dits « tripartites » (CMT) pour un montant qui n'a pas été rendu public mais qui avoisinerait les 250 millions de francs. Ces bâtiments de 600 tonnes à pleine charge renforceront la flotte, chargée de lutter contre les mines, que la France déploie à Brest et qui compte dix unités du même modèle spécialisées dans la sécurité des déplacements des sous-marins nucléaires lance-missiles stratégiques à l'Ile-Longue.

A l'origine, durant les années 70 et 80, les CMT forment un programme conjoint de la France, de la Belgique et des Pays-Bas. La France en a commandé dix pour les besoins de sa marine nationale qui dispose, en outre, de cinq chasseurs de mines plus anciens, du type *Circé*, appelés à être retirés progressivement du service à partir de 1997. Depuis 1993, la France et la Belgique étaient en négociations pour une opération commerciale bilatérale, la marine belge étant décidée à désarmer certains de ses CMT pour des raisons d'économies et la marine française devant compléter sa flotte à Brest, en attendant la conception d'une nouvelle plate-forme navale de lutte antimines pour les années 2010. La livraison par la Belgique sera échelonnée durant l'année 1997, à partir du port de Zeebrugge où ils seront préalablement remis en état.

Des anciens Khmers rouges promus officiers dans l'armée cambodgienne

PHNOM-PENH. Les autorités cambodgiennes ont nommé, vendredi 10 janvier, à des postes d'officiers supérieurs plus de deux cents anciens Khmers rouges. Dix-neuf d'entre eux seront nommés généraux, dont trois en qualité de conseillers du gouvernement, ont annoncé les deux co-ministres de la défense Tea Banh et Tea Chamrath. Environ deux cents autres se verront attribuer le grade de colonel. Selon les chiffres fournis par les deux ministres, 18 345 transfuges khmers rouges formeront huit nouvelles divisions et deux régiments. Parmi les nouveaux généraux figurent quatre proches de l'ancienne direction polpotiste. Il s'agit de Ny Korn, frère de Son Sen, chef de la faction la plus dure du mouvement maoïste ; Ei Chien, ancien commandant khmer rouge de Pailin (nord-ouest), dont il devient désormais le gouverneur ; Ta Muth, gendre du chef rebelle Tak Mok ; et Sam Bith, ancien adjoint de Ta Mok. – *(AFP, Reuter.)*

La Chine use de son veto à l'ONU pour sanctionner le Guatemala

NEW YORK. La Chine a usé, vendredi 10 janvier, de son droit de veto au Conseil de sécurité de l'ONU pour empêcher l'envoi d'observateurs internationaux au Guatemala et punir ainsi ce pays très proche de Taïwan. Le projet de déploiement de cent cinquante observateurs militaires des Nations unies au Guatemala pour vérifier l'application des accords de paix récemment signés entre le gouvernement et la guérilla était soutenu par les quatorze autres membres du Conseil, dont Washington qui avait présenté le texte de résolution. Sans remettre en question le bien-fondé de la mission de l'ONU, la Chine a estimé que le gouvernement guatémaltèque avait violé sa souveraineté en entretenant des relations officielles avec Taïwan, *« province rebelle »*, et en militant pour sa réadmission aux Nations unies en tant qu'Etat. – *(AFP.)*

Le réalisateur Costa-Gavras avoue avoir été « manipulé » par la Scientologie

PARIS. Costa-Gavras, réalisateur, signataire d'une lettre ouverte au chancelier Kohl en faveur de l'Eglise de scientologie, a avoué, dans un entretien à *La Croix* du 11 janvier, avoir signé ce texte en septembre 1996 *« sans vérifier quoi que ce soit »*. Il aurait été *« manipulé »* au cours du tournage de son film *Mad City* (*Le Monde* du 10 janvier). Il a signé imprudemment un texte proposé par ses acteurs, dont John Travolta, scientologue, et Dustin Hoffman, qui, publié le 9 janvier par le *Herald Tribune*, compare la situation des scientologues en Allemagne à celle des juifs sous Hitler. Le réalisateur dit avoir été *« choqué »* par des menaces, en Bavière, d'interdiction de travail dans la fonction publique et de discrimination d'ordre scolaire pour des enfants de scientologues. *« Si ces deux informations sont fausses (...), nous avons été manipulés »*, reconnaît Costa-Gavras, pour lequel la comparaison entre les juifs et les scientologues est *« tendancieuce, imbécile et inacceptable »*.

L'aide à la reconstruction de la Bosnie discutée à Bruxelles

BRUXELLES. Sous l'égide de la Banque mondiale et de l'Union européenne, des représentants d'une cinquantaine d'Etats et d'organisations internationales se sont réunis les 9 et 10 janvier à Bruxelles, pour étudier la poursuite du programme d'aide à la reconstruction de la Bosnie et préparer une nouvelle conférence des donateurs, en mars prochain. Après la signature des accords de Dayton en décembre 1995, la communauté internationale s'était mobilisée pour dessiner les concours d'un programme d'assistance de 5,1 milliards de dollars (25 milliards de francs) sur trois ans. En octobre 1996, des programmes de reconstruction étaient en cours de réalisation dans les domaines de l'équipement, de la production de biens, des travaux publics, le tout pour un montant de 1,2 milliard de dollars. La mauvaise application des accords de Dayton par la Republika Srpska (entité serbe de Bosnie) ne lui a permis de recueillir que 2 % des sommes engagées.

Forte création d'emplois aux Etats-Unis en décembre

WASHINGTON. Le taux de chômage est resté stable aux Etats-Unis en décembre, à 5,3 % de la population active, a annoncé le département du travail, vendredi 10 janvier. Le nombre de créations d'emplois a atteint 262 000, contre 127 000 en novembre. Le président Bill Clinton s'est félicité de ces créations de postes, qui se montent à 2,6 millions sur l'ensemble de 1996. Elles témoignent, selon lui, de la bonne santé de l'économie américaine, épargnée par ailleurs par les tensions inflationnistes. La population active américaine s'élevait, en décembre, à 135 millions de personnes. Des créations nettes d'emplois sont intervenues en décembre dans tous les principaux secteurs, y compris le secteur manufacturier (+ 19 000), qui a perdu 94 000 emplois au total en 1996. – *(AFP, AP.)*

PUNTO 55 S TOUTE ÉQUIPÉE ~~À PARTIR DE~~ 51 200 F.



UN PRIX NET, C'EST ÇA LA TRANSPARENCE FIAT.



Quand une offre automobile est simple, limpide, avec des prix nets, tout le monde y voit beaucoup plus clair. Ainsi la Fiat Punto 55 S 3 portes, unanimement reconnue pour ses qualités routières et son confort, dispose d'une coque à déformation programmée, d'un dispositif anti-incendie F.P.S, d'un volant à absorption d'énergie, de sièges anti-glissement, de prétensionneurs de ceintures avant, de renforts latéraux de portes et de l'antivol Fiat code. Et cela au prix net de 51 200F. Tarif prix net au 01/10/96 AM 97 (tarif de référence au 28/09/96 diminué de la moyenne des conditions habituellement consenties par Fiat et son réseau).

La volonté de vous offrir le meilleur au meilleur prix, c'est ça la transparence Fiat.

Prime Qualité Fiat :
Reprise 5000F de votre voiture de plus de 8 ans.



FIAT

DMB&B.

PROTECTION SOCIALE Une semaine après la publication d'un rapport de députés RPR et UDF prônant une politique familiale plus ambitieuse, Hélène Gisserot, chargée de préparer la Conférence de la famille qui doit se réunir en mars à Matignon, présentera à l'Assemblée nationale, mardi 14 janvier, les travaux des cinq ateliers préparatoires à cette réunion. ● LES ASSOCIATIONS familiales, qui ont été très actives dans ces ateliers, ont imprimé leur marque, aussi bien sur le rapport parlementaire que sur ceux des ateliers. Elles réclament, notamment, une distinction plus nette entre politique familiale et politique sociale. ● LE NOUVEAU PRESIDENT de l'Union nationale des associations familiales (Unaf), Hubert Brin, déclare, dans un entretien au *Monde*, que le *« gouvernement devra rapidement donner des signes forts, qui sont, c'est vrai, d'ordre financier ».*

Des députés RPR et UDF et l'UNAF réclament une autre politique familiale

Procureur général près la Cour des comptes, Hélène Gisserot présentera, mardi 14 janvier, à l'Assemblée nationale les conclusions des groupes de travail qui ont préparé une nouvelle conférence de la famille prévue dans quelques semaines

BEAUCOUP DE RAPPORTS, quelques déclarations embarrassées et, pour finir, peu d'actes concrets : tel est, depuis deux ans, le bilan de la politique familiale, que le candidat Jacques Chirac avait pourtant promue au rang de *« priorité »* au cours de sa campagne. Une semaine après la publication des propositions d'un groupe de cent vingt-cinq députés RPR et UDF (*Le Monde* du 9 janvier), Hélène Gisserot, procureur général près la Cour des comptes, va présenter, mardi 14 janvier, devant la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, les conclusions des cinq ateliers de travail créés à l'issue de la Conférence nationale de la famille, qui s'était tenue le 6 mai 1996 à Matignon.

Le rapport que Mme Gisserot est en train de rédiger sera remis dans les prochaines semaines à M. Juppé et au ministre des affaires sociales, Jacques Barrot. Il est clair que ce document ne fera pas siennes toutes les conclusions de ces groupes de travail. Cela explique qu'à quelques semaines d'une nouvelle Conférence nationale de la famille, qui ne se tiendra sans doute pas avant le mois de mars autour du premier ministre, le mouvement familial et une partie de la majorité parlementaire fassent pression sur le gouvernement pour qu'il mène une politique plus généreuse en faveur des familles.

C'est peu dire que l'initiative prise par Etienne Pinte, député RPR des Yvelines, et Christine Boutin (UDF-FD, Yvelines) de publier leur rapport « Oser la famille » quelques semaines seulement avant ce sommet a irrité les responsables gouvernementaux. Le rapport parlementaire s'inspire d'ailleurs fortement des travaux des ateliers préparatoires à la conférence de la famille, comme si les associations et l'aile la plus « pro-famille » de la majorité s'étaient donné le mot pour faire pression sur le gouvernement. Or, faute de toute marge de manœuvre financière, le premier ministre ne peut pas leur donner satisfaction sur un thème qui reste particulièrement cher à une partie de l'électorat de droite.

M. Juppé avait gagné du temps, en mai, en proposant une remise à plat des problèmes. Cinq ateliers de travail s'y sont employés jusqu'en novembre. Le plus important, chargé de la refonte des prestations familiales, demande au gouvernement de donner une *« impulsion énergique »* à sa politique. Présidé par Michel Lagrave, ancien directeur de la Sécurité sociale au ministère des affaires sociales, il dénonce des *« mesures inappliquées »* (allocation de libre choix, véritable prestation dépendance pour les personnes âgées), des *« restrictions »* (gel des prestations en 1996) et des *« régressions portant atteinte aux principes fondamentaux de la politique familiale »* (extension des critères de ressources pour l'attribution des allocations, tentative de M. Juppé de les fiscaliser etc.). *« Il en résulte,* conclut-il, *un désarroi qui se traduit par une perte de confiance face à l'avenir. »*

« RECLASSEMENT »

Dans sa philosophie, le « groupe Lagrave » s'inspire en partie du mouvement familial, qui a aussi irrigué l'approche et les conclusions du rapport Boutin-Pinte. Ce groupe prône ainsi une nette distinction entre politique familiale et politique sociale, sans toutefois les opposer. Il se prononce pour un *« reclassement »* des prestations, suggérant, par exemple, que l'allocation de parent isolé soit désormais financée par l'Etat. Il juge aussi nécessaire que *« des moyens supplémentaires »* soient déployés *« prioritairement sur le logement des familles et les 18-25 ans »*, rappelant que la loi famille du 25 juillet 1994 a prévu, quand les ressources le permettraient et au plus tard fin 1999, une amélioration des aides aux grands enfants encore à la charge de leurs parents. Il demande aussi qu'un effort particulier soit consenti en faveur des familles séparées et de celles ayant un enfant handicapé.

VOUS NE POUVEZ PAS SAVOIR LE NOMBRE DE FAMILLES QUE J'AI DANS MA CIRCONSCRIPTION !

MOI, C'EST PAREIL.

PESSIN

En revanche, le groupe ne se fait guère d'illusion sur les chances, à court terme, d'une réduction du nombre de prestations, dont il estime le nombre à vingt-huit. En juin 1996, M. Chirac avait pourtant plaidé en ce sens. Le « groupe Lagrave » juge notamment qu'une telle simplification pourrait favoriser les foyers aisés ou ayant peu d'enfants au détriment des familles modestes ou nombreuses. Toutefois, une simplification est nécessaire, ne serait-ce qu'en raison de l'incompréhension des assurés : les caisses reçoivent plus de quarante millions d'appels téléphoniques et quinze millions de visites par an, essentiellement pour se faire expliquer des droits, ce qui mobilise plus du tiers de leurs trente mille agents. Le groupe a examiné *« avec intérêt »* le projet de regroupement des prestations autour de deux pôles, qui figure aussi dans le rapport Boutin-Pinte : une prestation pour la garde de l'enfant (2 440 francs par mois dès la première naissance pour les enfants de 0 à 3 ans), que les parlementaires ont baptisée *« allocation parentale de libre choix »* : une prestation d'éducation (1.000 francs par mois et par enfant à partir de la famille de deux enfants). Sur le plan des moyens, le groupe souhaite *« confier à un organisme indépendant le soin de mesurer les charges des familles et leur évolution dans le temps pour mieux préparer les inflexions de compensations de charges qui seront toujours nécessaires ».*

Le « groupe Lagrave » a aussi planché sur le financement, mais dans le rapport du sous-groupe chargé de cette question, il est indiqué que celui-ci *« ne s'estime pas lié par la contrainte financière ».* Dénonçant les charges indues pesant sur la branche famille, et notamment les 18 milliards de francs qu'elle verse au titre de l'assurance-vieillesse des parents au foyer, ses membres réclament une clarification. « Si on veut *une véritable politique familiale ambitieuse,* concluent-ils (...), *il est indispensable de dégager les moyens financiers supplémentaires nécessaires ».* Une réponse à M. Juppé, qui a toujours affirmé que toute réforme devrait se faire à moyens constants.

Enfin, un atelier a travaillé sur le thème des relations entre les générations. Sa recommandation la plus originale, qui figure aussi dans le rapport Boutin-Pinte, est de *« recapitaliser les familles ».* En clair, de donner un capital annuel (6 000 francs par exemple par an et par enfant de moins de dix-huit ans), qui serait investi dans la création d'entreprise ou dans une société existante. *« Sur cette base,* assure le rapport du groupe, *peuvent être conçues une politique économique solidaire, une politique sociale responsable et, finalement, une politique familiale efficace. »* Mais les parlementaires RPR et UDF, qui ont repris cette idée, en ont chiffré le coût à 80 milliards de francs, rendant sa réalisation improbable.

Jean-Michel Bezat

Aides aux familles : 4,5 % de la richesse nationale

La politique en faveur des familles a mobilisé, en 1996, près de 350 milliards de francs, si l'on y inclut le manque à gagner pour le budget de l'Etat lié au quotient familial et aux autres aides fiscales, soit 95 milliards de francs. La France compte neuf millions de familles, dont 1,2 million de familles monoparentales, avec, dans 85 % des cas, une femme pour chef.

● **Le nombre de mariages n'a cessé de baisser.** De 416 000 en 1962, il est tombé à environ 280 000 depuis 1988. L'âge du premier mariage recule : 28,8 ans pour les hommes et 27,1 ans pour les femmes, contre 26 ans et 24 ans il y a dix ans. Le nombre de divorces est de 110 000 par an, soit un mariage sur trois (contre un sur dix en 1970). Une union sur quatre est un remariage pour au moins un des deux époux.

● **La natalité stagne depuis dix ans autour de 760 000 naissances par an.** L'indice synthétique de fécondité est de 1,6 enfant par femme en âge de procréer (contre 2,9 en 1964). Un enfant sur trois (36 %) naît hors mariage. Huit femmes sur dix (entre 25 à 50 ans) travaillent.

● **L'ensemble des aides aux familles représente 4,5 % de la richesse nationale,** un effort qui n'a guère varié depuis 1980. Des associations familiales contestent cependant ce chiffre. N'incluant pas les aides fiscales (95 milliards de francs), notamment le quotient familial, elles estiment que l'effort de la nation ne représente qu'environ 3,7 % du PIB. L'ensemble des prestations s'élève à 180 milliards de francs en 1995, dont 43 % ont été versés sous conditions de ressources.

● **La branche famille traverse une période difficile.** Après 10,7 milliards d'excédents en 1993, les déficits se sont accumulés : 10,5 milliards en 1994, 38,9 milliards en 1995, 12,8 milliards en 1996 ; 8,7 milliards sont prévus cette année. Cette dérive est, en partie, imputable à la loi sur la famille de juillet 1994, qui a entraîné un surcoût de près de 7 milliards en 1996-1997.

Cinq groupes de travail

Le rapport de synthèse des contributions des cinq ateliers de travail créés à la mi-1996 sera préparé par Hélène Gisserot, procureur général près la Cour des comptes, chargée, comme en 1996, de préparer la nouvelle Conférence nationale de la famille. Ces ateliers ont abordé les thèmes suivants : la famille aujourd'hui (évolution des structures familiales) ; la compensation des charges familiales (la réforme des aides) ; la famille et son environnement ; les relations entre les générations (les solidarités entre les âges) ; la famille et le travail (conciliation entre vie professionnelle et vie privée).

Le rapport de Mme Gisserot devrait donner le point d'équilibre des réflexions des différents ateliers, dans lesquels les associations familiales se sont montrées très actives, et souvent très critiques, sur la politique – ou la *« non-politique »* – suivie par le gouvernement dans ce domaine. Mme Gisserot devra aussi tenir compte des fortes contraintes pesant sur les budgets de l'Etat et de la Sécurité sociale.

Hubert Brin, président de l'Union nationale des associations familiales

« Le gouvernement devra vite donner des signes forts »

« Quelles réflexions vous inspirent les *« quarante propositions pour la famille »*, présentées dans un Livre blanc remis mardi 7 janvier à Alain Juppé par cent vingt-cinq députés de la majorité (*Le Monde* du 9 janvier) ?

– Ce qui est dramatique dans ce rapport, c'est qu'à aucun moment, ou presque, il n'y est question de l'école, du chômage des jeunes, de l'organisation du temps de travail. Ces questions sont traitées de manière lapidaire. C'est une grande déception. Pour autant, la démarche reste intéressante. D'abord, on y parle de la famille, alors que, depuis un certain temps, elle semblait un peu oubliée. Jacques Chirac, au cours de ses deux dernières interventions télévisées, ne l'a pas évoquée.

» En second lieu, ce rapport fait une large place à une simplification des prestations familiales, afin de les ramener de vingt et une à trois, ce que nous proposions depuis de longues années. Cependant nous ne les envisagions pas sous la même forme que les parlementaires, car, à l'Unaf, nous avons un préalable, qui n'a pas été repris : nous estimons que la base de calcul des prestations doit être le coût familial moyen de l'enfant. Une allocation de 665 francs par mois à partir du deuxième enfant ne correspond pas au coût réel qu'ils représentent pour les familles.

– Quelles propositions remportent votre approbation ?

– Nous sommes d'accord sur le principe de réunification des aides au logement en une allocation unique, le calcul actuel étant trop complexe.

» En ce qui concerne l'allocation parentale de libre choix [d'un montant de 2 440 francs par mois, fiscalisée, attribuée aux familles à chaque naissance pendant trois ans], nous avons, là encore, un préalable que les parlementaires ont négligé. Pour nous, le droit au travail fait partie de la dignité humaine, donc de la dignité de l'homme et de la femme. Si le choix du couple est de réduire l'activité professionnelle de l'homme, et non celle de la femme, il faut le respecter. On doit donner aux couples les moyens d'exercer cette liberté, sinon la tentation de certains serait grande de renvoyer les femmes à la maison. Cela dit, que cette allocation puisse être utilisée pour faire garder son enfant est une bonne chose.

» Enfin, je ne rejette pas l'allocation d'éducation [de 1 000 francs par mois et par enfant], mais je reste prudent, car perplexe. Je ne vois pas ce qui la distingue des allocations actuelles.

– Qu'attendez-vous de la Conférence de la famille ?

– Il ne faut pas se tromper : c'est une réforme à mener sur le long terme et, par nature, elle se démarque fortement du rapport établi par les parlementaires. En effet, les groupes de travail se sont intéressés aussi bien au logement qu'aux crèches, à la solidarité intergénérationnelle comme à l'évolution sociologique de la famille. Cependant le gouvernement devra certainement donner rapidement des signes forts, qui sont, c'est vrai, d'ordre financier. En particulier, nous aimerions qu'il revoie la revalorisation des prestations familiales au 1er janvier 1997 – 0,92 %, c'est trop peu –, la suppression de l'application du RDS [remboursement de la dette sociale] aux allocations familiales, et qu'il engage un début de réforme correct sur les aides attribuées au logement.

– Comment caractérisez-vous la politique familiale du gouvernement ?

– Elle doit être analysée à l'aune du précédent gouvernement, qui a mis en place l'allocation parentale d'éducation, dont nous sommes pleinement satisfaits. En revanche, du côté négatif, nous notons que les allocations familiales n'ont pas été revalorisées en 1996, l'allocation de rentrée scolaire a été diminuée, et en ce qui concerne les allocations logement, les barèmes n'ont pas été réévalués. Nous avons apprécié de manière mitigée la réduction de l'impôt sur le revenu, alors que la TVA a augmenté de 2 points (de manière transitoire). Nous demandons un rééquilibrage entre les impôts indirects, qui touchent toutes les familles, et les impôts directs, où l'on tient compte de la progression des revenus. En tout état de cause, nous considérons que la période qui nous mène jusqu'à la Conférence de la famille n'est qu'un moratoire.

– Ne redoutez-vous pas que la refonte de la politique familiale ne souffre d'emblée d'un manque de moyens ?

– Une politique familiale doit inclure les problèmes liés à l'école, au logement, à la consommation, aux loisirs... car c'est de l'épanouissement de l'homme dont il est question. Elle ne se résume pas à des prestations financières. »

Propos recueillis par Aude Dassonville

Gouvernement et patronat tentent de rassurer sur la flexibilité et les stages diplômants

Le contrôle judiciaire des plans sociaux ne sera pas réformé avant les législatives de 1998

L'assouplissement du droit du travail et la création de stages diplômants pour les jeunes ont été à l'ordre du jour des rencontres bilatérales qui ont permis, du 8 au 10 janvier, aux partenaires sociaux et au ministre du travail, Jacques Barrot, d'en débattre. Le gouvernement et le patronat ont profité de cette occasion pour tenter de calmer les craintes exprimées par les syndicats sur ces deux sujets.

LA FLEXIBILITÉ accrue du marché du travail, proposée par le premier ministre et reprise par le patronat, et la création de stages diplômants, imaginée par le patronat et reprise par le président de la République, ont soulevé une telle inquiétude chez les syndicats que tout a été fait pour calmer le jeu, du 8 au 10 janvier, à l'occasion des rencontres entre Jacques Barrot, ministre du travail, et les partenaires sociaux.

Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, a estimé, vendredi 10 janvier, que les stages diplômants proposés par le CNPF ne constituaient pas une *« mesure révolutionnaire »* et qu'ils n'avaient *« rien à voir »* avec le projet de contrat d'insertion professionnelle (CIP) qui avait mobilisé contre lui les étudiants en 1994. Mme Notat a rappelé qu'elle attendait du patronat qu'il s'engage à accueillir *« en accès direct à l'emploi ou en formation 400 000 jeunes supplémentaires »*.

De son côté, Alain Juppé a affirmé à Bordeaux, à propos de ces stages, qu'*« il doit s'agir non pas d'une forme de travail au rabais, mais d'un stage préparatoire à un futur contrat de travail »*.

CURSUS UNIVERSITAIRE

A l'issue de sa rencontre avec le ministre du travail, Jean Gandois, président du CNPF, a apporté des apaisements sur la finalité de ces stages, qui doivent faire *« partie du cursus universitaire »*. M. Gandois a garanti que *« les entreprises ne cherchaient pas à embaucher au rabais »*. Il s'est dit soucieux de dialogue avec les parties concernées afin d'être *« compris de tout le monde »*.

Plutôt que de *« flexibilité »*, le président du CNPF a préféré parler d'un *« assouplissement des règles »* du marché du travail.

Selon lui, il ne s'agirait pas d'*« augmenter la précarité »*, mais de *« donner à plus de gens les chances de trouver un emploi »*. M. Gandois n'a pas fait mystère que M. Barrot avait renvoyé après les élections législatives de 1998 une révision de la législation Aubry sur le contrôle judiciaire des plans sociaux que le CNPF réclame. Enfin, il a dit n'être *« pas hostile »* à la proposition de Mme Notat de nommer une personnalité chargée d'établir un rapport sur les rigidités en matière d'emploi.

PLUS DE SOUPLESSE

Le président de la CGPME, Lucien Rebuffel, n'a pas été aussi prudent après sa rencontre avec M. Barrot. Il a affirmé qu'il fallait *« faire voler en éclats toutes les contraintes du droit du travail et les diminuer de moitié »*.

Il a réclamé *« la plus grande souplesse dans l'embauche, sous forme de contrats de projets qui permettent d'embaucher pour six mois et même pour une semaine »*.

Alain Faujas

Le préfet Brice Hortefeux sauve sa casquette

BRICE HORTEFEUX restera préfet. L'Association du corps préfectoral et des hauts fonctionnaires du ministère de l'intérieur s'est désistée du recours qu'elle avait introduit, devant le Conseil d'Etat, contre sa nomination. Agé de trente-huit ans, militant du RPR, M. Hortefeux a fait une carrière fulgurante dans le sillage de Nicolas Sarkozy : directeur de son cabinet à la mairie de Neuilly, puis secrétaire général adjoint de la ville pendant sept ans. Lorsque M. Sarkozy est nommé ministre du budget d'Edouard Balladur, M. Hortefeux devient son chef de cabinet et, administrateur territorial, se voit détacher dans le corps des sous-préfets. En avril 1995, il est nommé préfet au tour extérieur.

Le corps préfectoral s'émeut de cette promotion qui récompense celui qui a organisé la campagne de M. Balladur. Alors qu'ils doivent patienter des années pour accéder à un grade supérieur, les sous-préfets n'apprécient guère qu'en dix mois M. Hortefeux soit passé du statut d'administrateur territorial à celui de préfet, sans que, disent-ils, il ait fait la preuve de son efficacité sur le terrain.

Voulant instruire le procès des nominations politiques, nombre de préfets déplorent que Michel Charasse, grand ordonnateur des mouvements préfectoraux à l'Elysée pendant quatorze ans, les ait considérés plus souvent comme les commis du pouvoir que comme les dépositaires de l'autorité de l'Etat. Pour la première fois, l'Association du corps préfectoral, appuyée par l'Association des anciens élèves de l'ENA, forme un recours pour excès de pouvoir contre un décret du président de la République.

Le Conseil d'Etat commence l'examen de l'affaire le 6 novembre 1996. Le commissaire du gouvernement, Rémy Schwartz, conclut qu'il faut annuler la nomination de M. Hortefeux, le statut des sous-préfets leur interdisant d'être nommés préfets au tour extérieur. Pour donner à leur jugement une autorité plus grande, les sages du Palais-Royal décident de la soumettre à l'assemblée générale du contentieux.

Mais le président de l'Association du corps préfectoral, Joël Thoraval, préfet d'Ile-de-France, explique que le recours n'a plus lieu d'être puisque Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur, a, entre-temps, réformé le statut des préfets. Désormais, leur nomination s'accompagne d'une affectation à un poste territorial. En deux ans et demi, trente-huit sous-préfets ou administrateurs civils ont été promus au grade de préfet.

Pourtant, la version de M. Thoraval suscite une certaine perplexité. Le décret de M. Debré a été pris le 6 mars 1996. Or l'association s'est désistée fin décembre... Il semble qu'elle ait voulu aller jusqu'au bout de sa procédure, mais qu'elle ait été priée de n'en rien faire... Il est permis de penser que la casquette de M. Hortefeux a été l'un des gages d'une réconciliation entre les deux camps de la droite qui s'étaient affrontés pour l'élection présidentielle.

Rafaële Rivais

Découverte d'une importante cache d'armes en Corse

UNE IMPORTANTE CACHE d'armes a été découverte, vendredi 10 janvier, en Haute-Corse, par les gendarmes du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale. Cette opération a été menée sur commission rogatoire du juge parisien Jean-François Ricard, de la 14e section antiterroriste, dans le cadre de l'enquête sur le mitraillage de la gendarmerie de Saint-Florent (Haute-Corse), le 13 décembre 1996. Des roquettes, des lance-roquettes, plus d'une dizaine d'armes automatiques lourdes, plusieurs dizaines d'armes de poing, des grenades, des munitions, des explosifs, des combinaisons et des cagoules ont été trouvés. Ces armes sont présumées appartenir au FLNC-canal historique, bras armé d'A Cuncolta naziunalista. Cinq personnes ont été interpellées. Cette découverte a été effectuée à l'issue des auditions de sept personnes proches d'A Cuncolta interpellées mercredi, *« grâce au concours de la population »*, ont précisé les gendarmes.

DÉPÊCHES

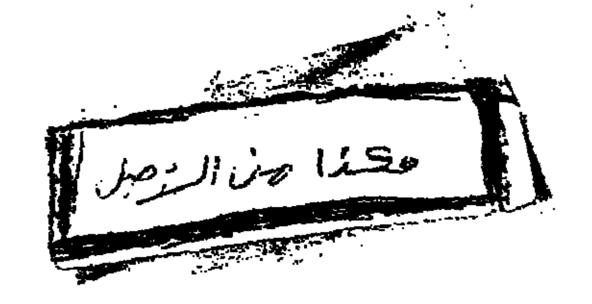
■ **CORSE : à Paris, sept militants présumés d'A Cuncolta** interpellés lundi ont été mis en examen, vendredi 10 janvier, pour *« association de malfaiteurs »* et, pour certains, pour *« infraction à la législation sur les armes ou les explosifs, en relation avec une entreprise terroriste »*, dans le cadre de l'enquête sur le mitraillage, le 27 octobre 1995, de l'Hôtel Pascal-Paoli à Aregno (Haute-Corse). Six ont été écroués. Toutefois, aucun des suspects n'a été mis en examen directement pour cette action. Enfin, un sympathisant nationaliste a été condamné, vendredi, à dix-huit mois de prison, dont neuf avec sursis, par le tribunal correctionnel de Paris pour détention d'explosifs en relation avec une entreprise terroriste.

■ **HÔPITAUX : le *Journal officiel* a publié**, samedi 11 janvier, un arrêté relatif au contenu du livret d'accueil dans les hôpitaux et dans les établissements de santé. Conformément au principe posé par la réforme de l'hospitalisation, ce livret devra être remis au patient hospitalisé. Il devra comprendre toutes les informations pratiques dont peut avoir besoin le patient lors de son séjour à l'hôpital ou à la clinique. Les établissements disposent d'un an pour mettre en place ce livret.

■ **OUTRE-MER : Jean-Jacques de Peretti**, ministre de l'outre-mer, s'est rendu à Bruxelles, jeudi 9 janvier, pour défendre, auprès des responsables de la Commission européenne, les intérêts des départements et territoires français d'outre-mer (DOM-TOM) dans le cadre de la révision des institutions européennes. M. de Peretti a notamment souligné que la France souhaite que soit inséré dans le texte du traité actuellement étudié par la Conférence intergouvernementale un article proposé en commun avec l'Espagne et le Portugal pour *« consolider juridiquement le statut des régions ultrapériphériques »* de l'Union.

■ **VŒUX : Raymond Barre**, maire (UDF) de Lyon, a souligné, vendredi 10 janvier, en présentant ses vœux à la presse, que la France était un pays *« très conservateur »*, mais qui ne pourrait en aucun cas éviter la nécessaire adaptation aux réalités économiques. *« Ce n'est pas la mondialisation qui est dangereuse pour la France, c'est le manque de volonté dont nous faisons preuve pour nous adapter »*, a déclaré l'ancien premier ministre.

■ **RÉFÉRENDUM : la Ligue communiste révolutionnaire** a proposé, dans une lettre datée du 9 janvier, à l'ensemble des partis de gauche et aux Verts de mener *« une campagne commune en faveur d'un référendum sur les "critères de convergence" censés mener à la monnaie unique européenne »*.



DROIT Le garde des sceaux, Jacques Toubon, a annoncé, vendredi 10 janvier, qu'il présenterait au printemps des textes réglementaires et législatifs réformant la procédure civile. Le ministre souhaite s'inspirer du rapport remis jeudi par Jean-Marie Coulon, président du tribunal de grande instance de Paris. ● DANS CETTE ÉTUDE, le magistrat propose trente-six mesures destinées à alléger et simplifier les procédures civiles. Cette justice de proximité – elle examine notamment les divorces et les problèmes immobiliers – est confrontée à une inflation considérable du contentieux. ● A L'OCCASION de l'audience de rentrée solennelle de la Cour de cassation, son premier président, Pierre Truche, a déploré la surcharge chronique de cette juridiction. Jean-François Burgelin, procureur général, a pour sa part souligné l'indépendance particulière de ce parquet.

M. Toubon annonce une simplification de la justice civile

Les tribunaux d'instance et de grande instance, véritable justice du quotidien, sont confrontés à une explosion du nombre d'affaires traitées. Le garde des sceaux souhaite s'inspirer du rapport de Jean-Marie Coulon pour accélérer et alléger les procédures

« 1997 a très bien commencé », a affirmé Jacques Toubon, vendredi 10 janvier, lors de ses voeux à la presse. La veille, le président du tribunal de Paris, Jean-Marie Coulon, lui avait remis un long rapport sur la réforme de la procédure civile, qui lui avait été commandé il y a un peu plus d'un an. Estimant que les trente-six propositions avancées par M. Coulon étaient à la fois *« très précises et très réalistes »*, le garde des sceaux a annoncé que ce *« chantier »* pourrait faire l'objet, dès le printemps, de décisions réglementaires et de textes législatifs.

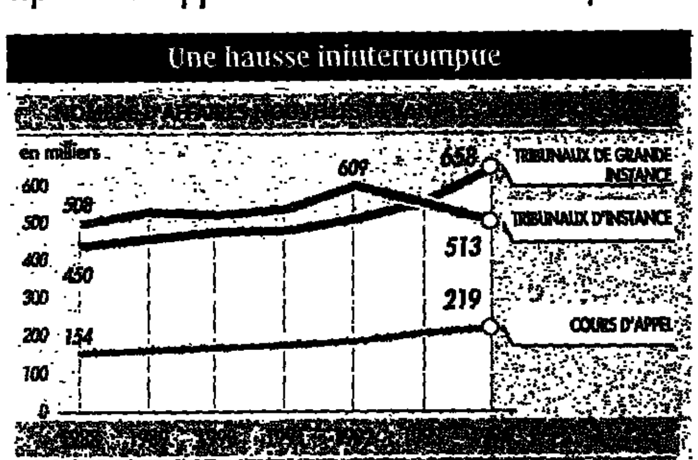
Loin des grandes affaires politico-financières et des procès d'assises, la justice civile est une véritable justice du quotidien. Elle examine les problèmes de nationalité, rectifie les actes d'état civil, procède au changement de nom des enfants naturels, tranche les divorces, fixe le montant des pensions alimentaires, accorde les droits de visite et délègue l'autorité parentale. Elle se penche également sur les conflits entre propriétaires et locataires ainsi que sur les expropriations.

Une partie de ces affaires sont confiées au tribunal de grande instance. Les autres – les « petites » – sont examinées par une juridiction instituée en 1790 par des révolutionnaires français : le tribunal d'instance. Inspirée des modèles créés par l'Angleterre et les Pays-Bas, cette institution avait alors été baptisée « justice de paix ». *« Le juge de paix est un arbitre, un père plutôt qu'un juge,* remarquait à l'époque Treilhard, l'un des rédacteurs du code de procédure civile de 1806. *Il doit placer sa véritable gloire moins à prononcer entre ses enfants qu'à les concilier. »*

UNE MISSION COMPROMISE

La justice de paix a ainsi longtemps obéi à des règles particulières. Les magistrats formaient un corps spécial, dispensé, jusqu'en 1926, d'être licencié en droit, et les procédures étaient précédées d'une phase de conciliation. *« Le juge d'instance, s'il a la confiance de ses concitoyens, s'il est connu pour son bon sens et son équité, parviendra mieux qu'un autre à éviter que le litige ne se complique inutilement,* écrit le professeur de droit Roger Perrot. *De là, l'importance d'une juridiction facilement accessible, humaine, qui rendra une justice économique et rapide à la suite d'une procédure simple. Telle était la vocation des anciens juges de paix. »*

Noyée sous l'inflation du contentieux, la justice civile peine aujourd'hui à assurer cette mission. Dans un rapport sur l'état de la France commandé en 1993 par Edouard Balladur, M. Raynaud constatait que les procédures civiles avaient augmenté de 40 % en dix ans. *« La plupart des juridictions s'épuisent à suivre cette montée des affaires nouvelles »*, résumait-il. Constatant que le nombre d'affaires traitées par magistrat avait considérablement augmenté – de 1982 à 1992, il était passé de 160 à 210 –, M. Raynaud estimait que *« ces efforts, liés à une augmentation du nombre et de la longueur des audiences et à une plus forte utilisation des procédures simplifiées, n'étaient pas sans limite ni sans risque pour le justiciable »*.



La baisse du nombre d'affaires devant les TI est due au transfert dans les TGI de certains contentieux avec l'instauration, en 1993, du juge aux affaires familiales, seul compétent sur les dossiers de divorce.

Trois ans plus tard, une mission d'information de la commission des lois du Sénat présidée par Charles Jolibois faisait le même constat. *« Au cours des vingt dernières années, le flux des affaires civiles a plus que triplé en première instance et en appel »*, notait-elle après avoir effectué une dizaine de déplacements en province. La commission voyait quatre raisons à cette *« asphyxie »* : la carence des médiations sociales traditionnelles, qui a fait du juge un personnage central de la vie sociale ; le développement de l'aide juridique, qui a élargi l'accès au droit des plus démunis ; l'extension de certains contentieux tels que l'exécution ou les affaires familiales ; la multiplication ainsi que la mauvaise qualité des textes de loi, qui posent de plus en plus de problèmes d'interprétation.

AMÉNAGEMENTS TECHNIQUES

Dans son rapport, Jean-Marie Coulon, qui ne remet pas en cause l'architecture actuelle de la justice civile, propose simplement des aménagements techniques qui permettraient d'alléger les procédures. Certaines de ses propositions touchent directement à l'organisation judiciaire : afin de soulager les tribunaux de grande instance, il suggère ainsi qu'ils examinent les litiges financiers dépassant non plus 30 000 mais 50 000 francs. Il souhaite que l'appel soit interdit lorsque le conflit porte non plus sur une somme de moins de 13 000 francs, comme aujourd'hui, mais sur une somme de moins de 30 000 francs. Enfin, il propose que le tribunal de grande instance, qui, actuellement, se prononce souvent en collégialité, statue désormais en juge unique.

Jean-Marie Coulon tient également à simplifier les procédures. Il propose par exemple de supprimer l'injonction de faire ou d'alléger le divorce par consentement mutuel, qui a suscité plus de 50 000 décisions de justice en 1994. La qualité des dossiers déposés par les parties devra quant à elle être améliorée : le président du tribunal de Paris souhaite que les assignations soient clairement motivées en fait et en droit et que les conclusions s'attardent précisément sur l'exposé des faits, les moyens de preuve et les règles de droit invoquées. Afin d'accélérer le cours de la justice, les avocats n'ayant pas déposé leurs conclusions dans les délais se verraient privés d'appel.

Pour alléger le travail des magistrats, Jean-Marie Coulon propose enfin que la rédaction des jugements soit simplifiée et que les juges puissent répondre succinctement à certains arguments. Il suggère également que, sauf exceptions légales, les jugements rendus en première instance soient immédiatement exécutoires, ce qui permettrait, selon lui, d'éviter certains appels dilatoires. Enfin, Jean-Marie Coulon souhaite un développement des procédures de conciliation à l'amiable et une réforme de l'aide juridictionnelle, qui garantit l'accès au droit des plus démunis.

Anne Chemin

★ Roger Perrot, *Institutions judiciaires*, éditions Montchrestien, 600 p., 185 F.

Les instances de contentieux civil et financier

● **Les tribunaux d'instance.** Les 473 tribunaux d'instance (TI) de France examinent certaines affaires civiles – conflits locatifs, tutelle des mineurs, etc. – ainsi que les litiges financiers portant sur des sommes inférieures à 30 000 francs. Ils statuent à juge unique. Lorsque l'enjeu financier est inférieur à 13 000 francs, ils tranchent en premier et en dernier ressort, c'est-à-dire sans que le justiciable puisse faire appel. Il y a un tribunal d'instance dans chaque chef-lieu de département et d'arrondissement. Dans les cantons importants, il existe également un, voire plusieurs tribunaux d'instance. A Paris, il y a en un par arrondissement.

● **Les tribunaux de grande instance.** Les 181 tribunaux de grande instance (TGI) de France jugent certains contentieux civils – divorce, filiation, nationalité, propriété immobilière, expropriation, exécution des jugements, brevets d'invention, protection de la présomption d'innocence et du respect de la vie privée, etc. – ainsi que les litiges financiers portant sur des sommes supérieures à 30 000 francs. En principe, ils siègent en formation collégiale de trois membres mais, dans certaines matières, le juge peut statuer seul. En général, il y a un tribunal de grande instance par département mais la carte judiciaire ne correspond pas à la carte administrative.

M. Burgelin souligne l'indépendance du parquet de la Cour de cassation

TRADITIONNELLEMENT, chaque tribunal, chaque cour d'appel et même la Cour de cassation procèdent, au mois de janvier, à une audience de rentrée solennelle. Devant un parterre de pourpre et d'hermine, les plus hauts magistrats prononcent un discours longuement préparé. Malgré la raideur du protocole, ceux-ci sont souvent une fenêtre ouverte sur un univers obscur. C'est l'instant où les magistrats sortent parfois de leur réserve pour exprimer leurs doléances.

A cet égard, la rentrée solennelle de la Cour de cassation, vendredi 10 janvier, fut décevante. Aucun sujet touchant à la tempête qui secoue la justice ne fut évoqué. Seul le procureur général, Jean-François Burgelin, donna un instant l'impression d'être proche de l'actualité en consacrant son discours à l'indépendance toute particulière dont bénéficient les avocats généraux près la Cour de cassation. Alors que le chef de l'Etat a décidé d'engager une réflexion sur une éventuelle libéralisation des parquets, les propos du magistrat semblaient vouloir dire que le parquet de la Cour de cassation ne pouvait être concerné par cette réforme puisque son indépendance est déjà acquise.

SURCHARGE CHRONIQUE

De fait, le parquet de la haute juridiction ne poursuit personne. *« Contrairement à ce qui est prévu pour les juridictions de fond, jamais un membre du ministère public, à la Cour de cassation, ne saurait être contraint de prendre des conclusions écrites contraires à sa pensée »*, précisait le magistrat en expliquant que sa fonction consistait à donner son avis sur l'application ou l'interprétation correcte de la loi. Ce rôle n'est pas pour autant anodin. La Cour européenne des droits de l'homme a condamné la Belgique et le Portugal sur le fonctionnement du ministère public de leur propre Cour de cassation et deux plaintes concernant la France ont été jugées recevables.

Pierre Truche, premier président de la Cour de cassation, a, lui, parlé de la justice submergée, et plus particulièrement de la surcharge chronique de la Cour de cassation, trop souvent considérée comme un troisième degré de juridiction. Il a invité les avocats à ne pas entretenir de *« faux espoirs »* dans l'esprit de leurs clients. Mais il n'y a pas que les pourvois désespérés ou dilatoires, car le nombre de cassations augmente. *« C'est qu'il y a des problèmes en amont »*, a observé M. Truche, en évoquant des cours d'appel *« à bout de souffle »* qui ne pourront retrouver leur efficacité que par une augmentation des effectifs et une spécialisation des magistrats.

Maurice Peyrot

La délinquance à Paris enregistre une nouvelle décrue en 1996

AVEC *275 027 délits et crimes* constatés en 1996 par les services de police à Paris, les statistiques de la délinquance ont enregistré une chute globale importante (– 6,26 %) qui prolonge la décrue déjà observée en 1995 (– 6,21 % par rapport à 1994). Cette tendance à la baisse satisfait d'autant plus les responsables de la police qu'elle repose largement sur la baisse des délits dits de voie publique (– 10,74 %), auxquels les citoyens sont le plus sensibles.

Il s'agit en particulier des vols à l'intérieur des automobiles (– 17,12 %, soit 6 000 de moins que l'année dernière), des cambriolages (– 8,24 %), des vols d'automobiles (– 9,01 %), des vols à la tire commis par des pickpockets (– 10,94 %) et des vols à main armée (– 3,18 %). En 1996, le nombre total d'infractions constatées à Paris est ainsi *« le chiffre le plus bas enregistré depuis 1979 »*, à mode de calcul constant, se sont félicités le préfet de police de Paris, Philippe Massoni, et le ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré.

La hausse des violences contre les personnes s'est néanmoins poursuivie (+ 4,04 %), qu'il s'agisse des atteintes aux moeurs, du racket ou des homicides volontaires et tentatives (+ 8 %), des coups et blessures volontaires (+ 2,4 %), tandis que les viols déclarés ont diminué (475 contre 488 en 1996). Le vandalisme a également baissé (– 3,71 %).

Les infractions à la législation sur les stupéfiants ont nettement régressé (– 11,6 %), alors qu'elles avaient augmenté l'an passé. *« Cette baisse pourrait être interprétée à tort comme le résultat d'une moindre implication des services de police,* a commenté M. Massoni. *Or il n'en est est rien : la diminution est imputable uniquement à l'usage de stupéfiants* [– 15,3 %] *et aux cas d'usage-revente* [– 9,5 %]. » Parallèlement, la répression du véritable trafic de drogue, opéré par des « professionnels », a augmenté (+ 34,6 %).

S'agissant de la délinquance économique et financière, la hausse s'est poursuivie (+ 7,1 %). Les principales infractions ont été les escroqueries commises au moyen de chèques volés et falsifiés, ainsi que l'ouverture de comptes bancaires sous de fausses identités. Dans ces domaines, la police a pu imputer des centaines d'infractions à une même équipe de quelques délinquants. Les escroqueries aux fausses cartes de crédit se sont, elles, envolées (+ 28 %). Par ailleurs, l'immigration irrégulière a stagné en 1996 (9 247 infractions, au lieu de 9 241), et le préfet de police a émis, avec prudence, l'hypothèse selon laquelle ce type de délits pourrait avoir *« atteint un palier à Paris »*, alors que la progression avait été nette (+ 25,37 %) en 1995.

D'un point de vue géographique, la baisse a été quasiment étale dans tous les arrondissements parisiens. Elle a même été plus accentuée dans les arrondissements réputés *« difficiles »* du nord et de l'est de la capitale. Enfin, le métropolitain a connu une diminution sensible (– 7,54 %), confirmant les résultats enregistrés en 1995 (– 18,74 %).

Erich Inciyan

La France s'installe durablement dans « Vigipirate »

LES EFFECTIFS du plan « Vigipirate » ont été renforcés, vendredi 10 janvier. Un millier d'hommes supplémentaires – soit un total de 3 130 policiers ou militaires, parmi lesquels 600 officiers de police judiciaire – sont désormais affectés à cette opération de dissuasion. Dans une interview parue dans *Le Figaro* du 11 janvier, le préfet de police de Paris, Philippe Massoni, justifie ce renforcement par *« un faisceau d'éléments concordants »* : les actes terroristes perpétrés à l'étranger, qui peuvent avoir *« un effet miroir »*, la période du ramadan, car *« on ne peut exclure que certains aient la volonté de troubler, par des actes criminels, cette période religieuse »*, et le verdict du procès des responsables de réseaux terroristes, rendu jeudi 9 janvier à Paris (*Le Monde* du 11 janvier).

A en croire le ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré, vendredi 10 janvier, le plan « Vigipirate » est donc appelé à *« se pérenniser »*. Ce n'est *« pas de sitôt »* que seront levées ces mesures de sécurité. Réactivé après l'attentat du 3 décembre 1996 contre une rame du RER, à la station Port-Royal, qui a fait quatre morts, « Vigipirate » va durer, selon le ministre, aussi longtemps que les services spécialisés considéreront qu'une menace terroriste globale pèse sur la France.

Pour autant, les effets de « Vigipirate » sur l'insécurité sont très loin d'être statistiquement démontrés. La baisse de la délinquance en 1995 avait en effet été sensible dès le premier semestre, alors que le coup d'envoi de la vague terroriste datait du 25 juillet, avec l'attentat contre le RER à la station Saint-Michel, et qu'il avait fallu attendre le 7 septembre, jour de la tentative d'attentat contre une école juive de Villeurbanne, pour lancer « Vigipirate ». De même, en 1996, la tendance à la baisse était enclenchée dès les dix premiers mois et, en novembre et décembre, la délinquance s'est stabilisée par rapport à 1995. Autrement dit, l'état d'alerte renforcé auquel la France va rester soumise avec « Vigipirate » relève de l'analyse faite par le gouvernement de l'état de la menace terroriste. Pas de la lutte contre la délinquance.

Deux expulsés de Saint-Bernard libérés après avoir refusé d'embarquer

DEUX DES CINQ SANS-PAPIERS de l'église Saint-Bernard qui avaient été placés à Roissy dans un avion d'Air France à destination de Bamako, vendredi 10 janvier, en ont été débarqués sur ordre du commandant de bord (*Le Monde* du 11 janvier). Présentés à Paris au juge délégué, Sema Camara et Lamine Dembele ont été libérés dans la soirée. Le magistrat a constaté qu'il n'y avait pas lieu de prolonger une rétention qui avait cessé de fait lorsque les deux Africains avaient été extraits du centre de Vincennes pour être amenés à l'aéroport. Les deux Maliens ont expliqué que des gendarmes les avaient menottés, leur avaient lié les pieds et qu'on avait cherché à les endormir en leur plaçant un mouchoir imprégné sur le visage. Ils se seraient alors débattus jusqu'au moment de leur débarquement. Leurs trois compatriotes, qui n'auraient pas opposé la même résistance, ont été reconduits à Bamako.

DÉPÊCHES

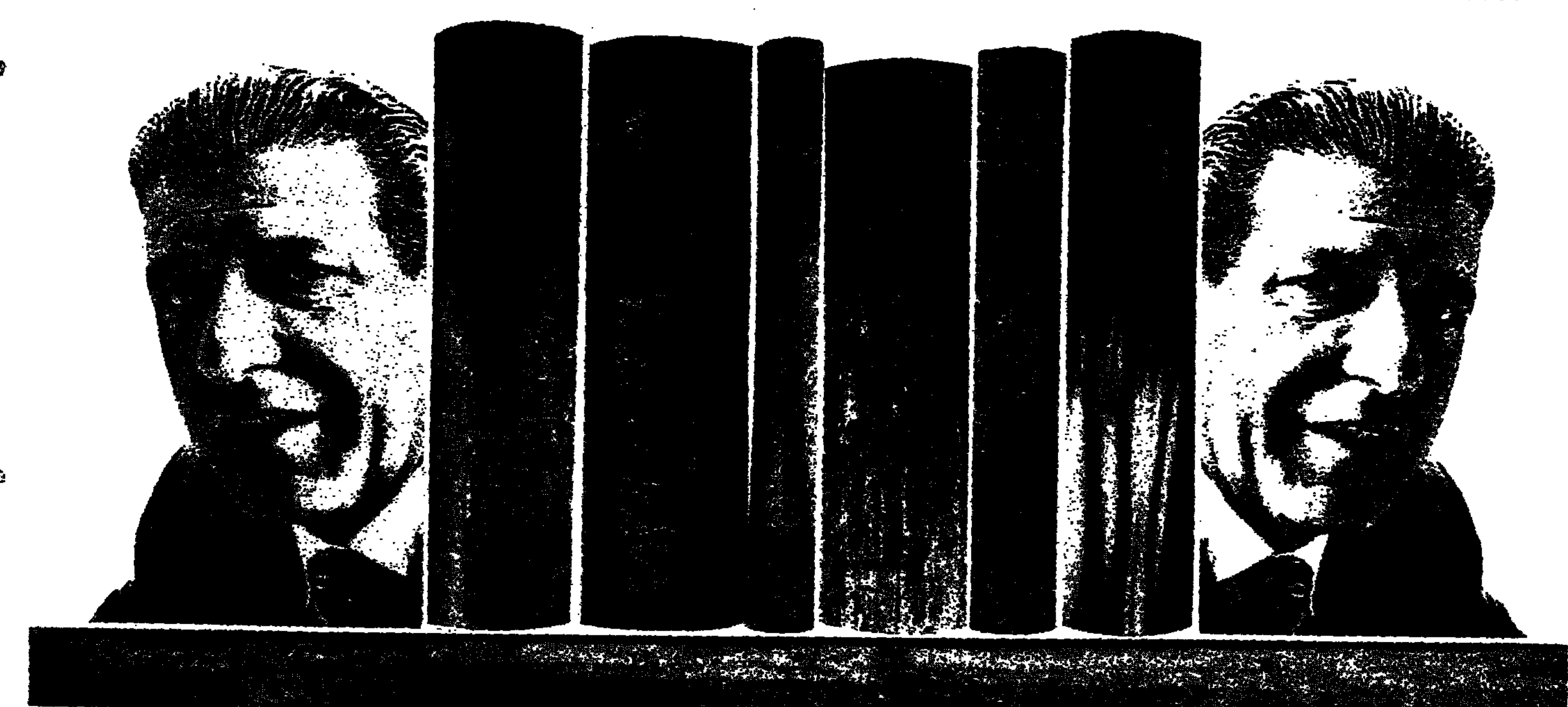
■ **VIOLENCE : un jeune appelé du contingent soupçonné d'avoir participé à l'agression d'une femme policier** sur la ligne C du RER, le 25 octobre 1996 dans l'Essonne, a été mis en examen, vendredi 10 janvier, par le juge d'Evry Jean-Marie d'Huy pour *« viol en réunion, précédé, accompagné ou suivi de tortures ou d'actes de barbarie, violences volontaires et vol »* et écroué à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis. Djamel, dix-neuf ans, formellement reconnu par la victime, nie les faits qui lui sont reprochés.

■ **FROID : 54 % des Français se disent favorables à un hébergement forcé pour les personnes sans abri** en cas de grand froid, selon un sondage CSA-*La Croix* paru vendredi 10 janvier. Parmi les sondés, les plus coercitifs sont les plus âgés et les moins diplômés.

■ **LOGEMENT : François Lebel, maire (RPR) du 8e arrondissement de Paris, a protesté**, vendredi 10 janvier, contre la réquisition d'un immeuble situé rue de Miromesnil, estimant que *« l'immeuble était en ruines »*. Selon le ministère du logement, cet immeuble *« a, comme les autres, fait l'objet de travaux »*.

■ **TABAC : le PDG de Philip-Morris France, Alain Fernandez, a été condamné**, jeudi 9 janvier, par la cour d'appel de Rennes, à une amende de 200 000 francs pour avoir enfreint la loi Evin interdisant la publicité pour le tabac lors de la Foire internationale de Nantes, en avril 1994.





Roger Straus, le faiseur de Nobels

A quatre-vingts ans, le Gaston Gallimard américain continue de prospecter avec ardeur les écrivains de talent et d'enrichir le catalogue prestigieux de sa maison d'édition cinquantenaire

L'AFFAIRE est entendue. L'édition américaine est malade. De la concentration à outrance, des « hypersellers » et des « mégacontrats », de la prolifération des « non-livres » et du dollar-roi. Pourtant, il est des havres où la pensée respire. Faites un tour à Manhattan, du côté d'Union Square. Voyez le Barnes & Noble qui s'est ouvert l'année dernière. A cette librairie puissance dix – un immeuble entier avec salons de conférences, tables pour travailler, fauteuils profonds où l'on s'absorberait des heures dans les ouvrages de quelque presse universitaire –, on cherche en vain un équivalent français.

Mais surtout, poussez plus loin sur la place. Vous êtes au siège de la plus littéraire, de la plus prestigieuse des maisons d'édition américaines, Farrar Straus and Giroux. Là où une poignée d'irréductibles, ayant héroïquement résisté au rouleau compresseur du marché, fêtent cette année leur cinquantième anniversaire.

Immeuble vieillot, ascenseur fatigué, tortueux couloirs obstrués de cartons : le décor, qui n'a pas dû changer depuis des lustres, témoigne d'un refus du clinquant et de l'artifice. Rien à voir, curieusement, avec l'élégance charmeuse du président et cofondateur de l'entreprise, Roger Straus. A quatre-vingts ans, depuis le 3 janvier, Roger Williams Straus Junior, connu pour son dandysme raffiné et sa langue de vipère, est une sorte de Gaston Gallimard, de Giulio Einaudi new-yorkais. Un mythe.

Il reçoit en costume clair, lavallière de soie, avec, à l'annulaire, une chevalière aux armes des lieux – trois poissons stylisés, *« sans valeur symbolique particulière »*. La presse américaine, qui a généreusement « couvert » son demi-siècle d'aventure éditoriale, a encore contribué à ciseler sa légende.

TÉMOIN ce portrait par Tom Wolfe dans... *Vanity Fair !* Straus y apparaît, *« crinière au vent »*, surgissant de sa Mercedes décapotable, donnant du *« dear boy »* aux hommes qui l'entourent et du *« baby »* aux femmes de tous âges, usant et abusant de son épithète favorite, *« maaahhhhhhhhvelous »* (« mêêêêêêrveilleux ») ! Glamour ? Futile ? Cette image, au contraire, le fait rire de toutes ses énormes dents. *« C'est comme un bouquet parfumé (en français dans le texte). »* D'ailleurs, il vient d'avoir au téléphone son ami et auteur Tom Wolfe, qui termine *« un nouveau livre, dans la veine du* Bûcher des vanités. *Bonne nouvelle, pas vrai,* baby ? »

Cela fait belle lurette que Straus n'a plus rien à prouver. Homme de lettres, il admet, dans certains cas, que les chiffres parlent d'eux-mêmes. Prenez l'ahurissante liste de « ses » prix Nobel : Hermann Hesse (1946, l'année de la création de sa maison), T.S. Eliot (1948), Pär Lagerkvist (1951), François Mauriac (1952), Juan Ramón Jimenez (1956), Salvatore Quasimodo (1959), Nelly Sachs (1966), Alexandre Soljenitsyne (1970), Pablo Neruda (1971), Isaac Bashevis Singer (1978), Czeslaw Milosz (1980), Elias Canetti (1981), William Golding (1983), Wole Soyinka (1986), Joseph Brodsky (1987), Camilo José Cela (1989), Nadine Gordimer (1991), Derek Walcott (1992), Seamus Heaney (1995).

C'est bien simple, depuis Singer, en 1978, dix « auteurs Straus » (sur dix-huit élus) ont reçu les lauriers de l'Académie suédoise. Si bien qu'au Grand Hôtel de Stockholm, on lui réserve systématiquement deux suites, la deuxième semaine de décembre et que, toujours selon Tom Wolfe, l'éditeur serait devenu si familier aux téléspectateurs suédois, qu'on le prendrait, dans la rue, pour le *« ministre américain de la culture »*.

Le prochain sur cette brillante liste ? Straus, olympien, jette un œil au mobile qui tournoie dans son bureau. Brodsky, Walcott et Heaney voltigent lentement dans les airs, comme si l'endroit était définitivement placé sous le signe de la gloire. Comme si (sur son ordre à lui, le *Nobel maker*, l'inventeur d'écrivains magnifiques) des petites langues de feu allaient descendre toucher le front de... *« Mario Vargas Llosa,* dit-il. *Si je vis assez longtemps, j'irai en Suède avec lui. »* Le conte de fée aurait été parfait si Roger Straus s'était élevé à partir de rien. Ce n'est pas tout à fait le cas. Lorsqu'il naît à New York, le 3 janvier 1917, son père, Roger Williams Straus – de cette famille d'origine juive allemande, qui fonda le grand magasin Macy's –, est une figure de proue du Parti républicain, et dirige une importante compagnie d'extraction pétrolière. Sa mère n'est autre que Gladys Guggenheim, fille de Daniel Guggenheim – l'un des sept fils de l'empereur du cuivre –, nièce de Benjamin Guggenheim, disparu en 1912 sur le *Titanic*, et cousine de Peggy, l'extravagante et géniale milliardaire qui achetait un tableau par jour.

Immeuble vieillot, ascenseur fatigué, tortueux couloirs obstrués de cartons : le décor témoigne d'un refus du clinquant et de l'artifice

Mais, bien que né avec une petite cuiller en argent dans la bouche – et sans doute prédisposé à transformer en la même matière ce qui lui passe entre les mains –, l'homme aime se présenter comme un autodidacte. *« sans diplôme de l'enseignement secondaire, simplement* selfmade ». A quinze ans, parce qu'il *« connaît quelqu'un qui connaît quelqu'un »*, il devient *copyboy* (garçon de bureau) au *White Plains Reporter*, une gazette de l'Etat de New York. *« Il n'y avait pas de syndicat. On me donnait 35 dollars par semaine. Je servais des cafés. A l'occasion, on me confiait un papier à corriger. Avec un bon dictionnaire : je n'ai jamais été un as de l'orthographe. »*

Du journalisme, il passe à l'édition, expliquant sans ambages que *« les journaux, c'est bon pour emballer le poisson »*. Une soif de *« permanence »* qui continue de le hanter aujourd'hui. Il veut, dit-il *« alimenter l'avenir. A mon âge, ça paraît ridicule, mais j'aime penser que des lecteurs savoureront en 2600 les livres que j'édite »*.

Pourtant, au départ, ses atouts semblent maigres. Où déceler les talents ? Où trouver les livres ? Comment se lancer ? Straus invite à déjeuner deux agents littéraires, les meilleurs de la place. *« Ils s'occupaient de Flannery O'Connor, ils ne pouvaient qu'être bons. Après quelques Martini, je leur demande à voir les ouvrages qu'ils représentent et ils m'envoient promener :* "Straus, vous n'êtes pas né de la dernière pluie. Pourquoi vous enverrait-on, à vous, des livres avant qu'ils aient été vus par Knopff et tous les autres ?" *Ils me citent la liste de tous les grands éditeurs de l'époque. Et force m'est d'admettre qu'ils avaient raison. »*

Que faire ? Pendant la guerre, Straus a été chargé de relations publiques dans la marine. Il s'est constitué un carnet d'adresses ventru, *« une toile d'araignée »* reliant tous les pays du monde. Pourquoi ne pas l'utiliser en demandant à certains correspondants de jouer pour lui le rôle de *« scout »* ? *« Chacun avait pour mission d'ouvrir l'œil sur les talents de sa région. Et là, j'ai eu de la chance... »*

Le premier auteur qui tombe dans ses rets s'appelle Levi. Pas Primo, Carlo. Il est peintre, écrivain, journaliste. Il donne à Straus, un futur ami, le récit de son séjour d'exilé politique, pour activités antifascistes, dans un village de Lucanie. Le livre s'appelle *Le Christ s'est arrêté à Eboli*. Il fait un malheur et se vend encore, chaque année, à six ou sept mille exemplaires.

La méthode Straus demeurera sans faille. Après Levi, c'est Alberto Moravia et Cesare Pavese en Italie, François Mauriac puis Marguerite Duras en France, Peter Handke ou Peter Schneider en Allemagne. Roger Straus devient, selon le philosophe Bob Howard, *« le plus européen de tous les éditeurs américains »*. Mais, note ce dernier, *« il n'était pas difficile, alors, de décrocher ces signatures ; personne ici ne se battait pour les avoir ! »*

De fait, pendant longtemps, suivre l'œuvre d'un obscur Nigérian (Wole Soyinka) ou d'un improbable Espagnol (Camilo José Cela) apparaîtra à beaucoup comme *« un acte de foi »*. Ou de folie. *« De nombreuses maisons rient encore de ce que je publie. Qui s'intéresserait aujourd'hui à un roman albanais qui ne serait pas un best-seller ? »* Sûrement pas les mastodontes du *publishing business*. Sûrement pas les grands manitous (ou ex-manitous) de Random House ou Simon & Schuster ! *« Allez savoir ce qu'Alberto Vitale pense des livres et même s'il en lit ! Et Dick Snyder, en a-t-il plus qu'une vague idée ? »* Ses confrères, il va même jusqu'à refuser, quelquefois, de déjeuner avec eux : *« Pour partager quoi, du pain et des mensonges ? »*

CE n'est pas que Roger Straus se veuille un parangon de vertu éditoriale. On trouvera ainsi dans son catalogue une *Histoire du rire* ou les confessions d'un rocker déglingué, qui n'ont pas l'air absolument impérissables. Ce n'est pas que ses mouvements d'humeur ne lui aient jamais joué des tours : ne s'est-il pas brouillé ainsi avec des écrivains, et non des moindres, Philip Roth par exemple ?

Mais sa façon de tenir le cap, contre les vents du marketing et les marées de la médiocrité, ont longtemps valu à sa maison d'apparaître un peu comme une « école ». Un lieu où les éditeurs en herbe venaient tâter du métier, en apprendre quelques ficelles. Straus se souvient ainsi d'avoir accueilli le fils de l'Allemand Rowohlt ou les deux *« Gallimard boys »*, Antoine, l'actuel PDG, et son frère Christian, sur lesquels il ne tarit pas d'anecdotes.

Pourtant sa recette à lui, Roger Straus, est des plus traditionnelles. Elle consiste, ô folie, à penser que la grandeur d'une maison d'édition dépend de celle de ses auteurs. Elle consiste à *« se concentrer sur le livre »*. Foin, si l'on en croit Roger Straus, du marketing, des ventes, de la presse ou des droits. *« Quand un livre est bon, il est bon pour l'auteur, bon pour la marque, bon pour nous. »* C'est presque la devise de General Motors, *« ce qui est bon pour GM est bon pour l'Amérique »* !

Pour le reste, c'est l'art, éternel, des passeurs, des accoucheurs, des éveilleurs de talents. Il y faut du flair, de la patience, un soutien indéfectible aux auteurs (sous forme de petits mots manuscrits devenus légendaires), un sens aigu de l'amitié (avec Marguerite Yourcenar, par exemple, qu'il retrouvait *« chaque été, pour échanger des lectures et marcher dans le Maine »*), une hospitalité sans borne (pour Bernard Malamud ou John Berryman, sa maison d'Upper East Side était un *« refuge littéraire »*), du charme (combien d'écrivains, comme John McPhee, ont, pour lui, résisté aux sirènes de la concurrence ?), un brin de mécénat au besoin (*« Quand j'étais sur la paille, j'appelais Roger »*, se souvient Jamaïca Kincaid) et, toujours, cette obsession de l'avenir (voir son florissant département jeunesse, dont les fleurons s'appellent Maurice Sendak ou Peter Sis).

« Alimenter l'avenir. A mon âge, ça paraît ridicule, mais j'aime à penser que des lecteurs savoureront en 2600 les livres que j'édite »

L'avenir ? Malgré tous ses efforts, malgré ses soins jaloux pour conserver sa liberté, Roger Straus n'aura pas pu préserver, jusqu'au cinquantième anniversaire de sa fondation, l'indépendance de sa maison. Après un désaccord avec son fils, Roger Williams Straus « troisième », qui travaillait avec lui, il s'est résolu à céder, en 1994, au groupe allemand Georg von Holtzbrinck, *« une majorité substantielle »* de ses actions.

Lui, le vieux loup solitaire, tombé dans les chausse-trapes de la conglomération ? Il assure que Holtzbrinck – une entreprise de qualité qui possède aussi Henry Holt et St Martin's Press aux Etats-Unis – lui laisse une paix royale. Qu'il n'est pas mécontent d'avoir échappé à la voracité de S.I. Newhouse et de son fol empire de presse. Et surtout, qu'il a pleine confiance en son dauphin, Jonathan Galassi, qui partage avec lui *« les mêmes idées sur la vie »*.

Bref, il n'est pas prêt de raccrocher, le vénérable Roger Straus. Aux dires de son entourage, il gagne même, avec le temps, en pugnacité et en verdeur. L'intéressé confirme. Ce dont il est le plus fier après cinquante ans ? *« Tenir. »* Sa définition du succès ? *« Vivre plus longtemps que mes ennemis. »*

Florence Noiville

Illustration : Sophie Bronte

Deux naufragés au flanc du mont Blanc

Ils s'appelaient Vincendon et Henry. Ils trouvèrent la mort, abandonnés à 4 000 mètres d'altitude, au cœur de l'hiver 1957, après deux tentatives de sauvetage. Aujourd'hui encore, les remords taraudent les Chamoniards, témoins effarés d'une tragédie qui tint la France en haleine

« UNE belle légende vient de mourir », déplorait le 3 janvier 1957 un guide de Chamonix, éprouvé par l'échec du sauvetage de deux alpinistes réfugiés à 4 000 mètres d'altitude dans l'épave d'un hélicoptère qui avait essayé de les arracher aux pentes du mont Blanc. Cette opération de secours, qui avait tenu la France en haleine, s'achevait sur un fiasco et par une polémique. Tout n'avait pas été tenté pour venir en aide aux deux hommes, « coupables » d'avoir risqué leur vie sur des sommets alors peu fréquentés.

L'aspirant guide Jean Vincendon, vingt-trois ans, étudiant en chimie à Paris, et son compagnon de cordée, François Henry, vingt-deux ans, inscrit à la faculté de géologie de Bruxelles, s'étaient rencontrés trois ans auparavant à l'occasion d'un séjour dans les Ardennes. Après quelques belles ascensions dans les Alpes, ils passaient leurs vacances de Noël à Chamonix pour s'y offrir une grande course hivernale et étrenner leurs équipements himalayens. Vincendon espérait convaincre ses pairs de le sélectionner pour leurs prochaines expéditions dans l'Himalaya ou dans les Andes.

A cette époque, le massif du Mont-Blanc était une forteresse quasi imprenable en hiver. Seuls quelques grands des cimes s'y aventuraient, Lionel Terray et Gaston Rébuffat, de retour de l'Annapurna, qu'ils avaient vaincu en 1950, ou le guide italien Walter Bonatti. Et quelques téméraires. En 1956, les guides de Chamonix éprouvaient encore *« un complexe d'infériorité en hiver face à la montagne »*, dira Lionel Terray, membre de la célèbre compagnie depuis onze ans.

Vincendon et Henry s'étaient engagés le 24 décembre 1956 sur le versant italien du mont Blanc, pour y remonter l'éperon de la Brenva vers la cime de l'Europe. C'est là qu'ils rencontrent l'alpiniste italien Walter Bonatti, accompagné de Silvano Gheser. Les deux hommes vont tenter la première ascension hivernale de la voie de la Poire.

Le lendemain, le temps est superbe. Mais comme souvent en hiver, les conditions météorologiques se dégradent brusquement en haute altitude. Les alpinistes abandonnent presque aussitôt leurs projets respectifs. Ils décident néanmoins de « sortir par le haut » en empruntant un itinéraire de repli, beaucoup moins difficile et peu exposé aux avalanches, qui leur permettra de gravir le mont Blanc, puis de gagner le refuge Vallot (4 360 mètres), situé sur l'autre versant de la montagne.

Après un pénible bivouac dans la tourmente, les deux cordées reprennent leur ascension le 26 décembre. Bonatti et son compagnon, dont les pieds sont partiellement gelés, atteindront le refuge Vallot après plusieurs heures d'efforts. Sauvés. Vincendon et Henry, distancés et déjà très éprouvés par l'altitude et le froid, renoncent à gravir l'ultime pente qui mène au sommet du mont Blanc et de là au refuge. Ils prennent alors la terrible décision de bivouaquer une seconde fois dans la tempête, puis, le lendemain, de plonger directement sur les pentes françaises du mont Blanc, où ils se retrouveront prisonniers de la montagne.

A Chamonix, où l'alerte a été donnée il y a déjà vingt-quatre heures, on peut apercevoir, à la faveur d'une éclaircie, au télescope mais aussi avec de puissantes jumelles, les deux alpinistes bloqués au sommet d'un sérac de 300 mètres de haut, surplombant la combe maudite.

La tragédie durera six jours. Dans la vallée, les secouristes tergiversent. La Compagnie des guides, aux prises pour la première fois avec un accident aussi grave en cette période de l'année, rappelle dans un communiqué qu'*« être secouru n'est pas un droit, quand on s'est mis sciemment en position dangereuse »*. Elle refuse de risquer la vie de pères de famille pour sauver deux imprudents.

La Société chamoniarde de secours en montagne (SCSM), créée en 1947, se récuse elle aussi, et préconise la voie des airs pour atteindre les deux alpinistes en difficulté. Son président, le docteur Dartigue, confie dès le 28 décembre la conduite des opérations au commandant Le Gall, « patron » de l'Ecole de haute montagne, fondée à Chamonix en 1932. L'EHM est chargée de la formation des cadres de l'armée aux techniques alpines, mais elle participe aussi, à tour de rôle avec la Compagnie des guides et les professeurs de l'Ecole nationale de ski et d'alpinisme (ENSA), aux opérations de sauvetage en montagne.

La machine militaire se met en marche le 28 décembre. Plusieurs hélicoptères, des Sikorsky tout d'abord, puis des Alouette – ces derniers, plus légères et maniables en haute montagne que les Sikorsky, sont en service depuis 1954 – convergent vers le mont Blanc. L'armée dresse, sans précipitation, son plan de bataille pour évacuer les naufragés, tandis qu'un de ses appareils largue des vivres et du matériel à proximité des alpinistes.

A Chamonix, Lionel Terray, le vainqueur de l'Annapurna, tempête. Il dénonce, sans ménagement, la Compagnie des guides et l'attentisme des sauveteurs, convaincus les uns et les autres que seuls des secours venus du ciel pourront sauver Vincendon et Henry. Fort de son expérience, Terray propose ses services aux militaires. Il essuie un refus poli. Avec des alpinistes français et suisses, il tentera de rejoindre, par la voie terrestre, les deux naufragés. Mais il sera vaincu deux jours plus tard par le mauvais temps.

> « Etre secouru n'est pas un droit, quand on s'est mis sciemment en position dangereuse »

Pendant ce temps, Vincendon et Henry, de plus en plus affaiblis, leurs jambes partiellement gelées, ne peuvent plus se servir de leurs mains pour s'alimenter. Ils luttent déjà contre la mort. Le 31 décembre, ils voient arriver un Sikorsky. Au fur et à mesure qu'il s'approche, l'espoir renaît chez les deux fantômes blancs, installés dans une cavité de neige. Mais quelques instants plus tard, l'hélicoptère, piloté par le commandant Santini et l'adjudant Blanc, heurte brutalement le sol et capote à une trentaine de mètres d'eux. Les pilotes, qu'accompagnent les guides Honoré Bonnet et Charles Germain, sortent indemnes.

Dès cet instant, le sauvetage des deux alpinistes n'est plus une priorité pour le chef de l'opération, le commandant Le Gall. Il faut d'abord sauver les secouristes. Vincendon et Henry sont transportés jusqu'à la carlingue, où la température approche – 15 degrés, pour passer leur sixième nuit en montagne. Avant de les abandonner et d'éteindre la lumière qui éclaire la cabine de l'hélicoptère, les guides échangent quelques mots avec eux, leur prodiguent quelques soins et tentent de les réconforter. Ils leur promettent de revenir le plus vite possible.

Rejoints dans l'après-midi par d'autres guides, Bonnet et Germain reçoivent l'ordre d'aider les deux pilotes à atteindre le refuge Vallot. La petite troupe peinera toute une nuit dans la tempête et le froid, particulièrement les deux militaires qui n'ont jamais fréquenté, à pied, les hautes altitudes et disposent uniquement d'un équipement de vol inadapté à leur progression sur la neige. L'adjudant Blanc tombera dans une crevasse. Il sera alternativement porté ou tiré par ses compagnons jusqu'au refuge. *« Blanc avait toutes les apparences d'un cadavre, lorsque nous sommes arrivés à 3 heures du matin à destination »*, diront ses camarades. Santini, l'autre militaire, devra bivouaquer dans un igloo avec les guides. Privés de lampe et de boussole, ces derniers se sont trompés d'itinéraire. Finalement, ils rejoindront le refuge le 1er janvier 1957 en début de matinée, après quinze heures passées dans la tourmente.

A l'état-major militaire de Lyon, on s'impatiente. L'ordre est tansmis au « patron » des secours de *« sauver d'abord les deux pilotes »*. Le directeur de la section « hélicoptère », le colonel Lacroix, justifiera ainsi cette décision, qui demeure encore secrète : *« Cela doit faire réfléchir certains sur ce qu'il y a de choquant dans le fait que des jeunes gens, courageusement sans doute, mais pour leur plaisir, nous entraînent à mettre en œuvre un matériel précieux pour l'Afrique du Nord* [la guerre d'Algérie a commencé deux ans auparavant]. *Brutalement dit, nous risquons, pour deux imprudents, de manquer de moyens pour en sauver là-bas un plus grand nombre, qui s'y trouvent involontairement, mais de grand cœur. »*

Les guides et les pilotes attendront deux jours encore au refuge Vallot le retour du beau temps sur le massif du mont Blanc et l'arrivée de secours héliportés. En deux heures, Jean Boulet, un pilote d'essais de Sud-Est Aviation, les arrachera à la montagne pour les déposer à Chamonix.

« J'ai récupéré mes hommes après avoir eu très peur de les perdre. Humainement, je ne puis prendre la responsabilité d'en jeter d'autres dans la même aventure, explique alors le commandant Le Gall, après un bref vol de reconnaissance au-dessus de la carcasse du Sikorsky. *Nous risquerions de nous retrouver dans la même situation qui nous angoissait hier. Nous abandonnons. Plus rien ne sera fait. Il est improbable que Vincendon et Henry soient encore en vie. Risquer celles de nos hommes pour redescendre deux cadavres serait une folie. »* La veille, le secrétaire d'Etat aux forces armées (Air), Henry Laforest (radical), venu superviser les opérations à Chamonix, avait ordonné de ne plus rien tenter.

« La tradition la plus noble et la plus sacrée est de ne pas laisser les hommes à la montagne », rappelle aussitôt le vainqueur de l'Annapurna, Maurice Herzog, qui préside le très puissant Club alpin français. Lionel Terray annonce qu'il démissionne de la Compagnie des guides de Chamonix. La décision des militaires suscitera également une avalanche de protestations dans tous les pays de l'arc alpin, notamment en Suisse, où le concours du pilote des glaciers, Hermann Geiger, qui a alors à son actif deux cent cinquante-six opérations de sauvetage en montagne avec son avion Super-Piper équipé de patins, a été refusé.

Les corps de Vincendon et d'Henry ne seront redescendus à Chamonix que le 20 mars 1957 par une caravane réunissant tous les acteurs du drame du mont Blanc, à l'exception de Lionel Terray, qui a entre-temps réintégré les rangs de la Compagnie des guides. Jean Vincendon fut retrouvé à l'emplacement où les sauveteurs l'avaient installé. Mais son compagnon avait eu encore la force de se déplacer dans la carlingue après leur départ. Il fut découvert devant l'une des portes du Sikorsky, ses jambes hors de l'appareil. A-t-il tenté de s'enfuir, ou de revoir, une dernière fois, les lumières de Chamonix qui lui semblaient alors si proches ?

Claude Francillon
A Chamonix



© VITAL.



D.R.

A gauche, « le drame de conscience des sauveteurs impuissants devant deux statues vivantes : Vincendon, à gauche, enfoui à mi-corps, et Henry, incapable de bouger. Leurs pieds, leurs mains et leur visage sont déjà gelés, mais ils sont encore lucides. » (Photo et légende « Paris Match » du 12 janvier 1957.) A droite, la descente des corps sur le refuge des Grands Mulets, où ils seront embarqués dans l'Alouette II de Boulet, en deux rotations (avril 1957.)

Chronologie

- **22 décembre 1956.** Jean Vincendon et François Henry quittent Chamonix pour effectuer l'ascension hivernale du mont Blanc par l'éperon de la Brenva. Leur retour est prévu trois jours plus tard.
- **24 décembre.** Après une première tentative infructueuse, ils entreprennent la course le lendemain, mais ils sont surpris par le mauvais temps.
- **26 décembre.** L'alerte est donnée à Chamonix. Mais les guides refusent de monter une opération de secours terrestre en raison du mauvais temps.
- **27 décembre.** Vincendon et Henry tentent de rejoindre le refuge des Grands Mulets mais se retrouvent bloqués à 4 000 mètres d'altitude sur le Grand Plateau. Ils sont repérés par télescope depuis Chamonix.
- **28 décembre.** Un hélicoptère de l'armée largue des vivres et du matériel. Les deux naufragés s'apprêtent à passer leur quatrième bivouac en haute altitude.
- **29 décembre.** Lionel Terray, un montagnard réputé, dénonce violemment la passivité des sauveteurs. Il prépare sa propre caravane de secours qui s'élancera dès le lendemain.
- **31 décembre.** Début de l'opération héliportée sur le mont Blanc pour sauver Vincendon et Henry. Mais l'un des deux Sikorsky chute à proximité des alpinistes.
- **1er janvier 1957.** Les pilotes de l'hélicoptère ont été ramenés au refuge Vallot par les guides qui les accompagnaient. Vincendon et Henry sont laissés seuls dans la carlingue. La caravane Terray renonce, vaincue par le mauvais temps.
- **2 janvier.** Vincendon et Henry viennent de passer leur septième nuit en haute montagne. A Vallot, six guides et deux pilotes attendent eux aussi l'arrivée des secours. La tempête rend impossible le vol des hélicoptères.
- **3 janvier.** Sauvetage des sauveteurs par deux Alouette. Convaincu que Vincendon et Henry sont déjà morts, le commandant Le Gall, « patron » des opérations, refuse d'envoyer une équipe de secours sur le Grand Plateau.

A la « une » des médias

La longue et désespérante tentative de sauvetage de Vincendon et de Henry fut la première grande tragédie alpine médiatisée. Chamonix se transforma en camp de base pour une centaine d'envoyés spéciaux des journaux français et étrangers mais aussi des radios, notamment la toute jeune station Europe 1. La France se passionna, pendant une dizaine de jours, pour le drame qui se jouait dans les immensités de glace du mont Blanc au moment des fêtes de Noël et du Nouvel An.

Le Progrès **titra sur « L'héroïque folie » de Terray et de sa caravane terrestre partis au secours des naufragés. Après l'ordre donné par les militaires d'abandonner les deux alpinistes,** ***La Tribune de Genève*** **écrit :** ***« La décision finale laissera d'éternels remords. » France Observateur*** **s'interrogera pour sa part en première page :** ***« Les guides de Chamonix sont-ils coupables ? »***

Les secouristes des sommets ont tiré les leçons du drame

L'AGONIE, dans le massif du Mont-Blanc, de Jean Vincendon et François Henry révéla les énormes carences de l'organisation des secours en haute montagne. Ainsi la solidarité, qui était à la base du système imaginé à partir de 1945 par la Fédération française de la montagne et faisait largement appel au bénévolat et au volontariat. Cette solidarité n'a pas joué. Par ailleurs, parmi les trois organismes responsables de la mise en œuvre des secours dans le massif du Mont-Blanc, la Compagnie des guides, l'Ecole de haute montagne et l'Ecole nationale de ski et d'alpinisme, le premier avait refusé de s'engager. Enfin, la Société chamoniarde de secours en montagne, comme les vingt associations de même nature qui assuraient les sauvetages dans l'ensemble des massifs montagneux français, ne disposait pas de moyens suffisants et adaptés pour mener dans de bonnes conditions ses missions. Ces sociétés étaient également très démunies sur le plan financier et confrontées, dans la majorité des cas, à l'insolvabilité des personnes secourues.

UN SERVICE PUBLIC

Les guides et les associations d'alpinistes tirèrent très vite les conclusions du drame du mont Blanc. La création d'une structure professionnelle pour les secours devenait indispensable pour accompagner le développement des pratiques alpines. Un véritable service public, placé sous la tutelle du ministère de l'intérieur par l'intermédiaire du Service national de la protection civile, était créé au mois d'août 1958.

Désormais, les puissants moyens de l'Etat en hommes et en matériels pourront être mobilisés lors des opérations de secours en montagne à la demande du préfet, assisté du directeur de la Protection civile et d'un conseiller technique, choisi parmi les meilleurs spécialistes des hautes terres. Des groupes permanents de sauveteurs, composés d'alpinistes spécialement entraînés ou de guides, seront constitués au sein des compagnies républicaines de sécurité et de la gendarmerie nationale. Tout au long de l'année, ces équipes seront en état d'alerte pour venir au secours des cordées en difficulté. Ainsi le peloton de gendarmerie de haute montagne de Chamonix et la CRS Alpes participent-ils chaque année à plus de mille cinq cents opérations de secours. Depuis 1958, ils accompagnent le développement de l'alpinisme et des sports de montagne comme la randonnée à ski, ou la descente des rivières en rappel pratiquée l'été.

L'utilisation d'hélicoptères de type Alouette, lors du rapatriement en 1957 des sauveteurs réfugiés à l'observatoire Vallot, effectué à plus de 4 000 mètres d'altitude, a démontré la très grande efficacité de ces machines propulsées par des turbines. Pilotées par des équipages ayant une parfaite connaissance de la montagne et de l'aérologie très particulière de cet espace, ces machines profitent d'une brève éclaircie pour porter secours à des alpinistes blessés ou arracher des grimpeurs bloqués dans une paroi. Désormais, en haute montagne, 95 % à 98 % des secours sont réalisés par la voie aérienne, les caravanes terrestres n'étant formées qu'à de rares occasions pour apporter un soutien logistique à l'hélicoptère.

C. F.



Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre,
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982) André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde »,
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance
SIÈGE SOCIAL : 21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
TÉL : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21 Télex : 206 806 F

L'énigme Nétanyahou

Suite de la première page

Celle qui, au nom de la Bible ou de l'« achèvement du sionisme », mène une stratégie de la pérennité, à coup de faits accomplis jusqu'au cœur de la Jérusalem arabe, et veut inscrire sa domination dans le paysage de Judée et de Samarie, cette Cisjordanie tout juste grande comme l'Ille-et-Vilaine. Celle qui, enfin, refuse aux Palestiniens l'accomplissement de leur identité collective, ou qui s'en moque, leur concédant tout au plus une autonomie atomisée, sur un territoire tacheté d'enclaves-bantoustans et de colonies juives en incessante expansion.

L'interminable négociation sur le retrait d'Hébron renforce l'analyse des pessimistes. L'enjeu dépasse désormais amplement le sort de cette cité arabe, la troisième de Cisjordanie, après Jérusalem-Est et Naplouse, si délicat qu'il soit du fait de la présence, en pleine ville, de quatre cents colons juifs extrémistes.

A force de traîner en longueur, les discussions sur Hébron, déjà difficiles en elles-mêmes, ont pris une importance cruciale. Elles sont devenues un véritable test du désir de compromis territorial. Car, au-delà d'Hébron, les acteurs de la négociation anticipent sur la prochaine phase d'un processus en continu dont chaque épisode prolonge le précédent et autorise le suivant. En refusant de signer l'accord faute de garanties sur le respect des engagements pris pour la suite, Yasser Arafat oblige Israël à dévoiler une partie de son jeu.

SOUPÇONS RENFORCÉS

En annonçant son intention de retarder de deux ans le calendrier des retraits militaires de Cisjordanie prévus par l'accord « Oslo 2 », le gouvernement de Jérusalem confirme les pires suspicions palestiniennes. C'est la première fois que M. Nétanyahou « sort du bois », du moins aussi franchement. Soucieux de ne pas être entraîné là où il ne veut pas aller – vers l'esquisse d'un Etat palestinien –, il freine des quatre fers en prétendant maintenir la présence de son armée sur quelque 95 % de la Cisjordanie jusqu'à l'échéance des négociations sur le statut final des territoires. Manière de perpétuer un rapport de forces déjà largement favorable à Israël et de tenir à la gorge l'Autorité palestinienne. Ce projet contredit bien évidemment l'esprit et la lettre des accords d'Oslo.

Yasser Arafat subodorait pareille stratégie. L'accord sur Hébron compte beaucoup à ses yeux parce qu'il serait le premier texte jamais signé entre la droite israélienne et l'OLP. Mais – outre cette valeur intrinsèque – il lui importe surtout qu'il prélude à d'autres accords, autrement dit qu'il marque le début d'une nouvelle ère, et non la fin d'une ancienne, qui serait du même coup le deuil d'une espérance. Pour cela, le chef palestinien a besoin d'être rassuré sur les intentions d'Israël. Il réclame un « plan de route » qui soit le plus proche possible de celui élaboré par les signataires d'« Oslo 2 ».

Le pire, estiment les Palestiniens, serait d'entretenir à feu doux une sorte de mirage diplomatique laissant croire que la négociation pourrait continuer selon les mêmes termes qu'à l'époque travailliste. « *Dans ce scénario*, souligne l'historien palestinien Elias Sanbar, *Israël réaffirmerait périodiquement son attachement envers le processus de paix, tout en le sabotant par des faits accomplis qui videraient la négociation de toute substance. Celle-ci mourrait d'elle-même sans que personne ait envoyé le moindre faire-part de décès.* »

UN PAYS DIVISÉ

S'adressant à des colons, il y a quelques semaines, M. Nétanyahou donnait sa définition de la souveraineté. « *C'est*, disait-il, *le pouvoir de refuser les diktats d'autrui, le pouvoir de résister.* » Yasser Arafat semble l'avoir pris au mot. Il rejette la « relecture de la paix » à laquelle se livre le premier ministre israélien.

Dans cette épreuve de force, le chef de l'OLP a les armes du faible : une longue expérience de tacticien retors, et un objectif clair et légitime, voulu par tout un peuple. A l'inverse, M. Nétanyahou dirige un pays profondément divisé, et un gouvernement qui donne des signes de désunion. Autre handicap israélien : nouveau venu dans le « grand jeu » de la paix, M. Nétanyahou est le plus exposé. C'est lui qu'on attend à l'épreuve, et qui, par sa volonté de changer la donne, encourt le plus grand risque d'être blâmé si la paix fait naufrage.

Sur cette route étroite, le chef du Likoud avance en décevant tout le monde : les Palestiniens, frustrés et inquiets ; l'opinion travailliste, confirmée dans ses craintes ; ses propres électeurs, en proie au doute ; les colons, qui commencent à le défier ; le monde arabe, qui retrouve son union dans la réprobation de l'Etat juif ; la communauté internationale, qui s'impatiente.

En voulant figer la suprématie d'Israël, il semble oublier la capacité de résistance – et de révolte – des deux millions de Palestiniens et surestimer en même temps sa propre marge d'action.

C'est, relevait naguère l'écrivain Amos Oz, « *le paradoxe de tous ceux qui ignorent les rapports complexes entre la force d'un peuple et sa volonté* ». Reste à savoir si, l'expérience venant, le chef du Likoud saura se faire violence sur l'autel de la paix. « *La grandeur d'Israël* (et de l'Egypte), disait Henry Kissinger à propos de Camp David, *fut d'accomplir l'improbable* ». M. Nétanyahou peut-il à son tour « *accomplir l'improbable* » ?

Jean-Pierre Langellier

RECTIFICATIFS

CHRYSLER

Dans l'article consacré à Chrysler paru dans *Le Monde* du 10 janvier, nous avons inversé les parts du marché américain des berlines et des *light-truck* (4×4 et monospaces). Ces derniers représentent 43 % des ventes de voitures, les berlines ayant vu leur part se réduire à 57 % (et non 43 % comme nous l'avons écrit par erreur).

GOSPEL

Une erreur s'est glissée dans le numéro de téléphone du Festival international gospel et negro spiritual (*Le Monde* du 10 janvier) qui se tient du 13 au 18 janvier à l'Auditorium des Halles, à Paris. La location est ouverte au 01-42-36-13-90.

VENDÉE GLOBE

Un incident technique a rendu incompréhensible un passage de l'article consacré à la sécurité dans le Vendée Globe (*Le Monde* du 11 janvier). A propos de la règle qui impose à tous les bateaux d'être « *auto-redressables* », il fallait lire que le certificat de conformité « *ne devrait plus simplement être du ressort de l'architecte et du constructeur, mais devra sans doute faire l'objet d'un vrai test* ».

Le Monde

ÉDITORIAL

Etrange justice internationale

TOUTE forme de justice internationale est-elle impossible contre les plus flagrants des crimes contre l'humanité ? On peut se le demander, en constatant les débuts difficiles du Tribunal international (TPR) créé par l'ONU pour juger les responsables du génocide perpétré en 1994 au Rwanda.

Ce tribunal devrait avoir, comme celui de La Haye sur l'ex-Yougoslavie (TPI), une fonction d'exemplarité : faire régresser l'idée d'impunité et faire avancer, en particulier aux yeux des pays les plus mal lotis en matière juridique et démocratique, celle d'une justice supranationale, indépendante et rigoureuse.

Or le spectacle qu'il offre actuellement est celui d'une instance besogneuse qui a toutes les peines du monde à mener ses enquêtes, à mettre la main sur quelques inculpés de poids et qui, lorsqu'elle en tient un, bute sur des problèmes de procédure complexes et sur l'obstruction menée au nom du respect des droits de la défense.

Dans le même temps commencent à être jugées par les tribunaux du Rwanda, et condamnées à mort de façon plus qu'expéditive, sans avocat pour leur défense, quelques-unes des 90 000 personnes qui croupissent depuis deux ans dans les geôles du régime tutsi de Kigali. Quelle conclusion sur le meilleur moyen de punir les auteurs d'un génocide les uns et les autres tireront-ils du spectacle de ces deux formes de justice ?

Aujourd'hui mis en cause pour ses dysfonctionnements internes, le TPR souffre de plus des mêmes difficultés fondamentales que son homologue de La Haye, mais de façon plus aiguë encore : il n'a aucun pouvoir contraignant sur les Etats et dépend de leur bon vouloir pour se procurer des preuves et des inculpés. Sa procédure repose exclusivement sur des témoins qui, à charge ou à décharge, peuvent aisément être manipulés ou menacés.

Le Tribunal de La Haye n'aura sans doute jamais sous la main les Mladic, Karadzic, Arkan, Seselj et autres criminels en chef que la communauté internationale juge trop dangereux de lui livrer. Du moins jouit-il, dans cette limite-là, d'un soutien qui lui a permis de devenir le véritable laboratoire d'une future cour permanente de justice internationale.

Dans le cas du TPR, l'ambivalence des Etats constitue un handicap encore plus grand. Toute l'administration, toute l'armée du génocide se sont exilées en 1994, sans en être empêchées par une communauté internationale qui ne considérait pas de son devoir de les arrêter. Les quelques hommes qui l'ont été malgré tout, comme ceux qui sont détenus au Cameroun, font l'objet d'obscures tractations politiques.

Le TPR est en outre tributaire, dans ses enquêtes, du régime tutsi de Kigali, qui dispose d'une large information sur le génocide mais ne coopère que parcimonieusement avec une instance internationale que, sur le fond, il récuse.

Enfin, si le TPI a eu du mal à obtenir un début de collaboration des services armés informés, le TPR n'a rien à attendre de ce côté. Surtout pas de l'armée française, qui, de crainte de se retrouver mise en cause, a refusé de jouer ce rôle de témoin à propos de l'ex-Yougoslavie et entend bien s'y soustraire partout ailleurs.

L'AVIS DU MÉDIATEUR



Il n'est pas inutile, pour qui s'interroge sur la pratique du journalisme, de jeter un regard sur les polémiques qu'accueillent dans leurs colonnes les journaux étrangers. Nous l'avons fait, il y a quinze jours, en citant notre confrère espagnol El Pais, non pas, comme l'ont prétendu quelques lecteurs malveillants, pour y chercher une caution, mais pour élargir le champ de notre réflexion. Les discussions dont la presse américaine se fait l'écho peuvent aussi contribuer à ce travail. C'est le cas d'un récent échange de vues entre les éditorialistes de deux grands quotidiens sur le pouvoir des journalistes, et sur la manière dont celui-ci peut s'exercer légitimement dans le domaine politique.

Le singulier pouvoir des journalistes

par Thomas Ferenczi

UNE controverse vient d'opposer, dans les colonnes de deux des plus prestigieux quotidiens des Etats-Unis, deux éditorialistes célèbres à propos de la réélection de Newt Gingrich comme président (*speaker*) de la Chambre des représentants. Ce débat nous intéresse dans la mesure où la question qu'il soulève peut se poser aussi en France.

Il y a deux semaines, William Safire a publié dans le *New York Times* un article (repris dans l'*International Herald Tribune* du 27 décembre) dont le titre était sans équivoque : « Pour aider son parti, son pays et sa carrière, Gingrich doit se démettre de sa fonction de speaker ». L'éditorialiste y racontait comment il avait tenté de convaincre l'élu républicain, accusé de fraude fiscale, de renoncer à son poste.

Quelques jours plus tard, dans le *Washington Post*, David S. Broder lui répondait par un article intitulé : « Dans la division du travail propre à une démocratie, le journalisme n'est pas la politique » (*International Herald Tribune* du 6 janvier). Accusant William Safire de mettre en danger la démocratie, il lui reprochait de confondre « *les rôles et les responsabilités* ».

Selon lui, non seulement l'éditorialiste du *New York Times* se transformait indûment en conseiller politique – ce qu'il fut jadis auprès de Richard Nixon –, mais surtout, en demandant à Newt Gingrich de se retirer, il encourageait la tendance à soumettre les hommes politiques à une sorte de référendum permanent, faisant fi des procédures et des échéances institutionnelles. Il oubliait du même coup « *les valeurs de détachement, de scepticisme et de prudence* » attachées à son métier. William Safire lui répliquait le lendemain (*International Herald Tribune* du 7 janvier) en affirmant qu'il pouvait à la fois porter un jugement sur Newt Gingrich et lui donner un conseil.

Au-delà de la querelle – américaine – entre les journalistes issus des rangs des conseillers politiques et ceux qui ont fait toute leur carrière dans la presse, au-delà même de l' « affaire Gingrich », cette polémique invite à réfléchir sur la différence de nature entre pouvoir politique et pouvoir journalistique.

De ce point de vue, on donnera plutôt raison à David S. Broder contre William Safire : sauf à consentir aux formes les plus contestables de la « démocratie d'opinion », il n'appartient pas aux médias de se substituer aux instances légitimes pour exiger que des élus se démettent de leur fonction.

On dira que la nuance est faible entre une analyse critique concluant, par exemple, qu'un président de la République désavoué par un scrutin législatif ferait mieux de provoquer une nouvelle élection plutôt que d'accepter la cohabitation, ou encore que l'intérêt de Jacques Chirac serait de changer de premier ministre, et un appel pur et simple à la démission du chef de l'Etat ou du gouvernement. Elle est pourtant fondamentale. Dans un cas, le journaliste s'en tient à son pouvoir d'influence ; dans l'autre, il prétend s'immiscer dans les mécanismes de la décision politique. Il y a là sans doute, pour le « quatrième pouvoir », une limite à ne pas franchir.

ENSEIGNER L'ISLAM

Dans sa réaction au projet de mise en place d'un enseignement musulman à Strasbourg, Gilles Képel met l'accent sur « *la neutralité axiologique* » de l'université, qui serait, à ses yeux, mise en péril si celle-ci devait se transformer en un lieu de formation d'imams (*Le Monde* du 3 décembre). Or, le rapport Trocmé ne contient aucune proposition relative à la formation des imams. Et aucun des projets présentés pendant les vingt dernières années pour répondre aux besoins éducatifs des familles musulmanes n'a jamais proposé de transformer des établissements universitaires en séminaires pour la formation des clercs musulmans.

Une des propositions les plus conséquentes à cet égard a été avancée à la fin des années 70 par des islamologues musulmans, comme Nejmeddine Bammate, Ali Mérad et Magid Turki, qui voulurent sortir l'Institut musulman de la Mosquée de Paris de son état d'hibernation pour y promouvoir un enseignement rénové de l'islam. Si ce projet n'a pas débouché sur des réalisations concrètes, ce n'est pas parce que les contenus de l'enseignement proposé contrevenaient aux normes wébériennes chères à Gilles Képel.

C'est parce que les pouvoirs publics ont toléré le singulier « concordat » passé entre la famille Boubakeur et le gouvernement algérien en 1982, et que les problèmes éducatifs ne sont toujours pas considérés comme une priorité par les personnels intégrés à la Mosquée de Paris (...). En outre, aucun des « recteurs » qui doivent leur promotion aux appuis politico-financiers des gouvernements algérien, marocain ou séoudien n'a jugé utile d'apporter son soutien aux intéressants projets présentés par l'islamologue musulman Mohamed Arkoun à Strasbourg et à Paris.

Et si l'ouverture du Centre national d'études sur l'islam, que la direction de l'Ecole pratique des hautes études de Paris voulait intégrer à sa Ve section, n'a pas eu lieu, ce n'est pas parce que M. Arkoun voulait y former des imams et y « prêcher les consciences », c'est parce que le ministre de l'éducation du gouvernement Rocard ne manifesta aucun intérêt pour ce projet (...). Voilà les vraies difficultés qui ont empêché ces intéressants projets de voir le jour et qui feront probablement des propositions d'Etienne Trocmé une occasion manquée de plus.

Sadek Sellam,
Paris

ENTRER OU RENTRER

J'ai été très intéressé et très séduit par votre papier intitulé « Le respect de l'orthographe » publié dans votre édition datée 5-6 janvier. J'y ai retrouvé l'écho d'indignations et d'objurgations que j'exprime couramment autour de moi. Vous me permettrez cependant de vous dire qu'à la veille même de votre article votre journal a écrit encore une fois une « grosse bêtise ». On y lit, en effet, en titre, que « *Yves Guéna, sénateur RPR, rentre au Conseil constitutionnel* ». Comme un écolier qui rentre en septembre à l'école qu'il a quittée au mois de juin. Que je sache, M. Guéna n'a jamais siégé au Conseil constitutionnel, il y entre purement et simplement, ce qui n'est déjà pas mal. Faute de plus en plus fréquente qui, de surcroît, remplace un son harmonieux par un son guttural, ce qui n'est pas un progrès.

Jacques Toubon,
Paris

ANGLICISMES

J'ai été un peu déçu, à la lecture de l'article que vous avez consacré à l'orthographe dans *Le Monde* daté 5-6 janvier, de ne pas trouver d'allusion à l'utilisation de plus en plus systématique, dans vos colonnes, des anglicismes « initier », « finaliser » et « être en charge de ». Ce n'est pas tant le fait qu'il s'agisse d'anglicismes qui me gêne que l'impressionnant appauvrissement de sens que leur utilisation répétée implique.

Philippe Escaich,
Paris

REPÈRE ET REPAIRE

L'article du médiateur, dans *Le Monde* daté 5-6 janvier, m'avait réconfortée. En effet, le nombre des fautes qui échappent à la vigilance des correcteurs, certainement très compétents, me semble consternant. La citation d'Edouard Bled, tellement bienvenue, m'avait remplie d'espoir. Mais, en page 20 du même *Monde*, [à propos des sans-abri] n'y a-t-il pas confusion entre repère et repaire ?

Eliane Dubuisson,
Paris

FAUTES DE GRAMMAIRE

A quand un article sur les fautes de grammaire ? Que de « *partir à* », de « *c'est de cela dont il est question* » et, enfin, un « *de pire en pire* » imprimé en gros caractères... Il suffirait d'afficher dans la rédaction une liste de vingt-cinq fautes, toujours les mêmes, pour apporter un remède définitif à cette situation. Plus de « *tomber enceinte* », de « *ce midi* », d'« *ainsi* » avec inversion et d'« *aussi* » sans inversion, etc.

Manuel de Diéguez,
Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe
(Orne)

DENTITION

Le jour même de votre chronique [sur l'orthographe et le langage] parue dans le numéro du *Monde* daté 5-6 janvier, ce dernier exhibait en dernière page un titre de paragraphe et, dans le corps de l'article, une belle faute majeure en parlant de *dentition* au lieu de *denture*. « Pan sur le bec » le jour même de l'autocritique.

Docteur Michel Lequesne,
Paris

RÉPONSE À FRANÇOIS FEJTŐ

Dans l'article consacré à mon livre, *Les Faux Frères* (Flammarion), et paru dans *Le Monde* du 9 août, François Fejtő articule sa critique sur des citations erronées ou des résumés fallacieux de l'ouvrage. L'inexactitude factuelle débouche souvent sur l'incorrection intellectuelle parce que Fejtő poursuit un dessein explicite : discréditer *Les Faux Frères* en insinuant constamment dans son analyse le parti pris (mes « *convictions arrêtées* », écrit-il civilement) qu'il m'attribue d'emblée et qui confine, par là, à un postulat. La systématisation du procédé conduit aux extrapolations les plus intempestives. Ainsi, Fejtő soutient que la tragédie des musulmans « *paraît échapper* » à mon attention et que je « *réserve* » ma « *compassion* » qu'au seul « *demi-million de Serbes, contraints de quitter la Croatie* ». Si la partialité coupable que me prête Fejtő était fondée, je ne vois pas pour quelle raison ma « *compassion* » ne se serait pas étendue également à l'exode des Serbes de Bosnie ! En vérité, le cas des Serbes en Croatie est mis en lumière dans *Les Faux Frères* non par « *compassion* », mais parce qu'il occupe une position centrale dans la partie la plus importante du livre qui porte – mais Fejtő ne le dit pas – sur l'origine, le développement et les formes du contentieux entre Serbes et Croates, à savoir les deux principaux peuples de l'espace yougoslave. Bref, Fejtő démontre à ses dépens que le parti pris est un aveuglement.

Kosta Christitch,
Paris

EURO L'Institut monétaire européen (IME), qui doit devenir la banque centrale européenne lors du passage à la monnaie unique en 1999, a publié, vendredi 10 janvier, un rapport sur la mise en œuvre pratique de la future politique monétaire commune. ● LA STRATÉGIE qu'adoptera l'IME pour déterminer sa politique de taux d'intérêt et pour atteindre l'objectif, qui est de *« maintenir la stabilité des prix »*, n'est pas arrêtée. ● L'OBJECTIF fixé contre l'inflation doit-il être direct comme chez les Britanniques ou indirects comme pour les Allemands et faire référence à une masse monétaire ? Les experts en débattent encore. ● LES MOYENS de refinancement sont établis en s'inspirant des exemples suédois et allemand. ● ALEXANDRE LAMFALUSSY, président de l'IME, a affirmé que la future banque *« ne copie pas la Bundesbank »*.

L'IME précise les contours de la future politique monétaire européenne

L'Institut monétaire européen de Francfort se défend de « copier la Bundesbank ». Les instruments de gestion de l'euro sont inspirés de toute l'Europe. Le débat théorique et pratique sur la référence à une masse monétaire n'est pas tranché

APRÈS LE VOLET économique du sommet de Dublin, au mois de décembre, qui avait vu l'adoption du *« pacte de stabilité budgétaire et de croissance »* par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union, la construction monétaire européenne a enregistré, vendredi 10 janvier, une nouvelle avancée avec la publication du rapport de l'Institut monétaire européen (IME) consacré à la mise en œuvre pratique de la future politique monétaire commune. Si la rédaction de ce rapport technique n'a pas déclenché les mêmes passions politiques que les négociations sur le pacte de stabilité, elle a toutefois donné lieu à d'intenses débats entre les économistes des différents pays.

Il s'agissait de définir la stratégie qu'adoptera la Banque centrale européenne pour déterminer sa politique de taux d'intérêt et pour atteindre l'objectif final défini par le traité de Maastricht, qui est de *« maintenir la stabilité des prix »*. Problème ardu à un moment où les théoriciens monétaires eux-mêmes ont du mal à évaluer les conséquences de la mondialisation de l'économie sur l'inflation. S'il n'a pas encore définitivement arrêté sa stratégie et ses instruments d'intervention, l'IME a, en revanche, construit les fondations de la future politique monétaire unique.

UN OBJECTIF D'INFLATION

Deux méthodes sont aujourd'hui envisagées pour obtenir la stabilité des prix requise par le traité. La première serait celle de fixer, comme le fait la Banque d'Angleterre, un objectif précis d'inflation. La seconde serait de retenir un objectif intermédiaire monétaire, comme le fait aujourd'hui, par exemple, la Bundesbank avec son agrégat M 3 qui mesure la quantité de monnaie en circulation et qui indique (en théorie) l'inflation future. L'IME estime qu'*« il n'est pas possible, ni nécessaire de formuler à ce stade de recommandation précise quant à la stratégie à privilégier »*.

Si la deuxième solution, celle d'une référence de masse monétaire, obtienne, *a priori*, la faveur du couple franco-allemand, l'IME tient toutefois à souligner que la crédibilité de la BCE pourrait se trouver écornée *« si les agrégats monétaires sont très volatils »* dans la période qui suit le lancement de la monnaie unique, autrement dit si un M 3 européen est difficile à mesurer et à interpréter. Concernant la première solution, l'IME note que *« pour être un succès, un objectif d'inflation présuppose un lien stable entre différents indicateurs économiques et financiers, d'une part, et l'inflation future, d'autre part »*. Le lien sera-t-il stable ?

BANQUE DES BANQUES

Le débat est autant théorique que pratique. Le président de l'IME, Alexandre Lamfalussy, a toutefois estimé, lors d'une conférence de presse, que *« les différences entres ces deux techniques sont moins criantes qu'il n'y paraît. Il n'est pas possible d'avoir une politique monétaire sans surveiller très étroitement la masse monétaire »*. Il a notamment cité les rapports de la Banque d'Angleterre, qui y font toujours référence. Sans vouloir préjuger du choix que fera la BCE, M. Lamfalussy a souligné qu'un objectif de masse monétaire *« avait pour vertu d'obliger une banque centrale à la transparence. C'est l'argument le plus fort en faveur d'un objectif monétaire »*. *« Si elle manque son objectif, une banque centrale doit s'expliquer face à l'opinion, c'est par exemple ce que fait la Bundesbank »*, a-t-il ajouté.

Le rapport fournit aussi des détails concernant la palette d'instruments à la disposition de la future banque centrale pour remplir sa fonction qui est de refinancer les banques (une banque centrale est la banque des banques). Les principales opérations de refinancement se feront sous forme de pensions ou de prêts destinés à allouer des liquidités à une fréquence hebdomadaire (l'équivalent des appels d'offres de la Banque de France ou du REPO de la Bundesbank). Il existera également une procédure de refinancement à plus long terme (trois mois). Le réglage fin du marché monétaire sera assuré grâce à des prises en pension à adjudication rapide non régulière pouvant, par exemple, pallier rapidement des besoins ou des excédents de liquidités.

Des facilités permanentes à 24 heures seront également introduites, qui permettront à l'institut d'émission soit de retirer soit de fournir des liquidités et détermineront le corridor d'évolution du taux d'intérêt au jour le jour.

MODÈLE SUÉDOIS

Le jalon bas (facilité de dépôts) s'inspire du modèle suédois tandis que le jalon haut (facilité de prêt marginal) correspond au taux Lombard de la Bundesbank ou aux prises en pension de 5 à 10 jours de la Banque de France. Le taux d'escompte tel qu'il existe aujourd'hui en Allemagne serait abandonné, ce qui a permis au président de l'IME d'affirmer vendredi que la future banque *« ne copie pas la Bundesbank »*.

Toujours afin de stabiliser les taux du marché monétaire, l'IME – conformément aux vœux de la Bundesbank – souhaite que la BCE applique un système de réserves obligatoires qui pourraient être étendues à des institutions financières autres que des établissements de crédit et qui pourraient faire l'objet d'une rémunération.

A propos des interventions sur le marché des changes, le rapport de l'IME souligne que la BCE disposera de réserves en devises versées par les différentes banques centrales de la zone euro et dont le montant pourrait s'élever à 50 milliards d'euros. Ces interventions pourraient être décentralisées au niveau de chaque institut d'émission : dans ce cas, il n'est même pas certain que la BCE soit équipée d'une salle de marchés.

Enfin, à propos de la question délicate de l'accès des pays ne participant pas à la monnaie unique (les *« out »*) au système de paiements Target, l'IME estime qu'il incombera à la BCE de prendre une décision mais il indique d'ores et déjà que *« les banques centrales nationales des Etats membres de l'Union ne faisant pas partie de la zone euro n'auront pas la possibilité de consentir des crédits à 24 heures en euros aux banques de leur pays »*. Les banques britanniques, dans le cas où le Royaume-Uni choisirait de ne pas adhérer à la zone euro, craignent d'être pénalisées par rapport à leurs concurrentes allemandes ou françaises, en n'ayant pas un accès direct au marché monétaire européen.

Pierre-Antoine Delhommais

La City craint l'imposition de réserves obligatoires

LONDRES

de notre correspondant dans la City

Dès la publication du rapport de l'IME, l'Association des banques britanniques (BBA) s'est déclarée *« déçue »* par la volonté d'instaurer un système de réserves obligatoires. *« L'imposition de réserves obligatoires n'est pas nécessaire à la conduite efficace de la politique monétaire et menace le marché de distorsions. Dans un marché ouvert, cela va aussi détourner des activités bancaires à l'extérieur de la zone euro »*, dit le communiqué. Néanmoins, c'est avec sérénité que les banquiers anglais, majoritairement favorables à la monnaie unique, ont accueilli le rapport. *« L'euro va offrir à Londres la possibilité de faire preuve d'innovation. Le succès de l'Union économique et monétaire, sans participation du Royaume-Uni, est sans doute la meilleure solution pour préserver la suprématie de la City »*, souligne un financier.

Comme, tout l'indique, la Grande-Bretagne ne fera pas partie du premier groupe d'adhérents à l'UEM, en 1999, la question épineuse des réserves obligatoires apparaît plutôt symbolique. Les institutions de la City espèrent que ces dépôts obligatoires seront rémunérés. Elles dédramatisent également le problème de l'accès au futur système « Target » qui doit permettre aux banques des pays européens de transférer des fonds en temps réel.

Certes, la menace de discrimination à l'encontre de banques britanniques inquiète ceux qui redoutent de voir les établissement des pays *« in »* transférer certaines de leurs opérations de Londres à Francfort, voire à Paris. Mais les établissements londoniens peuvent avoir recours à leurs filiales de Paris, Francfort ou Dublin pour accéder au dispositif. *« Limiter le Target en zone euro accroît ses coûts d'opération et limitera son impact. Londres possède un marché très actif en dollars sans être relié au système de paiement de la Réserve fédérale américaine »*, souligne le consultant David Lascelles.

Marc Roche

EDF-GDF va proposer le passage à 32 heures à 40 000 agents

APRÈS PLUSIEURS MOIS de quasi-paralysie du dialogue social, la direction d'EDF-GDF s'apprête à mener avec les syndicats une importante *« négociation éclair »* sur l'emploi. Selon nos informations, les dirigeants des deux entreprises se réunissaient, dans la matinée du samedi 11 janvier, pour mettre la dernière main à leurs propositions, après qu'Edmond Alphandéry, président d'EDF, et Pierre Gadonneix, son homologue de GDF, se soient entretenus avec chaque organisation syndicale. Ces rencontres auront permis aux deux dirigeants, qui prendront leur décision lundi, de sonder les syndicats. Un document, qui servira de base de négociation, leur sera envoyé lundi 13 ou mardi 14 janvier. Des négociations bilatérales débuteront vraisemblablement le mercredi 15 janvier. Une réunion plénière pourrait se tenir le vendredi 17 et l'accord intervenir dès la semaine suivante.

RÉDUIRE LA MASSE SALARIALE

Les directions sont pressées, car l'accord s'inscrira dans les contrats de plan qui doivent être bouclés fin janvier et approuvés par les conseils d'administration en février. Ils prévoient 12 milliards de francs de gains de productivité en trois ans, dont 1,5 milliard obtenu sur la masse salariale. Pour y parvenir, les deux entreprises devraient, en principe, voir leurs effectifs passer de 142 000 agents aujourd'hui à 136 000 fin 1999. Mais l'objectif des directions est d'arriver à diminuer la masse salariale sans réduire les effectifs. Quatre formes de réduction du temps de travail, qui toucheraient 40 000 agents, et une mesure de solidarité salariale devraient permettre de réaliser ce programme.

Tout ou partie des nouveaux embauchés – EDF et GDF prévoient 13 000 départs et 13 000 recrutements en trois ans – le seraient sur une base hebdomadaire de 32 heures (sur quatre jours) payées 34 heures.

Par ailleurs, chaque agent actuellement en activité se verrait proposer le même régime : c'est-à-dire passer de 38 heures à 32 heures payées 34. Le temps partiel étant beaucoup moins développé à EDF-GDF que dans les autres entreprises – 2 % des effectifs contre plus de 15 % en France –, la direction pense que 13 000 personnes, soit environ 10 % des effectifs, pourraient être intéressées malgré la perte de salaire.

Troisième action : l'expérimentation de la réduction collective du temps de travail dans les unités volontaires. 10 000 agents seraient ainsi invités à travailler 32 heures, payées cette fois 36 heures.

Quatrième mesure : dans des services au contact de la clientèle, une réduction du temps de travail serait proposée en contrepartie d'une amplitude accrue des horaires d'ouverture. 4 000 personnes seraient concernées.

Selon les calculs de la direction du personnel commune aux deux entreprises, ce dispositif ne sera peut-être pas suffisant pour « boucler » financièrement son projet. Elle avait un moment envisagé de demander aux 100 000 agents qui continueraient à travailler 38 heures de consentir un effort financier de 0,2 % sur les augmentations annuelles de salaires à venir. Ce dernier point, particulièrement délicat, a finalement été abandonné.

Avant les négociations, les syndicats réservent évidemment leur réponse. Alors que la CGT a progressé aux dernières élections et que SUD, quasiment inexistant au niveau national, vient d'être reconnu représentatif par le tribunal de Montpellier, les organisations réformistes semblent partagées entre la volonté de donner un nouveau souffle au dialogue social et la crainte d'endosser des mesures impopulaires. C'est pourquoi elles semblent souhaiter que cet accord apparaisse non comme un accord de partage du travail défensif, mais comme un texte offensif en termes d'emplois. Le fait que le nombre des recrutements envisagé soit le double du niveau actuel leur donne partiellement satisfaction.

De son côté, la direction sait que, pour être admis par les agents, cet accord doit recevoir au moins quatre signatures (CFDT, FO, CFTC, CGC). Elle sait aussi qu'après les remous suscités par la *« prise de pouvoir »* d'Edmond Alphandéry, elle peut difficilement se permettre un échec majeur dans ses négociations sociales.

Frédéric Lemaître

Alain Juppé, maire de Bordeaux, pour les 35 heures

A l'occasion des vœux au personnel de sa mairie, Alain Juppé a parlé, vendredi 10 janvier, d'un *« grand pari de l'aménagement du temps de travail vers les 35 heures »*. *« Il faut que cette opération soit réussie »*, a-t-il expliqué, car *« si cela marche* [à Bordeaux], *j'espère que nous ferons école »*. La mairie de Bordeaux a signé en 1996 un *« engagement mutuel »* avec la CFDT et FO (*Le Monde* du 26 juillet 1996), visant à réduire à 35 heures le temps de travail hebdomadaire du personnel municipal, sans réduction de salaire, en échange *« de restructurations de services, de modifications de leur fonctionnement et d'une meilleure assiduité au travail »*, selon M. Juppé.

Les franchisés de Jacadi ne veulent pas de Zannier

LES FRANCHISÉS de la marque de vêtements pour enfants Jacadi étaient venus nombreux vendredi 10 janvier, au siège de l'entreprise à Nanterre. Ils ont rencontré les trois candidats déclarés à la reprise de l'entreprise en redressement judiciaire : les dirigeants des chaussures pour enfants Aster, soutenus par l'IDI et Astorg, sociétés de capital-développement, le créateur de la marque BCBG, Max Azria, installé à Atlanta (Etats-Unis), et Roger Zannier, patron du groupe du même nom.

Les premiers ont remporté l'adhésion des franchisés en affirmant qu'ils se contenteraient *« d'optimiser les magasins existant en France et de développer l'international »*, selon les propos rapportés par un franchisé. Le patron de BCBG n'avait guère préparé son dossier et *« servait de lièvre aux deux autres »*, affirme un participant. Quant à M. Zannier, donné favori du tribunal ces dernières semaines, sa confrontation avec les franchisés a été houleuse.

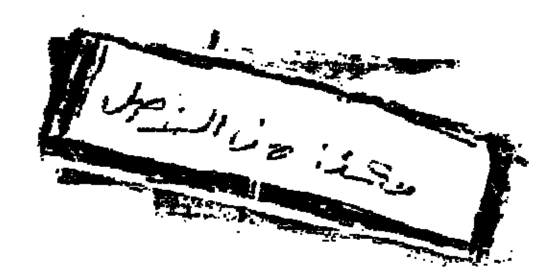
L'homme est controversé. L'opération de vente puis de rachat à six mois d'intervalle, entre 1994 et 1995, des chaussures Kickers à Flavio Briatore, patron des écuries de formule 1 Benetton et Ligier, n'a toujours pas été éclaircie. Après avoir ouvert une enquête, la Commission des opérations de Bourse (COB) *« a transmis le dossier au parquet »*, reconnaît une porte-parole du groupe Zannier.

PRATIQUES ABUSIVES

Mais c'est surtout son attitude à l'égard de ses propres franchisés qui inquiète les commerçants Jacadi. Son enseigne Z a été condamnée en 1996 par le Conseil de la concurrence à payer une amende de 1,65 million de francs pour ses pratiques abusives de franchiseur. Zannier a fait appel et il souligne qu'il a gagné à ce jour dix-huit procès contre ses revendeurs, dont il a entrepris de réduire le nombre au profit de succursales. Pas de quoi rassurer les représentants de Jacadi, dont la quasi-totalité des 400 points de vente dans le monde sont en franchise.

Industriellement, M. Zannier ne manque pas d'arguments. Son groupe revendique la place de numéro un mondial de l'habillement pour enfants, devant l'américain Osh Kosh, avec un chiffre d'affaires de près de 2 milliards de francs et des marques comme Z, Kickers, Floriane, Absorba. De quoi faire jouer des synergies avec Jacadi. Le groupe Zannier est prêt à injecter *« de 50 à 100 millions »* dans Jacadi. Les repreneurs ont maintenant deux mois pour finaliser leur offre. Deux autres candidats pourraient se présenter dans les prochains jours, a révélé le juge-commissaire.

Pascal Galinier



ENCHÈRES Les ventes judiciaires de biens immobiliers ne sont plus des procédures obscures et dangereuses réservées aux seuls initiés. Grâce à une publicité plus large, les marchands de biens, qui écumaient les salles des ventes jusqu'en 1990, n'ont plus la possibilité de faire flamber les prix, d'autant plus que les banquiers échaudés leur ont coupé les vivres. ● **LA PROCÉDURE** à suivre ne recèle aujourd'hui plus aucun piège, mais son caractère original reste encore ignoré du grand public. ● **UNE FOIS REPÉRÉ** un bien susceptible de l'intéresser, le particulier peut interroger par téléphone le cabinet d'avocats organisateur de la vente. ● **S'IL SOUHAITE** aller plus loin, l'acquéreur potentiel doit prendre contact avec un autre avocat membre du barreau concerné. Seul ce dernier sera habilité à porter des enchères au nom de son client le jour de la vente.

Les ventes judiciaires de logements gagnent en transparence

La cession forcée par la justice de biens immobiliers s'est modernisée. Elle n'est plus cette procédure obscure et risquée réservée aux seuls initiés. Le particulier patient peut espérer y trouver l'occasion rare

DANS UN MARCHÉ immobilier où les vendeurs se résignent encore difficilement à prendre en compte les baisses de prix, trouver la « bonne affaire » suppose de dénicher un propriétaire contraint de conclure rapidement. D'où l'intérêt des ventes judiciaires de logements et autres locaux commerciaux, propriétés d'un débiteur défaillant, qui sont adjugés aux enchères publiques sur décision de justice pour régler les créanciers.

Un marché encore relativement confidentiel mais en développement pour trois raisons : le nombre des saisis augmente, la transparence des transactions s'est nettement améliorée grâce à une publicité plus large, et les marchands de biens qui écumaient les salles des ventes jusqu'en 1990 n'ont plus la possibilité de faire flamber les prix depuis que les banquiers leur ont coupé les vivres.

Ce type de ventes regroupe des biens extrêmement disparates. Chaque tribunal de grande instance possède une physionomie propre. La salle des criées du Palais de justice de Paris, où les enchères se déroulent les lundis et jeudis après-midi, a vu passer 919 ventes durant les dix premiers mois de l'année 1996 (contre 942 en 1995, 922 en 1994 et 697 seulement en 1993). Dans la capitale, les deux tiers environ des transactions font suite à une saisie.

Le non-remboursement d'un prêt bancaire est la première cause de saisie. Mais le non-paiement des charges de copropriété devient aussi un motif courant de saisie depuis que les syndicats de copropriétaires se sont vu reconnaître la qualité de créancier prioritaire. Le dernier tiers des transactions se compose de ventes sur liquidation judiciaire (les « faillites ») ou sur licitation (pour mettre fin à une indivision). A Paris, un assez grand nombre d'appartements des quartiers résidentiels sont ainsi régulièrement adjugés à des prix inférieurs à ceux du marché. Lors de la vente du 21 novembre, un appartement de trois pièces d'une surface de 60 mètres carrés situé au quatrième étage dans un immeuble bien entretenu au 7, rue Gît-le-Cœur, dans le VIe arrondissement, à deux pas de la place Saint-Michel, vendu libre, mis à prix 600 000 francs, a été adjugé à 807 000 francs. Le logement avait été acquis 1,6 million de francs en 1989 par le marchand de biens propriétaire des lieux ! Seul le système des ventes judiciaires permet une réduction aussi spectaculaire des prix : on imagine mal un propriétaire placé dans des conditions normales vendre de son plein gré en se résignant à pareille perte.

Ce qui est vrai dans la capitale ne l'est pas forcément en banlieue. Les tribunaux d'Evry, de Meaux ou de Melun voient ainsi surtout passer la triste cohorte des maisons récentes de lotissements de grande banlieue, revendues sur saisie pour le tiers ou le quart de leur prix d'achat. Passées dans la catégorie des logements « anciens », elles ne donnent plus droit aux prêts aidés réservés aux constructions neuves et n'intéressent plus personne.

A l'autre extrémité de l'échelle sociale, le tribunal de Grasse accueille les ventes de la partie la plus riche des Alpes-Maritimes : de belles propriétés de Cannes ou de Saint-Paul-de-Vence, bradées en urgence, y passent entre les mains d'acheteurs russes ou hongrois.

Dans certaines grandes villes, l'intérêt ne réside pas dans des prix particulièrement bas mais dans l'opportunité d'acquérir un type de bien difficile à trouver. A Marseille, par exemple (plus de 330 ventes en 1996), tous les biens adjugés le jeudi matin au Palais de justice ne sont pas, contrairement à ce que l'on pourrait penser, des appartements dévalorisés. Le particulier à la recherche d'une belle maison à Roquevaire ou Auriol peut éventuellement y faire affaire. « *Les villas mises en vente sont très rares à Marseille sur le marché de gré à gré et il ne faut pas négliger les enchères judiciaires* », explique Alain Provensal, avocat du barreau phocéen.

La procédure à suivre ne recèle aujourd'hui plus aucun piège, mais son caractère original reste encore ignoré du grand public. Une fois repéré un bien susceptible de l'intéresser, le particulier peut interroger par téléphone le cabinet d'avocats organisateur de la vente qui lui fournira un certain nombre de renseignements complémentaires. S'il souhaite aller plus loin, l'acquéreur potentiel doit prendre contact avec un autre avocat membre du barreau concerné. Seul ce dernier sera habilité à porter des enchères au nom de son client le jour de la vente. Mais son rôle ne s'arrête pas là.

Une fois contacté par l'acquéreur potentiel d'un bien, l'avocat pourra se faire communiquer le cahier des charges déposé au greffe du tribunal et comportant les conditions d'occupation des lieux, la superficie et la description du bien vendu. Des précisions qui manquaient fréquemment il y a seulement quelques années, d'où la mauvaise réputation de ces ventes. C'est la connaissance des aléas judiciaires pouvant grever un bien et sa capacité à en avertir le client qui justifie l'intervention d'un spécialiste du droit dans ces transactions immobilières. Un nombre non négligeable de logements sont vendus occupés. Les situations peuvent s'avérer parfois humainement délicates ou juridiquement complexes.

CLARTÉ ET BOUGIES

La visite des lieux, évidemment indispensable, est plus ou moins aisée. Quand le saisi est aussi l'occupant, sa coopération n'est pas acquise. Une seule et unique visite a alors lieu à une date fixée à l'avance en présence d'un huissier, accompagné pour la bonne forme d'un commissaire. Quelques huissiers estiment encore que leur rôle se borne à faire ouvrir les portes et à constater le nombre de visiteurs mais de plus en plus nombreux sont les professionnels qui en profitent pour dresser un état des lieux détaillé, consignant la qualité et l'aspect du logement à la date de la visite.

Avant la vente, l'enchérisseur doit remettre à l'avocat un chèque de banque ou une caution bancaire représentant 10 % du montant de son enchère maximum et le montant des frais (environ 10 % du prix). S'il n'emporte pas l'affaire, l'avocat pourra, mais ce n'est pas obligatoire, lui demander des émoluments pour conseil et frais de déplacement (de 500 à 1 000 francs).

Si le client sort vainqueur des enchères à l'extinction du feu de la troisième bougie, il devra régler les frais de publicité (affichages, annonces) engagés par le cabinet organisateur de la vente, vérifiés par le juge et annoncés avant la vente. Dans l'exemple du trois-pièces parisien, ces frais atteignaient 59 792 francs. En sus, seront perçus les droits normaux d'enregistrement destinés au Trésor et par l'avocat une commission de négociation réglementaire identique à celle pratiquée par les notaires (5 % du bien jusqu'à 300 000 francs et 2,5 % du prix au-delà, plus une TVA de 20,6 %).

Le principal handicap de la filière reste le faible nombre de biens proposés : les ventes judiciaires représentent moins de 1 % du total des transactions. Et la lourdeur d'une procédure assez gourmande de temps : il est préférable que l'acheteur soit présent le jour des enchères. Mais dans un marché immobilier qui tourne au ralenti faute de vendeurs tout autant que d'acheteurs, aucune piste n'est à négliger...

Alain Vernot

PANCHO

Comment s'informer

La déontologie interdisant à un avocat de se transformer en agent d'affaires, il n'est donc pas possible de lui confier un mandat de recherche. C'est au client de repérer par ses propres moyens les biens qui peuvent l'intéresser. Des affiches annonçant la vente sont obligatoirement apposées à la mairie dont dépend l'immeuble et dans les couloirs du tribunal. Il est donc relativement facile de surveiller le marché pour une personne habitant sur place.

L'acheteur qui ne veut rien laisser au hasard peut aussi s'abonner à un journal d'annonces légales : *Les Petites Affiches*, *Les Affiches parisiennes et départementales*, *La Gazette du Palais*. Les principaux quotidiens nationaux et régionaux, dont *Le Monde*, accueillent aussi régulièrement des annonces signalant les plus importantes ventes par adjudication. Deux services Minitel spécialisés peuvent aussi être consultés (3617 JAVEN et 3617 VAE). Mais les renseignements qu'ils fournissent restent incomplets.



DÉPÊCHES

■ **SICAV : la baisse de l'encours que l'on avait connue depuis deux ans a été enrayée.** Les encours ont augmenté de 1,7 % en 1996 (à 1 580 milliards de francs), malgré la diminution de 4,6 % des sicav monétaires (à 838 milliards), selon Fininfo. Cette augmentation globale ne doit pas cacher que toutes les grandes catégories de sicav ont connu des rachats en 1996 : 83,7 milliards de francs pour les monétaires, 19,5 milliards pour les obligations, 5,3 milliards pour les actions et 3,5 milliards pour les diversifiées.

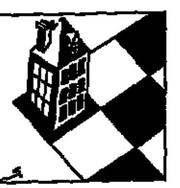
■ **PERFORMANCES : les trois grandes familles de sicav (actions, obligations et trésorerie)** ont enregistré des performances positives en 1996, la meilleure étant celle réalisée par les sicav actions (+ 22,62 %), selon les statistiques annuelles diffusées en début de semaine par la base de données spécialisée Europerformance. Les sicav obligataires ont enregistré dans le même temps une progression de 9,79 % et les sicav de trésorerie une performance de 3,74 %.

■ **FONDS DE PENSION : la secrétaire générale de la CFDT, Nicole Notat,** a déclaré jeudi que « *le gouvernement doit faire la preuve de sa sincérité sur le fait que les fonds de pension sont bien un troisième étage de retraite et ne grignotent pas les deux autres étages* » (retraite de base et complémentaire). « *Ce ne peut pas être les fonds de pension qui compensent le manque à gagner de ce que le premier étage du régime général doit garantir aux retraités* », a souligné Mme Notat.

■ **ÉTATS-UNIS : les fonds de placement américains investissant** en actions ont reçu 17,11 milliards de dollars (89 milliards de francs) d'apports nets en novembre, contre 13,55 milliards en octobre, a annoncé l'association professionnelle des « 6 000 mutual funds » des Etats-Unis.

Investir dans les DOM-TOM : les pièges à éviter

A en croire certaines petites annonces, l'investissement immobilier dans les DOM-TOM est une sorte de panacée financière, qui permet, à la fois, de payer moins d'impôt, d'encaisser des loyers et même de réaliser une plus-value à moyen terme.



IMMOBILIER

Méfiance. Certes, il existe bien un bonus fiscal. Celui-ci permet d'obtenir une réduction d'impôt, étalée sur cinq ans et égale à 50 % du montant de l'investissement, à condition d'acheter, notamment, un logement neuf destiné à la location. Mais cette réduction d'impôt, qui n'est profitable qu'aux contribuables frappés par les plus hautes tranches de l'impôt sur le revenu, se paie souvent au prix fort. Nombre de promoteurs ont profité de la loi Pons pour lancer des programmes vendus trop cher aux investisseurs.

Par ailleurs, nombre de lotissements sont construits à moindre coût, c'est-à-dire avec des matériaux qui ne sont pas adaptés au climat local. Charpente érigée en bois tendre, alors que le degré d'hygrométrie exige l'emploi d'essences imputrescibles ; enduits de façade qui cloquent, toile de tôle piquée par la rouille : la liste des malfaçons est longue. Aussi est-il toujours indispensable de se rendre sur place afin de jauger la qualité du programme mis en vente. L'existence d'une véritable demande locative est également un point sur lequel il faut obtenir des garanties. Car la réduction d'impôt ouverte par la loi Pons n'est véritablement acquise que si le bien acheté est loué durant six ans, voire neuf, pour les biens dits de catégorie « *intermédiaire* ». En outre, le propriétaire est tenu de louer son logement à usage de résidence principale et de trouver un premier occupant dans les six mois qui suivent l'achat ou l'achèvement des travaux.

Quant aux possibilités de plus-values, là aussi, méfiance : les mesures destinées à favoriser le marché immobilier dans les DOM-TOM existent depuis plus d'une décennie, et elles ont entraîné un élan de construction massif à la Guadeloupe comme en Martinique. Or, après avoir consommé l'avantage fiscal lié à l'achat d'un logement, de nombreux propriétaires mettent leurs biens en vente. Ce qui provoque un engorgement du marché secondaire, dont ne peuvent espérer se tirer indemnes que ceux qui disposent d'un bien situé dans un bel environnement.

Didier Laurens

Deux solutions pour sortir d'une indivision

L'indivision est une situation qui apparaît souvent à la suite d'un décès. Le défunt laisse un ensemble de biens sur lesquels ses héritiers ou légataires exercent simultanément un droit de propriété. Une situation fréquente lorsqu'un seul et même bien ne peut être partagé ou lorsqu'il n'est pas possible d'affecter à chacun un lot correspondant à la valeur qu'il devrait recueillir dans la succession. Ainsi, toute décision importante de vente ou de location d'un actif faisant partie de l'indivision devra être prise à l'unanimité des coindivisaires.



FISCALITÉ

Conséquence : en cas de désaccord, il y a un risque de blocage dans l'administration du patrimoine.

Plus grave, la loi prévoit que nul n'est tenu de rester dans l'indivision. Ce qui signifie qu'un indivisaire peut exiger seul que les biens soient partagés pour recueillir sa part. Problème : si ce partage n'est pas possible, la vente de l'ensemble des actifs indivis peut être imposée aux autres.

Lorsque le partage s'avère impossible et que les indivisaires ne souhaitent pas vendre les biens, deux solutions peuvent être retenues pour éviter les contraintes de l'indivision légale :

– recourir à une indivision conventionnelle. Pour cela, l'ensemble des coindivisaires devront adopter une convention d'indivision dont la durée maximale est de cinq ans (reconductible). Pendant cette période, les héritiers décident d'administrer le patrimoine recueilli dans la succession sans que l'un d'entre eux puisse décider seul la mise en vente des biens. Les coindivisaires désignent aussi un gérant qui assurera la gestion du patrimoine indivis. Mais ce dernier ne pourra ni vendre ni hypothéquer les biens de son seul fait.

– Apporter les actifs indivis à une société civile. Une fois de plus, l'accord de l'ensemble des coindivisaires est nécessaire. Chaque associé deviendra alors propriétaire d'un nombre de parts de la société proportionnel à son apport. Les statuts pourront prévoir que les décisions seront prises à la majorité et non pas à l'unanimité. Ils pourront aussi accorder au gérant des pouvoirs étendus, comme celui de vendre les biens détenus par la société.

Laurent Edelmann

BILAN ANNUEL DES ACTIONS

Poursuite des restructurations

CETTE SEMAINE, les turbulences de la Bourse de Tokyo n'ont pas le moins du monde affecté la Bourse de Paris, dont les yeux restent fixés sur Wall Street. En cinq séances, les valeurs françaises ont engrangé 1,96 %, l'indice CAC 40 s'inscrivant vendredi en clôture à 2 327,50 points.

VALEURS

L'un des événements de la semaine restera l'annonce jeudi, avant l'ouverture du marché, de la prochaine cession par Paribas du Crédit du Nord à la Société générale. Le mouvement de restructurations amorcé l'an passé ne se tarit donc pas, et les boursiers estiment dans leur ensemble que c'est une bonne chose pour l'animation du marché parisien. Les analystes jugent, par ailleurs, que cette opération est bonne pour Paribas. En revanche, les avis sont plus partagés sur les conséquences de l'opération pour la Société générale. Certains pensent que le prix payé (2,2 milliards de francs plus 2,5 milliards de recapitalisation) est un peu cher, d'autres déplorent que la Société générale soit toujours candidate à la reprise du CIC. Paribas *« réalise une plus-value sur un actif médiocre »*, estime un analyste, qui juge que la Société générale *« paie cher la part de marché, celle du Crédit du Nord ne représentant que 1 % »*. Selon Jean-Baptiste Bellon, de Deutsche Morgan Grenfell, interrogé par Reuter, l'opération est néanmoins logique pour la Société générale, qui se renforce dans la banque de détail. Paribas termine la semaine à 353,10 francs, soit un gain hebdomadaire de 3,53 %, et la Société générale perd sur la période 1,82 %, à 539 francs.

« LA PLUS MAUVAISE OPA DE LA DÉCENNIE »

« La plus mauvaise OPA de la décennie. » C'est ainsi que la société de Bourse Leven qualifie l'opération effectuée par le néerlandais Vendex International sur Bis. Vendex International a, en effet, annoncé lundi avoir payé 490 francs par action pour 59,04 % du capital de l'entreprise française de travail temporaire, soit une décote de 8,07 % par rapport au dernier cours coté le 27 décembre après l'annonce du décès de Laurent Négro, PDG fondateur de l'entreprise. Un projet d'OPA au même prix devrait être déposé auprès des autorités de marché, portant sur les 40,96 % restants. La société de Bourse relève que le prix total de 1,47 milliard de francs tient compte de la mauvaise tenue du marché du travail temporaire en 1996 et de la dégradation des comptes du groupe. La surprise est d'autant plus grande pour le marché que la disparition prématurée de son fondateur laissait supposer la recherche d'un adossement dans un marché mondial du travail temporaire en concentration rapide avec une montée des enchères. Leven relève que la transposition des critères retenus lors de l'OPA d'Ecco avait donné un cours de transaction indicatif de 645 francs. Bis termine la semaine à 487 francs.

Notons encore que le conseil des marchés financiers a déclaré recevable jeudi le projet d'OPA simplifiée de la société Eurafrance (groupe Lazard) sur la holding d'assurance La France SA. Le conseil d'administration d'Eurafrance avait annoncé le 18 décembre son intention de déposer une OPA sur les 41,8 % du capital de La France SA, qu'il ne détient pas, au prix de 1 300 francs par action. Le conseil avait également décidé de mettre à l'étude un projet de fusion entre La France SA et Eurafrance devant être soumis aux actionnaires cette année.

Ce projet d'OPA a été critiqué par l'Association des actionnaires minoritaires (ADAM), qui a demandé à un expert de procéder à l'expertise de la valeur de La France SA. Selon l'ADAM, la valeur d'actif net réévalué (1 450 francs par action) qui a servi de base à la fixation du prix du projet d'OPA (1 300 francs) *« est éloignée de la plupart des évaluations publiées par les analystes »*.

François Bostnavaron

À NOS LECTEURS : nous publions cette semaine le tableau-bilan des performances des valeurs au cours de l'année 1996 pour les principaux secteurs d'activité de la Bourse de Paris, dont la publication prévue la semaine passée a été rendue impossible en raison d'un problème informatique. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.

AGROALIMENTAIRE	31-12-96	Diff. (*)
Bongrain	2007	+ 20
Danone	727	- 10,02
Eridania Beghin	838	- 0,23
Fromageries Bel	4298	- 7,53
LVMH Moet Vuitton	1473	+ 44,41
Pernod-Ricard	288,90	+ 3,80
Remy Cointreau	147	- 5,76
Saint-Louis	1299	- 8,07
	—	—

ASSURANCES	31-12-96	Diff. (*)
AGF-Ass.Gen.France	165,60	+ 0,97
Axa	330	+ 3,09
GAN	103,50	- 42,17
SCOR	183	+ 19,60
Union Assur.Fdal	638	+ 9,85
	—	—

BATIMENT ET MATÉRIAUX	31-12-96	Diff. (*)
Bouygues	535	+ 8,45
Ciments Fr.Priv.B	163	- 16,41
Colas	746	- 8,19
Eiffage	208	- 68,65
Eurotunnel	6,95	+ 4,51
GTM-Entrepose	236,10	- 31,26
Imetal	770	+ 31,62
Jean Lefebvre	270,50	- 4,82
Lafarge	314	- 0,47
Saint-Gobain	738	+ 38,20
SGE	111,60	+ 3,81
	—	—

CHIMIE	31-12-96	Diff. (*)
Air Liquide	810	+ 9,87
Gascogne (B)	454	+ 9,92
Michelin	281,20	+ 43,98
Plastic-Omn.(Ly)	420	+ 25
Rhone Poulenc A	175,90	+ 67,68
Roussel Uclaf	1527	+ 83,97
Sanofi	518	+ 65,02
Synthelabo	572	+ 86,44
	—	—

CONSOMMATION NON ALIMENTAIRE	31-12-96	Diff. (*)
BIC	777	+ 56,02
Christian Dior	841	+ 59,28
Clarins	759	+ 83,21
DMC (Dollfus Mi)	122	- 38,96
Essilor Intl	1580	+ 68,80
Groupe Andre S.A.	402	+ 13,39
L'Oreal	1962	+ 64,63
Moulinex	122,60	+ 82,98
Salomon (Ly)	445	+ 56,14
S.E.B.	1012	+ 70,08
Skis Rossignol	142,40	+ 27,83
Sommer-Allibert	153	+ 17,78
Zodiac ex.dt divid	1571	+ 185,62
	—	—
	—	—
	—	—

(*) Différence en pourcentage sur un an, du 31 décembre 1995 au 31 décembre 1996.

CRÉDIT ET BANQUES	31-12-96	Diff. (*)
Bancaire (Cie)	627	+ 14,41
B.N.P.	201,30	- 8,87
C.C.F.	241,90	- 3,20
Cetelem	601	+ 30,79
CLF-Dexia France	449,70	+ 14,71
Comptoir Entrep.	9,50	+ 12,96
CPR	414	+ 3,52
Cred.Fon.France	67,50	- 4,66
Credit Lyonnais CI	132,60	- 43,57
Credit National	299	- 16,94
Societe Generale	561	- 7,27
UFB Locabail	480	+ 28
UIC	20,20	- 55,77
Via Banque	174	+ 16,77
	—	—

DISTRIBUTION	31-12-96	Diff. (*)
Carrefour	3383	+ 70,71
Casino Guichard	241	+ 72,85
Castorama Dl (Li)	906	+ 12,96
Comptoir Moder.	2763	+ 73,77
Damart	4150	+ 6,57
Galeries Lafayette	1826	+ 52,93
Guilbert	1010	+ 75,65
Guyenne Gascogne	2067	+ 54,83
Pinault-Prin.Red.	2069	+ 111,77
Primagaz	624	+ 60,41
Promodes	1468	+ 27,59
Rexel	1582	+ 91,29
	—	—
	—	—
	—	—

ÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE	31-12-96	Diff. (*)
Alcatel Alsthom	422,90	+ 0,16
CS Signaux(CSEE)	228,30	+ 14,19
Intertechnique	820	+ 91,58
Labinal	990	+ 82,32
Legrand	890	+ 17,72
Sagem SA	3125	+ 13,63
Schneider SA	239,90	+ 43,30
Thomson-CSF	170,50	+ 56,27
	—	
	—	
	—	
	—	

IMMOBILIER ET FONCIER	31-12-96	Diff. (*)
G.F.C.	469,50	+ 27,58
Rue Imperiale(Ly)	5100	+ 46,43
Sefimeg	376,30	+ 15,78
Simco	451	+ 3,01
UIF	424,60	+ 0,14
Lucia	—	+ 7,27
Silic	743	+ 4,64
Sogeparc (Fin)	844	+ 33,08
	—	
	—	

INVESTISSEMENT ET PORTEFEUILLE	31-12-96	Diff. (*)
Bollore Techno.	574	+ 38,34
Cerus Europ.Reun	131,40	+ 17,19
CGIP	1431	+ 47,85
Eurafrance	2242	+ 13,18
Gaz et Eaux	2118	+ 30,86
Lagardere	142,30	+ 58,31
Marine Wendel	476	+ 32,36
Nord-Est	129,20	+ 19,59
Paribas	344,30	+ 28,23
Suez	220,80	+ 9,30
Worms & Cie	311,50	+ 34,55
Navigation Mixte	782	+ 12,37
Parfinance	—	+ 25
Montaignes P.Gest.	1606	+ 230,85
	—	

MÉTALLURGIE, MÉCANIQUE	31-12-96	Diff. (*)
Bertrand Faure	203,90	+ 63,12
Dassault-Aviation	1164	+ 64,29
De Dietrich	197	+ 0,30
Eramet	269,10	- 15,90
Fives-Lille	491,20	+ 33,47
Legris indust.	215	+ 34,86
Metaleurop	42,10	- 7,26
Peugeot	579	- 10,37
Renault	112	- 30,56
Strafor Facom	380	+ 45,59
Valeo	319	+ 40,65
Vallourec	278	+ 59,77
	—	
	—	
	—	

MINES D'OR, DIAMANT	31-12-96	Diff. (*)
Anglo American #	283	- 2,81
De Beers #	150,30	+ 2,31
Driefontein #	55,50	- 9,75
Gencor Limited #	18,10	+ 6,47
Harmony Gold #	42	- 2,77
Randfontein #	26,50	- 19,45
Saint-Helena #	29,40	+ 10,52
Western Deep #	160	- 0,18
	—	—
	—	—

PÉTROLE	31-12-96	Diff. (*)
Elf Aquitaine	474,10	+ 91,40
Esso	534	+ 8,97
Geophysique	357	+ 127,66
Total	424,80	+ 28,53
BP France	140	+ 4,47
Erap-Elf CPet.	438	+ 40,38
	—	—

SICOMI OU EX-SICOMI	31-12-96	Diff. (*)
Bail Investis.	743	+ 10,69
Interbail	225	- 14,77
Klepierre	690	+ 20
Locindus	783	- 5,66
Selectibanque	71,40	- 28,87
Unibail	500	- 1,18
Immobail	100,30	- 4,47
	—	
	—	

TRANSPORTS, LOISIRS, SERVICES	31-12-96	Diff. (*)
Accor	644	+ 1,57
BIS	—	+ 46,83
Canal +	1153	+ 25,59
Cap Gemini	248	+ 79,71
CEP Communication	371,80	- 8,42
Club Mediterranee	336,80	- 13,86
Eaux (Gie des)	646	+ 32,13
Euro Disney	9,90	- 11,21
Filipacchi Medias	1130	+ 44,13
Havas	364,30	- 6,22
Lyonnaise Eaux	477	+ 1,16
Publicis	460	+ 59,16
S.I.T.A	1120	+ 30,38
Sligos	659	+ 63,11
Sodexho	2920	+ 182,77
Technip	488	+ 49,80
Scac Delmas(SVD)	980	+ 28,44
Dauphin OTA	322	+ 61
TF1-1	495	- 5,71
	—	
	—	
	—	

VALEURS A REVENU FIXE OU INDEXÉ	31-12-96	Diff. (*)
Emp.Etat 6%93-97 #	101,29	+ 0,09
CNB TMO 82-97 (S)	100	- 1,57
CNB Parib.97TMO(S)	100	
CNB Suez 97 TMO(S)	100	
CNI TMO 1/82-97(S)	99,95	- 1,62
	—	

LES PERFORMANCES DES SICAV OBLIGATAIRES

FININFO http//www.fininfo.fr

(Les premières et les dernières de chaque catégorie) le 3 janvier

OBLIGATAIRES FRANÇAISES DE CAPITALISATION

Performance moyenne sur 1 an : 8,14 %, sur 5 ans : 50,18 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
CPR OAT-PLUS	CPRGESTI	1	13,02	2	72,13	22539,94
PARTNER OBLIGATIONS 2002	LA MONDI	2	12,78	1	73,53	21833,23
FRASECUR	B PARIBA	3	12,43	10	66,30	257373,37
VICTOIRE OBLIREA	VICTOIRE	4	12,09	6	68,06	478,20
OAT INDICE GESTION	CDC GEST	5	12,07	3	70,59	18476,06
SYNTHESIS	CNCA	6	11,74	—	—	16827,39
SELECTION PREMIERE	CCF	7	11,59	40	58,68	1376,93
UAP ALTO	UAP	8	11,52	12	65,99	173,84
MDM LONG TERME	MDMASSUR	9	11,50	19	63,76	162,51
FIMINDEX PREMIERE	FIMAGEST	10	11,48	11	66,28	11103,73
BFT CNO 7/10 (C)	BFT	11	11,25	—	—	119968,71
BFT CNO 7/10 (D)	BFT	11	11,25	—	—	119968,71
STATE STREET OAT PLUS (D)	STATE ST	13	11,20	—	—	1445,74
UNI-GARANTIE (C)	CNCA	14	11,20	60	56,79	1788,05
STATE STREET OAT PLUS (C)	STATE ST	15	11,19	—	—	1590,61
UNI-GARANTIE (D)	CNCA	16	11,18	61	56,77	1453,80
BIP OAT INDEX (C)	BIP	17	11,16	15	65	24856,61
BIP OAT INDEX (D)	BIP	18	11,16	16	64,93	19137,26
CARDIF GESTION OBLIGATIONS	CARDIF	19	11,09	70	55,68	7307,76
LION INSTITUTIONNELS	CL	20	11,06	22	62	46255,15
LION PLUS (C)	CL	21	11,05	41	58,43	1471,14
LION PLUS (D)	CL	21	11,05	41	58,43	1471,14
SELECTION VALEURS DU TRESOR	CCF	23	10,99	31	59,66	116960,15
OBLIPAR (C)	B PARIBA	24	10,80	7	68,02	16883,28
OBLIPAR (D)	B PARIBA	25	10,80	8	68,02	16883,25
SLIVARENTE	CL	26	10,78	77	54,85	234,46
OBLIFUTUR (C)	CNCA	27	10,77	83	53,62	516,89
OBLIFUTUR (D)	CNCA	27	10,77	83	53,62	516,89
CROISSANCE MERCURE (D)	EPARGNE	29	10,77	87	53,11	3080,78
CROISSANCE MERCURE (C)	EPARGNE	30	10,76	86	53,14	4530,59
PLACEMENTS REASSURANCE	SCOR	31	10,76	20	63,35	1116,77
REFLEX PREMIERE (D)	STE CAF	32	10,73	13	65,28	1726,69
EPARGNE INSTITUTIONS	CDT NORD	33	10,73	27	60,54	11725,90
REFLEX PREMIERE (C)	STE CAF	34	10,72	14	65,25	2029,99
AZUR-OBLIGATIONS (D)	GROUPAZU	35	10,70	4	69,89	327,71
AZUR-OBLIGATIONS (C)	GROUPAZU	35	10,70	4	69,89	327,71
ETOILE OBLILONGTERME	CDT NORD	37	10,65	72	55,59	257,75
VALPREMIERE	CARDIF	38	10,63	30	59,70	135531,13
CAPISCOR	SCOR	39	10,62	23	61,71	1271,99
ODDO CAPITALISATION	ODDO	40	10,62	74	55,42	1913,59
GROUPAMA OBLIGATIONS	GROUPAMA	41	10,61	102	51,75	597,97
SAINT-HONORE CAPITAL	CF ROTHS	42	10,58	88	52,93	15493,05
NATIO EPARGNE OBLIGATIONS	BNP	43	10,57	28	60,53	222,41
SELECTION 1 PRIME	CCF	44	10,47	90	52,63	129610,60
UAP PREMIERE CATEGORIE (C)	UAP	45	10,46	35	59,45	13186,72
UAP PREMIERE CATEGORIE (D)	UAP	46	10,45	36	59,44	12362,98
CARDIF OBLIGATIONS FRANCE	CARDIF	47	10,45	38	59,15	11594,51
PARTNER VT	LA MONDI	48	10,39	119	50,28	18860,16
SELECTION RENDEMENT	CCF	49	10,39	52	57,56	226,52
GAN RENDEMENT	GAN	50	10,36	—	—	5637,50
ASSUR ECUREUIL CROISSANCE	CDC GEST	51	10,31	9	66,86	200247,66
NOVEPARGNE	CHOLET	52	10,28	62	56,39	13214,12
OBLICIC REGIONS	CIC PARI	53	10,27	32	59,53	1169,39
HAUSSMANN OBLIGATIONS	WORMS	54	10,24	82	53,97	1474,69
SOGEPREMIERE (C)	SG	55	10,22	46	58,02	6004,32
SOGEPREMIERE (D)	SG	56	10,22	47	58,02	5485,02
BATI PREMIERE	INVESTIM	57	10,21	18	64,81	22736,30
ATHENA LONG TERME	ATHENA B	58	10,17	122	50,04	250,24
SUD HORIZON	L.B.	59	10,17	123	49,68	406,61
AXA PREMIERE (C)	AXA	60	10,16	48	57,78	136,66
AXA PREMIERE (D)	AXA	61	10,16	50	57,78	129,90
PRIMANCE (D)	SG	62	10,14	—	—	11507,90
PRIMANCE (C)	SG	63	10,14	—	—	13349,24
NATWEST LONG TERME (C)	NATWEST	64	10,12	—	—	1398,05
NATWEST LONG TERME (D)	NATWEST	65	10,12	—	—	1141,24
PREVOYANCE ECUREUIL	ECUREUIL	66	10,10	175	44,47	104,45
LION TRESOR	CL	67	10,09	59	57	2444,05
SOPRANE LONG TERME (C)	BACOT	68	10,07	—	—	7062,14
SOPRANE LONG TERME (D)	BACOT	69	10,07	—	—	5611,26
BTP ASSOCIATIONS	B BTP	238	5,26	177	44,22	15466,79
EPARC CONTINENT	CONTINEN	239	5,23	237	31,51	63,80
DEMACHY COURT TERME	DEMACHY	240	5,12	200	41,27	2092,03
CENTRALE COURT TERME	CCR	241	5,10	158	45,81	24805,35
BSD VALORISATION (C)	BSD	242	5,06	233	34,17	162,81
BSD VALORISATION (D)	BSD	243	5,05	234	34,15	155,91
ORSAY VALORISATION	ORSAY	244	5	178	43,99	19123,52
INDOSUEZ REGULARITE	INDOSUEZ	245	4,98	190	42,48	18880,18
ABF COURT TERME	ABF	246	4,93	199	41,35	1932,13
INTENSYS (C)	SOGEPOST	247	4,83	—	—	116,23
INTENSYS (D)	SOGEPOST	248	4,82	—	—	111,29
MULTIASSOCIATIONS (D)	CFCM NOR	249	4,88	217	38,82	20707,52
MULTIASSOCIATIONS (C)	CFCM NOR	250	4,88	218	38,82	21849,76
OBC COURT TERME	OBC	251	4,72	—	—	113300,54
PASQUIER RENDEMENT (D)	BIMP	252	4,65	226	37,38	107,16
PASQUIER RENDEMENT (C)	BIMP	253	4,65	227	37,39	152,46
PYRAMIDES PLACEMENTS	VERNES	254	4,62	219	38,75	44224,92
SNVB EPARGNE DYNAMIQUE (C)	SNVB	255	4,52	212	39,61	11805,71
SNVB EPARGNE DYNAMIQUE (D)	SNVB	256	4,52	213	39,60	10739,84
BIP TRESORERIE	BIP	257	4,49	216	39,08	12236,12
DIADEME HORIZON	L.B.	258	4,49	—	—	1079242,83
HAUSSMANN INSTITUTIONNELS	WORMS	259	4,44	232	34,99	1695,50
FRANTERME	B PARIBA	260	4,35	205	40,79	128558,65
BTP MONEPLUS	B BTP	261	4,32	207	40,50	20182,73
PASQUIER SECURITE	BIMP	262	4,20	—	—	10487,87
DIADEME COURT TERME	L.B.	263	4,08	—	—	1074532,90
BFT COURT TERME	BFT	264	4,05	—	—	120595,96
SUD DYNAMIQUE	L.B.	265	4	202	41,07	15262,88
ECOFI ARBITRAGE (D)	ECOFI FI	266	3,98	203	40,86	1667,84
ECOFI ARBITRAGE (C)	ECOFI FI	267	3,98	204	40,86	1805,97
NATWEST PREMIERE	NATWEST	268	3,95	223	38,17	1798,95
CENTRALE PREMIERE	CCR	269	3,86	—	—	6944,98
OPFIS CT-SICAV	ORSAY	270	3,82	—	—	301031,61
AA MOYEN TERME	GERER CO	271	3,76	238	31,31	1497,91
ELAN SECURITE	ROTHSCHI	272	3,76	235	32,34	17156,10
OBLI-CIAL (D)	CIAL	273	3,71	222	38,17	11448,72
OBLI-CIAL (C)	CIAL	274	3,71	221	38,19	13181,70
PARIBAS EPARGNE (C)	B PARIBA	275	3,50	228	37,15	27334,81
PARIBAS EPARGNE (D)	B PARIBA	276	3,50	229	37,15	25521,12

OBLIGATAIRES FRANÇAISES COUPONS MULTIPLES

Performance moyenne sur 1 an : 7,28 %, sur 5 ans : 46,98 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
NATIO REVENUS	BNP	1	10,09	1	56,92	1101,37
REVENU-VERT	CNCA	2	9,53	11	49,70	1206,38
FRANCE TRIMESTRIELLE	CDC GEST	3	9,43	—	—	5827,98
ECUREUIL TRIMESTRIEL	ECUREUIL	4	9,42	17	45,98	1994
ETOILE TRIMESTRIEL	CDT NORD	5	9,32	5	52,98	1123,68
TRILION	CL	6	8,72	9	50,96	5194,46
PLACEMENTS TRIMESTRIELS	NSM	7	8,61	8	51,39	10491,45
NORWICH REMUNERATION	NORWICH	8	8,23	12	48,91	113,49
RENTACIC	CIC PARI	9	8	16	46,89	165,73
CARDIF REVENUS TRIMESTRIELS	CARDIF	10	7,85	10	50,64	5278,66
AGF REVENUS	AGF	26	6,03	—	—	1012,29
SOLSTICE	SOGEPOST	27	5,53	24	42,25	2353,28
FRUCTIDOR	CCBP	28	5,43	15	46,30	257,19
INTERETS TRIMESTRIELS	CORTAL	29	4,04	25	34,16	1077,19
REVENU MENSUEL	GERER CO	30	2,61	27	23,17	1941,15

OBLIGATAIRES FRANÇAISES INTERNATIONALES

Performance moyenne sur 1 an : 9,99 %, sur 5 ans : 44,16 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
MDM OBLIG-INTER	MDMASSUR	1	19,82	7	58,90	137,11
CONVERGENCE EUROPE GESTION (D)	CDC GEST	2	19,76	41	36,09	13779,96
CONVERGENCE EUROPE GESTION (C)	CDC GEST	2	19,76	41	36,09	13779,96
INDOSUEZ MULTIOBLIGATIONS	INDOSUEZ	4	19,14	3	62,34	748,79
MDM ECU	MDMASSUR	5	18,29	5	59,79	145,92
VICTOIRE SECURITE	VICTOIRE	6	15,15	1	65,88	197,32
VICTOIRE ANDROMEDE	ABEILLE	7	15,10	—	—	1369901,33
VICTOIRE OBLIGATIONS	VICTOIRE	8	14,26	2	64,15	428,42
INDOSUEZ STRATEGIE MONDE (C)	INDOSUEZ	9	13,96	—	—	1350,45
INDOSUEZ STRATEGIE MONDE (D)	INDOSUEZ	10	13,89	—	—	1339,29
EUROPE PREMIERE	CDC GEST	11	13,61	—	—	1227,84
AGF ECU	AGF	12	13,41	33	40,37	1032,31
EPARGNE REVENU	CDT NORD	13	12,63	8	55,73	510,01
CARDIF OBLIGATIONS INTERNAT.	CARDIF	14	12,52	—	—	5646,61
EUROVAL	CIC BUE	15	12,12	32	41,21	1734,81
EGFI-EUROTOP	CCCC	16	12,11	—	—	1188,93
SELECTION OBLIGATIONS INTER.	CCF	17	12,07	14	50,71	1980,62
ATHENA OBLIGATIONS	ATHENA B	18	11,83	19	47,59	264,15
OFIMA EUROPE	OFIVALMO	19	11,80	24	45,69	17460,66
INTEROBLIG	SG	20	11,68	9	54,15	6806,40
OBLICIC MONDIAL	CIC PARI	55	6,72	38	37,19	3447,90
CHATEAUDUN OBLIGATIONS	CPRGESTI	56	6,52	34	40,91	1691,94
ALFI PREMIUM	ALFI GES	57	6,44	27	43,24	96667,10
ORSAY INTERNATIONAL BONDS	ORSAY	58	6,17	—	—	11544,48
GBS SICAV	LOUVRE	59	6,10	—	—	56357,91
PRIVOBLIG	BIMP	60	6,10	30	41,63	321,85
CPR MOBIDIV	CPRGESTI	61	5,19	26	43,84	92654,14
GEOBILYS (C)	SOGEPOST	62	4,99	—	—	633,62
GEOBILYS (D)	SOGEPOST	63	4,99	—	—	604,93
PRIMSET	SG	64	4,47	—	—	5615,81
SOPRANE OBLIG-INTER	BACOT	65	4,40	—	—	11860,49
CPR CASH SME	CPRGESTI	66	4,23	29	42,23	16306,74
SOPRINA	BDEI	67	4,11	45	28,23	360,88
ELAN OBLIMONDE	ROTHSCHI	68	3,93	—	—	13396,93
PARIBAS TRESORERIE PLUS	B PARIBA	69	3,29	—	—	130647,49

L'année s'annonce incertaine pour les sicav obligataires

LE MEILLEUR est sans doute derrière nous. *« Les performances des sicav obligataires seront forcément plus faibles cette année qu'en 1995 et 1996 »*, prévoit Eric Marcombes, directeur de la gestion de CPR Gestion, promoteur de la sicav leader du secteur, CPR OAT Plus. Déjà, en l'espace de trois mois, la performance moyenne sur un an des sicav obligataires est tombée à 8,14 % contre 11,71 % à la fin du mois d'octobre. Le mouvement de baisse des taux, bénéfique aux sicav obligataires, semble toucher à sa fin. Le niveau actuel des taux d'intérêt à long terme rend leur baisse, sinon improbable, au moins limitée, et sensiblement inférieure à celle constatée ces deux dernières années.

« Les plus-values à attendre en 1997 seront plus faibles, tandis que les coupons à toucher sur les emprunts récents diminueront », estime Franck Missera, gestionnaire de Partner Obligation 2002, numéro deux de notre classement. Beaucoup de gestionnaires ont pris une partie de leurs bénéfices à la fin de l'année dernière en vendant les titres qui ont le mieux bénéficié de la baisse des taux en 1996. Certaines sicav obligataires à revenu, comme Natio Revenu de la BNP, première dans sa catégorie, Revenu vert du Crédit agricole ou Etoile trimestriel du Crédit du Nord, envisagent de réduire le coupon qu'elles verseront en 1997.

Si les gestionnaires ne redoutent pas une hausse sensible des taux d'intérêt à long terme dans les prochains mois qui serait néfaste aux sicav obligataires, ils sont beaucoup moins optimistes pour la seconde moitié de 1997. La bonne santé de l'économie américaine et la crainte d'un retour de l'inflation outre-Atlantique risquent de conduire la Réserve fédérale à augmenter ses taux d'intérêt. Ce mouvement pourrait s'étendre à l'Europe, surtout si la reprise de la croissance se confirme en France et en Allemagne. Du coup, les promoteurs de fonds obligataires adoptent une gestion plus défensive. Ils *« désensibilisent »* leurs fonds, c'est-à-dire qu'ils vendent les obligations à long terme (supérieur à 10 ans), dont le cours serait particulièrement affecté par une hausse des taux d'intérêt à long terme.

Du côté des sicav obligataires internationales, la gestion est également plus prudente. Les fonds comme MDM Oblig-inter des Mutuelles du Mans ou Convergence Europe Gestion de la Caisse des dépôts et consignations, qui avaient joué la convergence des taux d'intérêt en Europe, ont réduit considérablement leurs investissements en lires. La réduction du différentiel de taux entre l'Italie et l'Allemagne rend moins attractives les obligations italiennes.

Joël Morio

La vigueur de l'économie américaine fait flamber le dollar

Le billet vert est monté, vendredi 10 janvier, jusqu'à 1,5865 mark et 5,3520 francs, ses cours les plus élevés depuis deux ans. Le dynamisme du marché de l'emploi aux Etats-Unis pourrait inciter la Réserve fédérale à resserrer sa politique monétaire

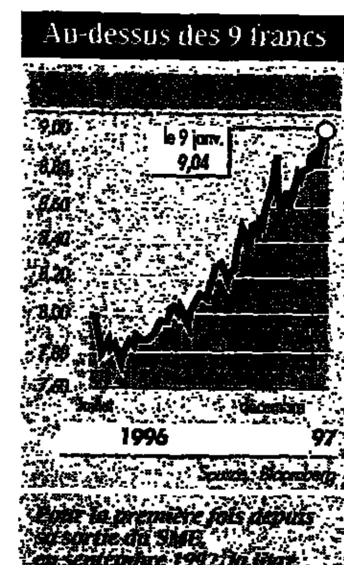
La première semaine de l'année a été marquée, sur les marchés financiers internationaux, par une poursuite du mouvement de hausse du dollar. Le billet vert a, pour la première fois depuis deux ans, franchi la barre de 1,58 mark et de 5,35 francs. Face au yen, il est monté jusqu'à 117,05 yens, son cours le plus élevé depuis le mois de mars 1993. Le dollar profite du dynamisme de l'économie américaine, reflété par l'annonce, vendredi 10 janvier, de 262 000 créations d'emplois au mois de décembre. Le marché obligataire américain, en revanche, s'est inscrit en net recul, les opérateurs craignant que la vigueur de la croissance aux Etats-Unis ne s'accompagne de tensions inflationnistes. Le rendement de l'emprunt d'Etat à 30 ans est remonté jusqu'à 6,90 %. En Allemagne, l'annonce d'une nouvelle progression du chômage n'a pas décidé la Bundesbank à assouplir sa politique monétaire.

SI L'ENSEMBLE de l'année 1997 est à l'image de la première semaine, les marchés financiers risquent de connaître une grande agitation au cours des prochains mois. Alors que le dollar s'est envolé face aux devises européennes et face au yen et que la livre sterling a, pour la première fois depuis l'automne 1992, franchi la barre des 9 francs, le marché obligataire américain a vivement reculé. La place financière de Tokyo, enfin, est entrée dans une zone de très fortes turbulences.

Le dollar est monté, vendredi 10 janvier, jusqu'à 1,5865 mark et 5,3520 francs, ses cours les plus élevés depuis vingt-quatre mois face à ces deux devises. Dès lundi, le billet vert avait atteint 117,05 yens, son niveau le plus haut face à la devise nippone depuis le mois de mars 1993.

Le dynamisme de l'économie américaine explique la progression du dollar. Il a été reflété de façon éclatante vendredi, avec la publication du rapport sur l'emploi aux Etats-Unis au mois de décembre. Les créations d'emplois non agricoles se sont élevées à 262 000, alors que les analystes avaient prévu un nombre de 192 000. Compte tenu d'un allongement parallèle de la durée hebdomadaire du travail au mois de décembre (de 34,5 heures en novembre à 34,8 heures), les économistes estiment désormais que la progression du produit intérieur brut américain devrait s'être approchée de 4 % en rythme annuel au quatrième trimestre.

Au-dessus des 9 francs



Pour la première fois depuis sa sortie du SME, en septembre 1992, la livre a franchi cette semaine la barre des 9 francs.

Face à cette accélération inattendue de la croissance – le scénario jusqu'à présent envisagé était celui d'un atterrissage en douceur de l'économie –, les opérateurs parient sur un resserrement de la politique monétaire américaine. Le conseil de la Réserve fédérale pourrait, dès sa réunion des 4 et 5 février, annoncer une hausse d'un quart de point du taux des fonds fédéraux, fixé à 5,25 % depuis le mois de janvier 1996. Un tel geste augmenterait la rémunération des dépôts libellés en dollars alors que, dans le même temps, le deutschemark et le yen continueraient à être assortis de rendements très faibles (0,45 % à 3 mois au Japon, 3,05 % à 3 mois en Allemagne). Au Japon, la crise boursière, doublée d'une crise bancaire et d'un ralentissement de l'économie, interdit tout resserrement de la politique monétaire. En Allemagne, la montée du chômage (le taux est monté à 10,8 % en décembre après 10,3 % en novembre), qui s'accompagne d'un dérapage des finances publiques (le déficit a atteint 3,9 % du Pib en 1996 après 3,5 % en 1995), laisse augurer une longue période de taux d'intérêt très bas. Les économistes de la Deutschebank estiment même possible une légère baisse du taux des prises en pension de la Bundesbank au cours du premier trimestre.

PROGRESSION FRAGILE

Dénoncée avec force à la fin du mois de novembre par Valéry Giscard d'Estaing, la sous-évaluation du dollar est donc en passe d'être corrigée : la monnaie américaine a gagné 30 centimes depuis cette date et s'est rapprochée du niveau de 5,50 francs souhaité par l'ancien chef de l'Etat.

Le mouvement de progression de la monnaie américaine, soulignent de nombreux analystes, reste toutefois fragile. Les économistes de la Citibank prévoient des niveaux de 1,40 mark et 95 yens en fin d'année, soit des baisses de, respectivement, 11 % et 19 % par rapport à ses cours actuels. Deux explications à ce pessimisme. En premier lieu, une activité trop vigoureuse aux Etats-Unis pourrait s'accompagner de tensions inflationnistes. Quelques signes inquiétants sont apparus de ce côté au cours des derniers jours. Au mois de novembre, l'indice des prix à la production a progressé de 0,5 %, tandis qu'en décembre le salaire horaire moyen s'est inscrit à 12,05 dollars (11,99 dollars en novembre). « *Les tensions du marché du travail généreront des pressions continues à la hausse sur les salaires*, a confirmé Susan Philips, gouverneur de la Fed. *Je crois qu'il y a des risques sur l'évolution future de l'inflation.* » Cette peur de l'inflation provoque un vif recul des emprunts d'Etat américains. Le rendement du titre à 30 ans est monté – les taux progressent quand les cours se déprécient – de 6,54 % lundi 30 décembre à 6,90 % vendredi 10 janvier. Or, en cas d'accélération de la chute des obligations et de retrait massif des capitaux étrangers qui se trouvent aujourd'hui aux Etats-Unis, le billet vert se retrouverait confronté à d'importantes pressions à la baisse.

Les experts craignent également que les gouvernements des grands pays industrialisés n'affichent plus la même détermination à faire monter le billet vert qu'au cours des deux dernières années. Aux Etats-Unis, la pression des milieux industriels – notamment dans le secteur automobile – devient forte pour empêcher le dollar de progresser davantage. Au Japon, le gouvernement souhaite voir le billet vert se stabiliser autour de 115 yens afin de ne pas aggraver les maux de la Bourse de Tokyo. Le ministre nippon des finances, Hiroshi Mitsuzuka, a indiqué mardi qu'« *une faiblesse excessive du yen ne serait pas bonne pour l'économie japonaise* ». Enfin, les autorités allemandes, en partie pour des motifs culturels, restent hostiles à une dépréciation trop marquée du deutschemark. A cet égard, les marchés financiers guettent – et redoutent – une déclaration en provenance de la Bundesbank signalant que le billet vert se situe désormais à un niveau correct. De tels propos ne risqueraient pas seulement d'arrêter net la progression du dollar. En relançant le débat sur le thème « euro faible - euro fort », ils pourraient également tendre les relations monétaires entre la France et l'Allemagne et provoquer des remous sur la parité franc-mark.

Pierre-Antoine Delhommais

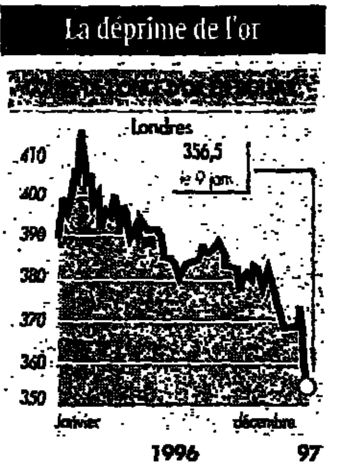
Fermeté du franc

La nomination au Conseil de la politique monétaire de la Banque de France (CPM) de Pierre Guillen et Jean-René Bernard n'a pas provoqué la tempête que certains analystes avaient annoncée. Le franc a terminé la semaine sur une note très ferme face à la monnaie allemande, à 3,3735 francs pour 1 deutschemark.

Le ministre de l'économie et des finances, Jean Arthuis, a déclaré que ces deux personnalités « *assureront la continuité de la politique monétaire* », tandis que Jean Boissonnat, membre sortant du CPM, a affirmé que Jean-Claude Trichet « *n'est pas affaibli* » par le choix des pouvoirs publics. Paul Marchelli, enfin, dans un entretien accordé au magazine *Investir*, tout en estimant que « *la politique monétaire ne peut être primesautière, changeante* », a estimé qu'il existait encore des « *marges de manœuvre* » de baisse des taux en France et qu'il était envisageable que les taux français puissent passer – « *mais pas dans l'immédiat* » – sous les taux allemands. La prochaine réunion du CPM se tiendra jeudi 16 janvier.

MATIÈRES PREMIÈRES

La déprime de l'or



JANVIER 1996, à la surprise générale, l'or refaisait soudain parler de lui en étant vivement recherché sur les marchés après deux ans et demi de désaffection. Le cours de l'once (31,1 grammes de métal jaune) franchissait à Londres la barre des 400 dollars et culminait au début du mois de février à 416,25 dollars. Un an plus tard, en janvier 1997, la tendance s'est inversée. L'or évolue sur un marché déprimé et se retrouve à ses niveaux de 1994, se négociant à 356,5 dollars le 8 janvier. Ce recul de près de 10 % sur un an s'explique par le désintérêt prêté aux banques centrales et aux grands organismes internationaux pour l'or.

En mars, la Banque de Belgique s'est délestée d'une part de son or, et, en octobre, le FMI (Fonds monétaire international) s'est interrogé sur la possibilité de vendre un peu de ses réserves pour alléger la dette des plus pauvres. Selon l'étude annuelle du centre de recherche londonien Gold Fields Mineral Services (GFMS) publiée le 8 janvier, les banques centrales ou les organismes internationaux ont mis en vente 208 tonnes de métal jaune en 1996, ce qui représente une hausse de 12,3 % par rapport à 1995. Les investisseurs estiment que les banques centrales européennes vont se délester de métal jaune pour satisfaire aux critères de convergence avant la sélection en 1998 des pays participant à la monnaie unique. Le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, a formellement réfuté cette thèse en affirmant le 10 janvier, sur TF 1, que la détention par la France du troisième stock d'or du monde est « *un élément de confiance important* » pour l'économie et la monnaie.

En 1996, selon le GFMS, les achats d'or par les investisseurs sont restés faibles. Les acquisitions de lingots sont tombées à leur plus bas niveau depuis le début des années 70, avec seulement 139 tonnes, soit un recul de 52,9 % comparé à 1995. La demande pour la fabrication de bijoux, premier débouché du métal jaune, a progressé de 1,7 %, à 2 792 tonnes, grâce à l'Inde, premier importateur d'or au monde.

Dominique Gallois

Marché international des capitaux : un grand pas vers l'euro

EN S'ENDETTANT bientôt en francs français, l'Autriche va contribuer à façonner le grand marché européen des capitaux qui pourrait voir le jour dans un peu moins de deux ans. La trésorerie de ce pays mise sur l'apparition prochaine de l'euro, et a décidé d'adapter en conséquence sa politique d'emprunts en devises. Elle ne se procurera des fonds cette année que dans les monnaies des pays susceptibles de constituer le noyau de l'Union monétaire : son propre schilling, le florin néerlandais, le deutschemark, et le franc français. Comme les taux d'intérêt qui leur sont associés se situent à peu de choses près aux mêmes niveaux, il est possible d'assortir des obligations libellées dans ces quatre monnaies de même coupon, à condition bien sûr qu'elles viennent à échéance au même moment.

L'Autriche est le premier emprunteur à mettre à profit cette configuration. Son emprunt français d'une durée de sept ans, sera rémunéré au même taux nominal de 5,5 % l'an, qu'un autre déjà en circulation et libellé en schillings qui lui aussi sera remboursé le 18 janvier 2004. Il n'est pas exclu d'émettre sous peu des obligations en florins ou en marks, qui aient le même profil. Rien n'est encore décidé au sujet des devises allemande et hollandaise, mais à supposer qu'elles soient utilisées pour libeller d'autres obligations, celles-ci partageront le même privilège que celles des deux emprunts 5,5 % en schillings et en francs : elles seront converties en euros dès que possible. Si le calendrier de l'Europe monétaire est tenu, cela sera fait le 1er janvier 1999.

Cette perspective d'une conversion immédiate en euros est d'une très grande importance pour le marché tout entier. L'Autriche est le seul débiteur d'un emprunt international en devises (à l'exception de l'écu) à avoir annoncé qu'elle procédera de la sorte. Rien ne l'y oblige. Les prescriptions officielles prévoient une période intermédiaire de trois ans, pendant laquelle pourront coexister les monnaies nationales et l'euro.

Parallèlement, l'Autriche s'est également engagée à convertir en euros son emprunt 5,5 % en schillings dès la naissance de la monnaie commune européenne. La décision ne concerne certes que cette seule transaction en schillings, et non pas l'ensemble des fonds d'Etat autrichien, mais elle s'inscrit dans la voie déjà tracée par la France et la Belgique, qui entendent convertir sans délai leur dette obligataire libellée dans leurs francs respectifs. L'Allemagne et les Pays-Bas ne se sont pas encore déterminés à ce sujet. Les pays membres de l'Union monétaire européenne seront tenus dès la première heure de lancer leurs nouveaux emprunts d'Etat en euros, mais ils auront la liberté de maintenir leur dette ancienne dans leur monnaie nationale durant la période intermédiaire.

Quoi qu'il en soit, il découle de la décision autrichienne que ce pays aura bientôt deux emprunts en euros d'une même durée, qui, techniquement, seront pourtant bien distincts. Celui qui sera issu de la transaction en francs français appartiendra au compartiment international du marché, et l'autre s'inscrira dans son compartiment intérieur. Les porteurs des obligations internationales (libellées au départ en francs) auront la possibilité d'échanger leurs titres contre des obligations du marché intérieur (celles qui sont aujourd'hui en schillings). La même offre sera faite aux porteurs d'éventuelles obligations en florins ou en marks.

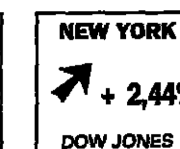
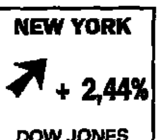
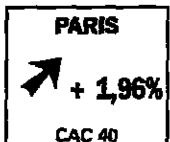
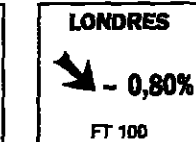
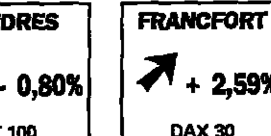
Les investisseurs pourraient être nombreux à répondre, le moment venu, à cette offre d'échange. L'encours actuel de l'emprunt en schillings est de l'ordre de 7,5 milliards de francs français, soit un volume supérieur à celui de l'emprunt international que l'Autriche s'apprête à contracter. Le facteur taille est primordial pour les bailleurs de fonds qui y voient un gage de liquidité les assurant de ne pas être pris au piège s'ils veulent se défaire de leurs titres.

On ne saurait toutefois préjuger du résultat de l'offre. Certains porteurs préféreront peut-être conserver leurs titres internationaux. Leur choix serait alors motivé par des différences de nature fiscale. Le revenu que procure un véritable emprunt international n'est normalement soumis à aucune retenue à la source, et, si jamais un changement devait se produire sur ce point, des compensations seraient fournies. Sur les marchés nationaux, aucune protection de ce genre n'est prévue.

L'affaire sera dirigée par la Caisse des dépôts et JP Morgan. Son caractère pleinement européen est renforcé par le fait que les contrats relatifs à l'emprunt français seront de droit anglais, et que les obligations seront cotées non seulement à Paris, mais également à Luxembourg.

Christophe Vetter

Wall Street et Francfort battent des records alors que la Bourse de Tokyo est en chute libre

TOKYO	NEW YORK	PARIS	LONDRES	FRANCFORT
-10,63%	+ 2,44%	+ 1,96%	- 0,80%	+ 2,59%
INDICE NIKKEI	DOW JONES	CAC 40	FT 100	DAX 30

LA SEMAINE a été pour le moins contrastée sur les grandes places boursières. Il n'y a que peu de points communs entre les nouveaux records inscrits par les Bourses de New York et Francfort, la bonne performance de la place parisienne, le score plutôt médiocre du Stock Exchange de Londres et la chute vertigineuse de la Bourse de Tokyo engluée dans sa crise de confiance.

La plus mauvaise performance hebdomadaire revient donc à la place nipponne avec un plongeon de 2 057,70 points à 17 303,65 points, soit un recul de 10,63 %. A l'issue d'une telle chute, l'indice Nikkei se retrouve à son plus bas niveau depuis quatorze mois. « *Ce déclin reflète le manque de confiance des investisseurs dans la politique économique du gouvernement*, expliquait vendredi un courtier d'une importante société de placement. *Les investisseurs pensent que le gouvernement est trop optimiste dans son évaluation de la situation économique, et qu'il n'est pas disposé à donner un quelconque coup de pouce au marché.* »

Après avoir commencé l'année à 19 283,89 points, l'indice Nikkei a brièvement progressé lundi, en raison semble-t-il d'achats célébrant la nouvelle année. Il n'a ensuite cessé de décliner au cours des quatre jours suivants, passant successivement sous les 19 000 points puis sous les 18 000 points, au fur et à mesure que s'amplifiaient les doutes sur la bonne conduite de l'économie japonaise. Vendredi, les cours ont franchement piqué du nez, et l'indice Nikkei a connu sa plus importante chute en une seule journée depuis plus de deux ans, perdant 4,26 %, tandis que le gouvernement lançait un appel au calme aux investisseurs. Le 23 janvier 1995, le Nikkei avait plongé de 1 054,78 points (5,6 %) à 17 785,49 points.

« *Il est important d'avoir confiance en l'avenir de l'économie* », a martelé le ministre des finances, Hiroshi Mitsuzuka, devant les journalistes, rapporte l'*AFP*. Pour Hirofumi Adachi, économiste à la division investissements du Yamaichi Research Institute, « *le plongeon reflète le fait que les problèmes structurels du Japon n'ont pas connu d'amélioration (...), les investisseurs étrangers mènent les ventes de titres. A moins que de nouvelles mesures soient annoncées, l'indice Nikkei peut tomber en dessous de 14 000 points* ».

Du plus bas au plus haut : Wall Street, toujours aussi volatil, termine pour sa part la semaine à un nouveau record, franchissant vendredi soir en clôture les 6 700 points. En cinq séances, l'indice Dow Jones a battu quatre records, franchissant dès mardi le seuil des 6 600 points. Vendredi, au terme des échanges, il s'inscrivait à 6 703,79 points, en hausse de 159,70 points (+ 2,44 %) sur son niveau du vendredi précédent. La semaine avait commencé sur un record, les investisseurs réinjectant dans le marché boursier les liquidités dégagées à la fin de 1996. Les gérants de portefeuilles se débarrassent traditionnellement à la fin de l'année des titres les moins performants pour des raisons fiscales et la présentation des comptes aux clients.

Mais l'évolution de Wall Street reste conditionnée à celle du marché obligataire, et celui-ci a connu plusieurs accès de frayeur cette semaine. Les opérateurs sur le marché obligataire, très sensible aux risques d'inflation, ont commencé à vendre lundi en raison des craintes que les statistiques attendues en fin de semaine ne montrent une accélération de l'activité économique à la fin de 1996. Jeudi, le marché obligataire a connu un répit grâce à la publication d'une progression de 0,1 % seulement de l'indice de base des prix à la production en décembre. Mais les liquidations ont repris vendredi après l'annonce d'une nombre plus élevé que prévu de créations d'emplois en décembre (262 000). L'indice Dow Jones a perdu jusqu'à 67 points le matin et a réussi à finir sur un gain de 78 points. Selon Jack Baker, responsable chez Furman Selz, « *la volatilité en cours de séance va rester avec nous la plus grande partie de l'année, alors il faudrait s'y habituer* ».

PARIS HONORABLE

La Bourse de Francfort a également battu un nouveau record, terminant vendredi à 2 933,39 points au-delà de la barre des 2 900 points, soit une hausse hebdomadaire de 2,59 %. Le précédent record datait du 5 décembre, quand le DAX avait atteint 2 909,91 points. Dans son rapport hebdomadaire, la Commerzbank estime que « *les événements actuels sur les marchés internationaux peuvent se résumer en une phrase : la hausse nourrit la hausse* ». Les analystes de la banque allemande soulignent cependant que les actions allemandes ont atteint de tels niveaux qu'il faut compter avec d'importantes prises de bénéfice.

La Bourse de Paris a réalisé au cours de la semaine écoulée une performance tout à fait honorable, gagnant en cinq séances 1,96 % en dépit de la volatilité de Wall Street. L'indice CAC 40 s'est inscrit vendredi à 2 327,50 points au terme d'une séance heurtée. En effet, peu après la publication des chiffres de l'emploi aux Etats-Unis, l'indice CAC 40, qui s'effritait en matinée sur des ajustements de positions, a vivement chuté, abandonnant jusqu'à 1,6 % avant de terminer en baisse de 0,92 %.

La Bourse de Londres a baissé au cours de la semaine écoulée dans un contexte marqué par la crainte d'un prochain relèvement des taux d'intérêt britanniques et par l'effet négatif de la hausse de la livre pour les entreprises exportatrices. L'indice Footsie a perdu 32,9 points sur la semaine pour terminer vendredi à 4 056,6 points, soit une baisse de 0,74 %.

F. Bn

AUJOURD'HUI

TECHNOLOGIE

INFORMATIQUE L'exposition MacWorld Expo'97, qui s'est tenue à San Francisco du 7 au 10 janvier, a permis de prendre le pouls d'Apple. L'enthousiasme intact des adeptes du Macintosh ne peut masquer les graves problèmes financiers de l'entreprise californienne ● LE NOUVEAU SYSTÈME d'exploitation Rhapsody ne devrait pas sortir avant la mi-1998. Cette annonce augure mal de l'avenir de la marque à la pomme. ● LE RETARD de trois ans qu'Apple accusera alors sur la concurrence des ordinateurs de type PC correspond à une génération de produits. De quoi laisser le champ libre à la concurrence du système d'exploitation Windows 95 de Microsoft et aux processeurs Pentium d'Intel. ● POUR CONJURER le sort et s'efforcer de sortir de l'impasse, Apple a convoqué l'un de ses créateurs, Steve Jobs, et l'un de ses concurrents historiques, Bill Gates.

Apple joue son va-tout avec le système d'exploitation Rhapsody

Le constructeur californien d'ordinateurs, en situation financière difficile, a perdu l'avance technologique qui lui permettait de justifier ses prix élevés. Pour faire face, il compte sur deux personnalités, son fondateur, Steve Jobs, et son concurrent historique, Bill Gates

SAN FRANCISCO
correspondance

Comme frappées d'inconscience, les dizaines de milliers de personnes qui se sont pressées dans l'exposition organisée par la revue *MacWorld*, du 7 au 10 janvier à San Francisco, s'émerveillent devant cette technologie qu'ils aiment passionnément. Comme si rien ne s'était passé. Comme si Apple n'avait pas annoncé, le 4 janvier, une perte probable de 150 millions de dollars pour le dernier trimestre 1996. Comme si Wall Street n'avait pas réagi en se débarrassant des actions de la compagnie jusqu'à entraîner une chute du cours de près de 20 %...

Il faut dire que les utilisateurs d'ordinateurs Macintosh entretiennent une relation passionnelle avec leur machine. Le système d'exploitation (MacOS) convivial, que défend Apple depuis 1984, a joué un rôle essentiel dans le succès de la marque. Difficile de résister aux commandes simples, graphiques et intuitives des Mac. Mais, aujourd'hui, le MacOS a perdu l'essentiel de ses avantages.

La schizophrénie était également inscrite dans le discours de Gil Amelio, le président d'Apple. Un spectacle hollywoodien, sur le thème du sauvetage de l'humanité menacée par un ennemi redoutable, et appuyé par les images du film *Independence Day*. L'orateur lui-même n'avait pas l'air convaincu et, si le défilé des vedettes venues apporter leur soutien – de Peter Gabriel à Muhamad Ali – a obtenu des applaudissements, la Bourse n'a pas bronché. *« C'est le chaos, mais j'aime ça »*, a déclaré Gil Amelio.

Et, pourtant, Apple compte maintenant avec une vraie stratégie et semble décidée à s'y tenir. La clé de voûte en est l'achat de Next, compagnie créée par Steve Jobs, l'un des deux fondateurs d'Apple, réalisé le 20 décembre 1996. L'accord inclut l'acquisition de NextStep, le système d'exploitation évolué de Next. Rhapsody combinera le meilleur d'Apple avec l'interface utilisateur de NextStep. Il est conçu pour tirer le meilleur parti d'Internet et des applications multimédia. C'est lui qui sera le système d'exploitation adapté au processeur PowerPC qui équipe ses ordinateurs haut de gamme depuis... 1995.

Rhapsody travaillera en « multitâche préemptif », et pourra traiter simultanément des données de plusieurs applications, afin d'optimiser le travail du microprocesseur. Une protection de la mémoire évitera que l'ordinateur ne se bloque lorsqu'un logiciel fonctionne mal. Enfin, Rhapsody intégrera la technologie Java, le langage universel pour Internet développé par Sun.

> Si tout se passe comme prévu, les usagers du Macintosh pourront utiliser leurs programmes actuels pendant plusieurs années

Mais plus un nouveau système d'exploitation est révolutionnaire, plus il est difficile de tirer parti de ses performances en assurant la compatibilité avec les logiciels existant avant lui. C'est pour cette raison que le système d'exploitation sur lequel Apple a travaillé pendant des années (nom de code Copland) n'a jamais vu le jour. Pour résoudre ce problème, la nouvelle équipe dirigeante d'Apple propose de doter ses machines de l'ancien et du nouveau système dans la phase transitoire. Le MacOS actuel fonctionnera comme une application du nouveau système, baptisé Rhapsody.

Apple encouragera l'adoption de ce dernier par ses fidèles, mais continuera de fournir des améliorations au système actuel. La première version de Rhapsody devrait être disponible pour les développeurs avant la fin de l'année 1997. Les usagers devraient disposer d'une version partielle au début de 1998, mais le système ne fonctionnera dans son intégralité qu'à partir du milieu de l'année prochaine. Si tout se passe comme prévu, les usagers de Mac pourront utiliser leurs programmes actuels pendant plusieurs années et acquérir progressivement les nouvelles applications conçues pour fonctionner sur le Rhapsody.

Ce calendrier pose des problèmes très délicats aux développeurs qui créent les programmes sans lesquels un OS n'a pas de vie. Ils peuvent hésiter aujourd'hui entre les deux systèmes pour écrire leurs programmes. S'ils parient sur Rhapsody, ils peuvent utiliser la version de NextStep compatible avec les processeurs Pentium d'Intel et faire ensuite le transfert.

« Je ne suis pas entièrement convaincu que la compagnie pourra tenir ses engagements », estime Dan Gilmore, l'un des analystes les plus influents de la Silicon Valley. Ce doute est assez largement répandu. Le marché des ordinateurs de bureau d'Apple est passé de 8 % au début 1996 à 5 % aujourd'hui. Les acheteurs ont bien du mal à s'adapter au calendrier de la société.

L'incertitude serait moins angoissante si les résultats économiques étaient meilleurs. Apple dispose de 1,7 milliard de dollars (9 milliards de francs) en caisse, mais devra débourser 400 millions de dollars (2,1 milliards de francs) dans les mois qui viennent pour financer l'achat de Next. Les analystes financiers estiment que la situation peut devenir intolérable dans dix-huit mois. Le calendrier de la mise au point technique de Rhapsody laisse donc une marge de manœuvre très étroite à l'entreprise.

Apple offre une technologie performante que tout le monde souhaite sauvegarder. C'est apparemment le cas de Steve Jobs, dont le charisme est encore efficace, mais aussi de Bill Gates. L'un des vice-présidents de Microsoft, Paul Maritz, est monté sur scène mardi, à l'invitation de Gil Amelio, pour annoncer que sa compagnie allait doubler le nombre de personnes qui créent des versions Apple de ses logiciels. En échange, les futurs Macintosh seront livrés avec l'outil de navigation sur Internet Microsoft Explorer. Il n'y a pas de petits profits.

Francis Pisani

La puce la plus rapide du monde

533 MHz, c'est la fréquence d'horloge de la puce X704, présentée par la société Exponential lors de MacWorld Expo'97. Soit *« le microprocesseur pour PC le plus rapide du monde »*, selon l'entreprise, qui annonce le démarrage de la production en série pour le second trimestre 1997. De fait, les processeurs d'Intel ne dépassent pas, aujourd'hui, les 200 MHz. La puce X704 sera mise à prix à 1 000 dollars (5 300 francs) pour des commandes en grande quantité, c'est-à-dire deux fois plus cher que les Pentium MMX annoncé par Intel le 8 janvier *(Le Monde* du 10 janvier).

Mais les performances du X704 doivent être précisées, car la fréquence d'horloge n'est pas le seul critère d'appréciation. L'architecture du processeur, sa miniaturisation et le nombre de transistors qu'il intègre jouent un rôle essentiel. De plus, Exponential, créée en 1993 par deux ingénieurs de Sun, George Taylor et Jim Blomgren, est un nouveau venu sur ce marché qui exige d'énormes investissements.

Forte d'un capital privé de 27 millions de dollars (143 millions de francs), la société vient de recevoir un soutien financier important de la part d'Apple.

Un téléviseur branché sur Internet

Thomson Consumer Electronics, filiale américaine du groupe public français Thomson Multimédia, a présenté jeudi 9 janvier, au salon de l'électronique de loisirs de Las Vegas, les nouveautés qu'il s'apprête à lancer dans les six prochains mois. En vedette : la *« web-TV »*, télévision capable de se connecter à tout réseau électronique. Cela grâce à un appareil plus petit qu'un magnétoscope, issu du *« network computer »*, ou ordinateur de réseau ne disposant pas de son propre disque dur, développé par la société américaine Oracle, avec laquelle Thomson a conclu un accord.

Cet appareil, utilisable avec n'importe quel téléviseur standard, sera bientôt proposé aux Etats-Unis, au prix de 300 dollars (1 600 francs), sous les marques RCA et General Electric. Zenith Electronics, filiale du groupe sud-coréen LG Electronics, a annoncé son intention de lancer des produits du même type, et Philips et Sony en commercialisent déjà. Leurs ventes ne se seraient pas élevées à plus de 100 000 appareils l'an dernier aux Etats-Unis. Cette innovation est destinée à redonner de l'attrait aux téléviseurs, que les consommateurs ont tendance à bouder au profit des micro-ordinateurs. Le chiffre d'affaires de l'industrie électronique de loisirs a baissé l'an dernier.

COMMENTAIRE

DEUX GÉNIES POUR UN MAC

Pour sauver un malade, la magie fait souvent figure de dernier recours. Or, Apple ne convoque pas moins de deux génies pour tenter de ranimer sa flamme. Steve Jobs, le bon génie, se penche sur l'entreprise qu'il a créée en 1977. Son charisme fera-t-il renaître l'inventivité des débuts ? Rien n'est moins sûr. Aujourd'hui, c'est la course de vitesse qui prime.

Les motivations du second génie, le patron de Microsoft, sont moins affectives. Bill Gates cherche à préserver l'existence de son unique concurrent pour éviter les foudres de la commission américaine qui surveille les monopoles. Pour cela, il développe des logiciels pour Apple. Une sorte de perfusion de la dernière chance.

Mais, pour le grand public, la marque à la pomme ne constitue déjà plus une véritable alternative. Son avance sur ses concurrents a fondu et ses produits restent plus chers que les PC. Le système d'exploitation d'Apple a terriblement vieilli. Le successeur du MacOS 7 devait initialement sortir en 1995. De report en report, Copland devenu Rhapsody arrivera sur le marché avec au moins trois ans de retard... soit une génération de produits en informatique.

Bien sûr, Apple peut encore compter sur un dernier carré de fidèles dans l'éducation, l'édition et la création de CD-ROM ou de sites sur Internet. Si le marché d'Apple se réduit à ces applications essentiellement professionnelles, le constructeur sortira du cercle des acteurs majeurs. A moins qu'il ne trouve acquéreur.

Michel Alberganti

CARNET

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Véronique CAUHAPÉ
et
Guy DUTHEIL,
sont heureux d'annoncer la naissance de

Valentin,

le 24 décembre 1996, à Paris.

Décès

– On nous prie d'annoncer le décès de

Alain BROUSSE,

survenu à Paris, le 5 janvier 1997.

De la part de
Marielène Weber,
108, rue du Château,
75014 Paris.

La levée du corps aura lieu le mardi 14 janvier, à 8 h 30, au funérarium de l'hôpital Henri-Mondor à Créteil. La cérémonie religieuse sera célébrée le même jour, à 14 heures, en l'église Saint-Julien à Tours.

Thierry-Philippe CHAMOUN,
né le 27 mai 1961,

nous a quittés vendredi 20 décembre 1996.

L'inhumation a eu lieu à Deir-el-Qamar, au Liban, le 30 décembre.

Mounir, son père,
Lyette, sa mère,
Ariane et Bénédicte,
ses sœurs,
Toute sa famille,
Tous ses amis,

demandent à ceux qui l'ont connu et aimé de s'associer à la messe qui sera célébrée lundi 13 janvier à 19 heures, en l'église Saint-Dominique, 20, rue de la Tombe-Issoire, Paris-14e.

11, rue Emile-Dubois,
75014 Paris.

– Marcel Royez, secrétaire général,
Le conseil d'administration
de la Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés,
ont la tristesse de faire part du décès de

Jacques CHENU,
secrétaire général de la FNATH de 1969 à 1988.

FNATH, 20, rue Tarentaize,
42029 Saint-Etienne Cedex 1.

Mme Fernande Chenu,
Ses enfants et petits-enfants,
Dany Chenu, sa fille,
M. et Mme Biolsi et leurs enfants,
22, rue Claude-Taffanel,
33000 Bordeaux.

Mlle Tardy Madeleine,
5, rue des Aimés,
63000 Clermont-Ferrand.

– Gérard et Michel Feige,
ses fils, et leurs épouses Lucrèce et Nicole,
Véronique Piccioli,
Ninon Dussex
et leurs maris,
Isabelle et Gaétan Feige,
ses petits-enfants,
Ainsi que ses six arrière-petits-enfants,
Georgette Peyrot,
ses enfants et leurs familles,
Jean-François Feige et sa famille,
Dominique Frémaux,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. André FEIGE,

survenu le 6 janvier 1997, dans sa quatre-vingt-treizième année.

L'inhumation a eu lieu le 10 janvier, dans l'intimité, au cimetière Notre-Dame de Versailles.

– Mme Rachida Hammoud,
M. et Mme Yazid Rebouh,
M. Robert Pena,
font part du décès de

M. André GOMES,

survenu le 10 janvier 1997, à Neuilly (Hauts-de-Seine).

La levée du corps aura lieu à l'amphithéâtre de l'Hôpital américain de Neuilly, 44, rue Chauveau à Neuilly, le lundi 13 janvier, à 8 heures, où l'on se réunira, suivie des prières au cimetière de Vence-Ville (Alpes-Maritimes), avenue du Colonel-Meyère, le mardi 14 janvier, à 16 heures.

159, avenue de Wagram,
75017 Paris.

– Paris. Constantine.

Ses enfants,
Les familles, parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de leur très regrettée

Mme Zobida HACÈNE,

survenu le 2 janvier 1997, à Paris, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Elle était la veuve de

Amar HACÈNE,
ancien interprète judiciaire en chef au tribunal civil de Constantine,

décédé le 21 octobre 1954.

L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

CARNET DU MONDE
Téléphone :
01-42-17-29-94 **01-42-17-38-42**
Télécopieur : 01-42-17-21-36

Il était le courage et l'amitié.
Il sut se faire aimer de tous,
[dans la joie comme dans l'épreuve.
Il restera toujours présent
[dans nos cœurs.

– Mme Jacques Jacquet,
son épouse,
Ses enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès du

lieutenant-colonel honoraire
Jacques JACQUET,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,
croix de la Valeur militaire,
médaille de la Résistance,
médaille de la Jeunesse et des sports,

survenu à Paris, le 1er janvier 1997, à l'âge de soixante-quatorze ans.

Selon la volonté du défunt, son corps a été incinéré au crématorium de Bourges (Cher), le lundi 6 janvier.

6, square Ampère,
78330 Fontenay-le-Fleury.

– M. et Mme Jean-Pierre Leng,
ses enfants,
Laurence et Bertrand Rassat,
Edouard Leng,
Frédérique Leng,
Pierre-Emmanuel Leng,
ses petits-enfants,
Les familles Leng, Lancelier, Daniel, Simon, Zermati, Pigeon,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Georgette LENG,

survenu à Bruxelles, le 4 janvier 1997, dans sa quatre-vingt-septième année.

Selon sa volonté, ses obsèques auront lieu dans l'intimité familiale.

30, avenue Maréchal-Ney,
1180 Bruxelles.

THÈSES
Tarif Étudiants
65 F la ligne H.T.

– Mme F. Plateau,
son épouse,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Familles et alliés,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Francis PLATEAU,

le 3 janvier 1997.

Une messe sera dite le samedi 18 janvier, à 11 heures, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou, 92, rue Saint-Dominique, Paris-7e.

Elle réunira ceux qui l'ont connu et aimé.

35, avenue de la Motte-Piquet,
75007 Paris.

Conférences

– Dans le cadre du cycle « L'Eglise et les pouvoirs », D. Hervieu Léger, sociologue, traitera du sujet : *« L'Eglise et la gestion de l'imaginaire national français »*, **mardi 14 janvier, à 20 h 30, à la chapelle-Saint-Bernard de Montparnasse, 34, avenue du Maine, Paris-15e (entrée sous l'horloge de gauche de la gare Montparnasse).**

Cette conférence et les suivantes (28/01 G. Coq, 26/02 P.-M. Souchon, 12/03 Ph. Moreau Defarges) seront présidées par A. Sondag, secrétaire général de Justice et Paix.

Colloques

– A l'occasion des festivités marquant le bicentenaire de l'arrivée des missionnaires protestants anglais à Tahiti (5 mars 1797), un colloque international intitulé :

1797-1997
évangile et mission en Polynésie,

se tiendra à Tahiti, les 7 et 8 mars 1997.

EEPF BP 113, 98713 Papeete. Fax : 689-419357.

– Le Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé organise

les Journées annuelles d'éthique 1997 à Paris, à la Maison de la chimie, 28 *bis*, rue Saint-Dominique.

● ***Le mercredi 15 janvier, de 17 heures à 20 h 30 :***

Ouverture officielle par M. Jacques Chirac, président de la République,
Allocution de M. Jean-Pierre Changeux, président du comité,
Allocution de M. François d'Aubert, secrétaire d'Etat à la recherche,
Allocution de Mme Corinne Lepage, ministre de l'environnement.

Table ronde sur « Les problèmes scientifiques et éthiques posés par les agressions sexuelles et leur prévention ».

Avec la participation de :
Bernard Cordier, Victor Courtecuisse, Frédérique Kutten, Jean Michaud.

● **Le jeudi 16 janvier, de 9 heures à 18 h 30 :**

Une même éthique pour tous ?
Universalisme éthique, diversité culturelle et éducation.

Avec la participation de :
Henri Atlan, Camilo Cela-Conde, Mireille Delmas-Marty, Olivier de Dinechin S.J., François Dubet, Anne Fagot-Largeault, Luc Ferry, Françoise Héritier, Jacques Mehler, Ali Merad, Lucien Sève.

Débats avec des élèves animés par Béatrice Descamps-Latscha et Lucien Sève.

Ouvert au public.
Renseignements auprès du CCNE, tél. : 01-44-42-48-52 et 53.

Soutenances de thèse

Mlle **Isabelle Saulquin** soutiendra sa thèse de 3e cycle, intitulée **« L'anarchisme littéraire d'Octave Mirbeau »**, le mercredi 15 janvier 1997, à 14 h 30, centre Malesherbes, 108, boulevard Malesherbes, 75008 Paris. Le jury chargé d'examiner sa thèse en vue du doctorat sera ainsi constitué : M. Louis Forestier, son directeur de thèse, et MM. les professeurs Michel Delon et Pierre Michel.



Marc Sadler, plasticien du plastique

Des motards aux joggeurs, en passant par les éléments de cuisine, de Paris à Venise, rencontre avec un concepteur de formes que le Salon du meuble de Paris vient de nommer « créateur de l'année »

IL NE FAIT PAS du post-design, du dessin après-coup, mais repense en amont la forme, résultante du mode de fabrication et de l'usage que l'on attend d'un objet. Sculpteur de contraintes, Marc Sadler, que le jury du Salon du meuble vient d'élire « créateur de l'année », expose des genouillères pour combinaisons de moto dans un magasin de cuisines italiennes, à Paris. Le rôle de designer dans la production contemporaine couvre un champ très large, de l'industrie à la décoration, des machines aux ustensiles quotidiens, de la série limitée proche de l'art à la production de masse. On peut dire que Marc Sadler, cinquante ans, a déjà tenu la plupart de ces rôles dans une carrière qui l'a conduit de Paris, où il est diplômé en 1968, à Venise, où il vit et travaille, après une première installation en Italie et un épisode new-yorkais.

A quoi sert un designer ? Marc Sadler a une réponse : *« Nous sommes les gérants de la technicité et du goût, nous devons maîtriser ces registres, de même qu'un chef d'orchestre, qui, sans être un expert de chaque instrument, doit les connaître tous pour donner avec talent et précision le signal juste à l'instant exact. »*

C'est arrivé à Marc Sadler il y a trente ans, par accident. S'étant brisé la cheville au ski, alors en fin d'études à l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs à Paris, il se met à dessiner et à mouler dans des matières plastiques sensibles à la chaleur les formes idéales selon lui d'une chaussure de ski qui protégerait de la fracture initiatique qu'il venait de subir.

Il dépose quelques brevets (déjà, étudiant, il avait breveté l'idée du coussin d'air dans les chaussures de sport, en avance sur l'époque), montre ses maquettes dans une exposition, se fait remarquer par un industriel italien de Montebelluna, Caber Lotto. Et commence à mettre au point avec lui ce qui deviendra la première chaussure de ski en thermoplastique injecté. De 1972 à 1974, un million six cent mille paires de ces Pioneer sont vendues. Par la suite, il cède des brevets à Nordica, toujours en Italie. La chaussure en cuir, courte sous la cheville, a vécu, remplacée par ces hautes protections, rigides à l'extérieur, chaussons confortables à l'intérieur, qui tiennent et protègent le pied.

> Faire le meilleur objet au meilleur moment, c'est-à-dire rencontrer un marché, est la manière pour le designer de trouver sa vraie place

Dès ce moment-là, sous la pression des circonstances, il avait fallu compenser les contraintes – calendrier serré, moyens limités –, par un apport de « matière grise » : ce qui coûte cher dans la chaîne de production du plastique, c'est la fabrication des moules. En ayant l'idée de concevoir une chaussure ambidextre, dont seul le chausson intérieur serait adapté au pied gauche ou droit, le designer divisait la facture par deux. La technique du thermoplastique – des billes qui, en cas d'erreur, sont récupérables, contrairement au polyuréthane liquide – permettait aussi la multiplication des coloris.

On ne peut pas prendre le pied par-dessus la jambe... L'expression vient naturellement à l'esprit de ce professionnel dont le parcours, depuis la cheville brisée, ne s'éloignera jamais du corps. Depuis que la station debout a été sélectionnée par l'espèce, la solidité de la base décide de l'endurance et du confort de l'activité humaine.

Marc Sadler se souvient d'avoir rédigé deux thèses, l'une sur les plastiques et le verre, l'autre sur l'anatomie du pied. Et il s'étonne, aujourd'hui, que les progrès incessants dans le domaine du sport et des loisirs n'aient eu pratiquement aucun effet sur l'amélioration des souliers, qui restent dominés par la mode et la tradition, avec des matériaux de plus en plus pauvres, de moins en moins sûrs et résistants.

Un design près du corps, c'est, pour Marc Sadler, un faisceau d'expériences, entre l'ordinateur et l'atelier de moulage, une recherche centrée sur *« l'accessoire qui permet d'augmenter la puissance de l'homme, de protéger le sportif exposé au danger »* et d'améliorer la vie de tous les jours. Exemples : une combinaison de moto (chez l'italien Dainese), avec genouillères et coudières en caoutchouc moulé (que l'on peut voir dans l'exposition, sorties de leur enveloppe) et l'invention d'une « savonnette » (*slider* ou glisseur), qui fait rouler le genou du coureur incliné jusqu'à la chaussée dans les virages de compétition ou qui assure la protection courante du motard ordinaire en cas de chute.

Entre-temps, Marc Sadler avait travaillé pour les américains Nike et Reebok, dessinant jusqu'à trois cent cinquante modèles de chaussures de sport par an, créant aussi sa propre marque, et participant au développement explosif de ce marché dans les années 70-80. Période de confrontation directe à la « demande », dans un domaine où, à part quelques modèles techniques, adaptés à un sport particulier, il y a une multitude de variations destinées à assouvir le besoin de se distinguer, de suivre ou de créer une vogue, et où les classes « ethniques », aux Etats-Unis en tout cas, sont les boussoles du succès.

Les leçons du marché, les exigences du corps humain, deux critères, deux contrôleurs de vérité pour un design qui ne ment pas. Du corps à l'environnement domestique, du sport à la cuisine, aux meubles et la maison, voilà une progression de surfeur des technologies, de non-spécialiste prêt à repenser les machines avant de concevoir le produit, attentif surtout à s'effacer idéalement derrière son travail, à le signer en creux, de l'intérieur. Muet. Presque invisible.

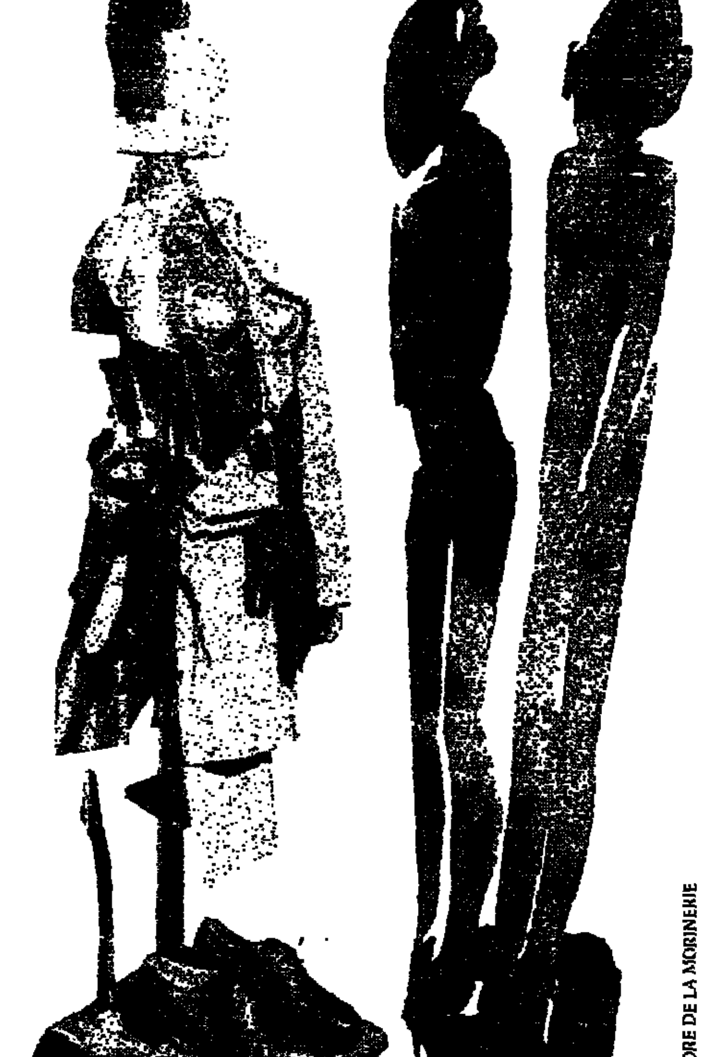
En travaillant depuis quatre ans avec Boffi, fabricant italien d'équipements haut de gamme pour cuisines et salles de bains, Marc Sadler investit un nouveau domaine, celui de l'ameublement, secteur encore soumis aux structures traditionnelles de fabrication. Avec l'ambition d'ouvrir cette industrie à des modes de production différents, facilitant le transport et le montage.

La présentation à Paris dans le magasin Boffi, ouvert au printemps 1996, boulevard Saint-Germain, du système Alukit conçu par le designer franco-vénitien est donc, plus qu'un style nouveau, une nouvelle manière d'aménager cette pièce centrale du foyer. Il y a du design, des couleurs et des formes qui se remarquent : l'habillage vert pomme et sculptural du réfrigérateur, l'opulence acier et métal laqué du bloc fourneau-évier, le plastique translucide des portes de placard, mais l'ensemble est agencé selon une architecture par éléments faciles à monter et à stocker. Pas de doubles parois, pas de surpoids inutiles, pas de volumes monoblocs.

Avant d'achever ce projet, qui nécessitait de trouver des fournisseurs hors de l'entreprise principale, Marc Sadler avait eu le temps de dessiner, déjà pour Boffi, deux objets-sculptures pour la maison : une colonne d'acier à entrées multiples et à fonctions superposées pour la salle de bains, avec miroirs et coulisses, baptisée « Totem », et un personnage encore plus symbolique, « Gaston », majordome silencieux, interprétation délirante du classique valet de nuit, entre Duchamp et Bilal, avec chignon de velours rouge pour les épingles de cravate, mini-tiroirs en guise de sourire, chausse-pied et supports variés pour les vêtements, et un torse d'acier homme-femme à poitrine rétractable, selon les préférences de l'utilisateur. Conçu pour une série limitée, Gaston, objet de luxe pourtant, a déjà été tiré à près de deux mille exemplaires.

Michèle Champenois

★ Salon du meuble de Paris, porte de Versailles, jusqu'au 13 janvier. Ouvert au public le samedi 11 janvier. Réservé aux professionnels les autres jours. Entrée : 50 F. De 9 à 19 heures. Tél. : 01-40-76-45-00. Exposition Marc Sadler, chez Boffi Studio, 234, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris. Tél. : 01-42-84-11-02. Jusqu'au 28 février.



DESSINS AURORE DE LA MORINERIE

« Gaston », support pour les vêtements à torse d'acier et poitrine rétractable, a été fabriqué à près de deux mille exemplaires.

Des vélos Mercedes, BMW, Porsche et Audi

Partout en Europe, la passion du vélo tout-terrain (VTT) a envahi sous-bois et chemins de traverse. Or consacrer ses loisirs aux deux-roues réclame souvent le recours à un véhicule à quatre roues pour gagner les meilleurs lieux d'excursion. Cette complémentarité – qui a déjà incité les Britanniques à lancer une série limitée de Land Rover Discovery avec deux vélos Raleigh – a donné des idées aux constructeurs allemands, qui viennent de créer des vélos portant leur marque. Commercialisés par leurs concessionnaires, ces Audi, BMW, Mercedes et Porsche se négocient rarement en dessous de 10 000 francs. Pour un vélo, même haut de gamme, cela fait tout de même très cher. Chez Décathlon, le VTT le plus vendu coûte 3 790 francs.



Le City Bike, dernier venu dans ce cercle très restreint, est signé Mercedes-Benz. La version « homme » a été lancée en septembre et le modèle destiné aux femmes est apparu ce mois-ci. Cet engin est un VTC (vélo tout-chemin), autrement dit un VTT assagi. Son cadre est en aluminium et il comporte notamment des freins réglables à l'avant, un indicateur de passage des vitesses intégré dans le guidon et une transmission qui s'effectue grâce à une courroie en caoutchouc ne nécessitant aucun entretien. Il faut débourser 9 990 francs pour bénéficier de ces attentions, mais aussi du porte-bagages amovible servant d'antivol, de la mini-pompe indiquant la pression des pneus ou du pédalier profilé.

Comme ses concurrents d'origine automobile, le City Bike est avant tout un moyen de rajeunir l'image de marque d'un constructeur et de mettre en évidence son souci d'épouser les besoins de la clientèle dans ses activités quotidiennes. Il est d'ores et déjà prévu que la petite Mercedes classe A, commercialisée fin 1997, pourra être aménagée pour emporter deux VTT (et leurs occupants), en attendant le classe M, un élégant « 4 x 4 de loisirs ».

Fidèle à la tradition-maison, le Porsche Bike est une bête de course. D'allure très dépouillée, il a été réalisé par les ingénieurs Porsche, qui, outre des voitures, ont déjà conçu des cabines téléphoniques ou des tableaux de bord d'avion. En quatre mois, cinquante de ces VTT ont trouvé preneur en France, dont près d'une vingtaine de Bike FS, un modèle qui dispose d'une double suspension (avant et arrière) permettant au vélo d'être constamment en contact avec le sol, de freins à disques et d'une commande de changement de vitesses par poignées tournantes. Enfin, Audi (groupe Volkswagen) distribue deux VTT, baptisés « Quattro » – un drôle de nom pour un deux-roues – en hommage aux modèles automobiles à transmission intégrale, alors que BMW, qui bat tous les records de prix (32 990 francs), diffuse plusieurs modèles, dont un VTT pliable.

Reste à savoir si les vendeurs de voitures, devenus vendeurs de vélos, seront aussi capables d'assurer l'entretien et la réparation de ces machines. Constructeur de bicyclettes depuis des temps immémoriaux, Peugeot n'a pas jugé bon de vendre de concert voitures et vélos.

Jean-Michel Normand

★ *Mercedes City Bike (9 990 francs), Porsche Bike S (10 980 francs) et FS (25 788 francs), Audi VTT Quattro R2 (9 600 francs) et R2 Pro (17 000 francs), BMW (de 7 350 francs à 32 990 francs pour le Super Tech).*

Plus doux, mais encore très nuageux

UNE FAIBLE perturbation évoluant vers la mer du Nord donnera quelques gouttes sur l'extrême nord du pays. Le temps devient peu à peu plus doux et plus sec, grâce à un petit flux de sud.

Dimanche matin, les nuages bas seront nombreux sur la Bretagne. De la Haute-Normandie à l'Ile-de-France jusqu'au Nord-Pas-de-Calais, quelques bruines locales sont possibles. Sur le Nord-Pas-de-Calais, elles seront très localement verglaçantes.

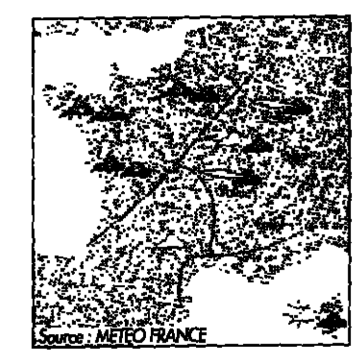
Sur le pourtour méditerranéen, le soleil brillera largement, avec un vent de nord modéré. Sur la région Midi-Pyrénées, les nuages et les éclaircies alterneront. Sur le reste du pays, le temps sera le plus souvent gris. Les brouillards présents par endroits de la Bourgogne au Nord-Est seront parfois givrants. Il fera beau en montagne au-dessus de 700 mètres. Sur les côtes landaises, quelques gouttes sont possibles en début de matinée.

Dimanche après-midi, le ciel restera encore encombré de nuages du Massif Central au Nord-Est, avec de rares trouées. Le soleil brillera en altitude sur les Vosges, le Jura et les Alpes. Des Charentes à l'Aquitaine jusqu'à la région Midi-Pyrénées, le soleil deviendra prédominant. Il sera toujours généreux près du pourtour méditerranéen. En Corse, le soleil fera de belles apparitions, malgré la présence de nuages, surtout sur le relief. Ailleurs, au nord d'une ligne Bordeaux-Paris, le temps restera gris et maussade, sans espoir de soleil.

Les températures minimales iront de 2 à 6 degrés sur l'Ouest, – 2 à 0 degré du Nord au Centre, – 5 à – 3 degrés sur le Nord-Est et 4 à 7 degrés près de la Méditerranée. L'après-midi, le thermomètre marquera 5 à 12 degrés à l'Ouest, 8 à 14 degrés sur l'extrême Sud, – 2 à – 1 degré sur le Nord-Est et 0 à 4 degrés ailleurs.

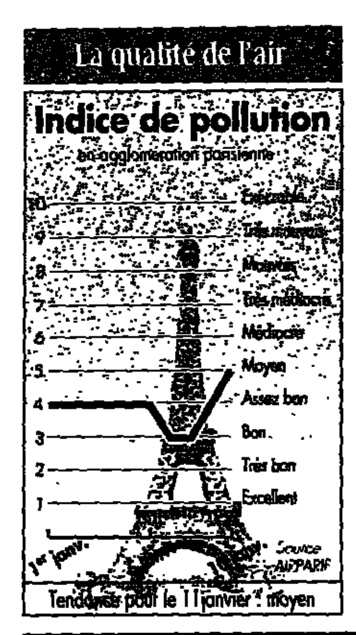
Lundi, de la Bretagne au Nord-Pas-de-Calais, le ciel sera couvert le matin et, l'après-midi, des éclaircies reviendront par le sud des régions. Les brouillards matinaux seront fréquents sur le Nord-Est, mais le soleil reviendra l'après-midi. Sur le reste du pays, le temps sera sec et ensoleillé. Les températures maximales seront en hausse, avec 0 à 6 degrés au Nord et 10 à 14 degrés sur le Sud.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

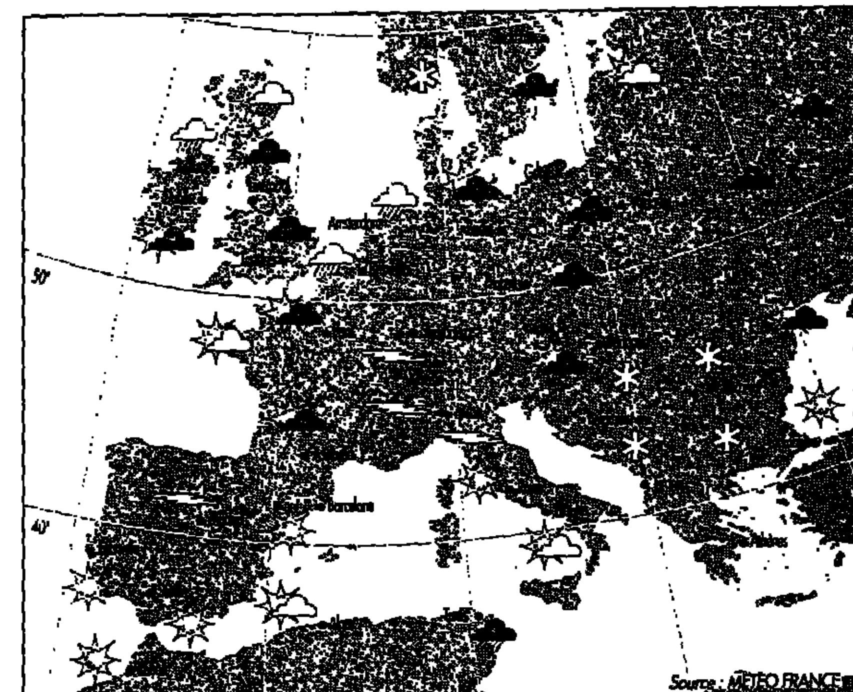


Prévisions pour le 12 janvier vers 12h00

La qualité de l'air



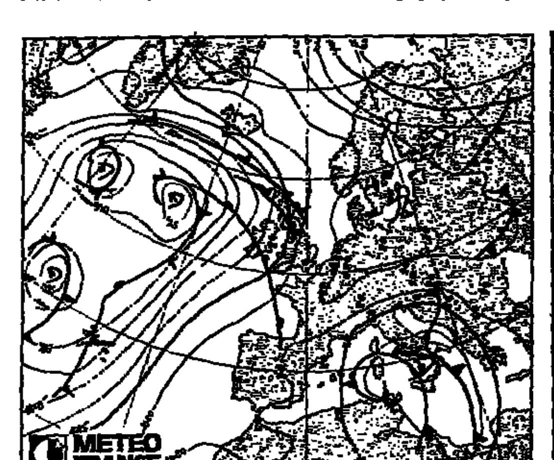
Tendance pour le 11 janvier : moyen





TEMPÉRATURES du 10 janvier *maxima/minima*

FRANCE	
AJACCIO	13/3
BIARRITZ	9/4
BORDEAUX	6/2
BOURGES	1/0
BREST	6/4
CAEN	2/–1
CHERBOURG	3/1
CLERMONT-F.	2/0
DIJON	1/–2
FORT-DE-FR.	29/23
GRENOBLE	4/2
LILLE	–5/–5
LIMOGES	2/–1
LYON	3/1
MARSEILLE	10/–1
NANCY	–3/–5
NANTES	5/1
NICE	13/6
PARIS	0/–3
PAU	7/0
PERPIGNAN	10/6
POINTE-À-PIT.	30/20
RENNES	4/1
ST-DENIS RÉUNION	29/21
ST-ÉTIENNE	1/0
STRASBOURG	–2/–3
TOULOUSE	4/–2
TOURS	1/0
ÉTRANGER	
ALGER	17/7
AMSTERDAM	–3/–4
ATHÈNES	17/14
BANGKOK	31/20
BARCELONE	12/4
BELGRADE	4/0
BERLIN	–3/–7
BOMBAY	33/18
BRASILIA	27/20
BRUXELLES	–4/–5
BUCAREST	3/–4
BUDAPEST	2/–2
BUENOS AIRES	30/24
CARACAS	30/23
CHICAGO	–4/–14
COPENHAGUE	–4/–8
DAKAR	27/21
DJAKARTA	30/23
DUBAI	26/13
DUBLIN	4/4
FRANCFORT	–1/–2
GENÈVE	4/1
HANOÏ	20/13
HELSINKI	–4/–18
HONGKONG	19/10
ISTANBUL	12/9
JÉRUSALEM	–/–
KIEV	–10/–12
KINSHASA	30/24
LE CAIRE	21/12
LIMA	26/21
LISBONNE	16/12
LONDRES	1/–1
LOS ANGELES	15/10
LUXEMBOURG	–4/–5
MADRID	13/5
MARRAKECH	21/7
MEXICO	19/12
MILAN	9/–3
MONTRÉAL	–9/–10
MOSCOU	–7/–15
MUNICH	–4/–5
NAIROBI	25/16
NEW DELHI	21/6
NEW YORK	4/1
PALMA DE M.	14/–1
PÉKIN	1/–9
PRAGUE	–2/–4
PRETORIA	28/15
RABAT	19/11
RIO DE JAN.	28/20
ROME	12/9
SAN FRANC.	11/7
SANTIAGO	31/16
SÉVILLE	17/10
ST-PÉTERS.	–3/–19
STOCKHOLM	–8/–10
SYDNEY	21/18
TENERIFE	21/16
TOKYO	11/4
TUNIS	11/7
VARSOVIE	–6/–9
VENISE	9/5
VIENNE	–1/–2



Situation le 11 janvier, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 13 janvier, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

Radiodiffusion

En raison d'un mouvement de grève dans les imprimeries parisiennes, Le Monde *n'a pas paru du jeudi 9 janvier au mardi 14 janvier 1947. L'article ci-dessous a été publié dans le premier journal de l'après-grève.*

LE CONSEIL de cabinet a décidé la création d'un Office français de la radiodiffusion. On sait qu'avant 1939 il existait en France, d'une part, un réseau radiophonique exploité, grâce aux redevances sur les appareils récepteurs, par l'administration des PTT, et, d'autre part, des stations privées, dont les ressources étaient assurées par la publicité.

Depuis le décret pris par le gouvernement provisoire de la République à Alger, le 24 juin 1944, la radio française, dont le personnel comprend à la fois celui des PTT et celui des anciennes stations privées, était un organisme administratif *(...)*.

La création de l'office règle définitivement le statut de la radio, dont la gestion sera dorénavant comparable à celle d'une entreprise commerciale, car l'office disposera librement des ressources constituées par le recouvrement de la taxe radiophonique (500 francs par an).

Le comité de direction, qui sera élu, désignera à son tour un directeur général dont les fonctions sont prévues pour durer en principe deux ans. Les attributions de ce comité de direction seront importantes, et du choix de ses membres dépendra en réalité le succès de ce nouvel office.

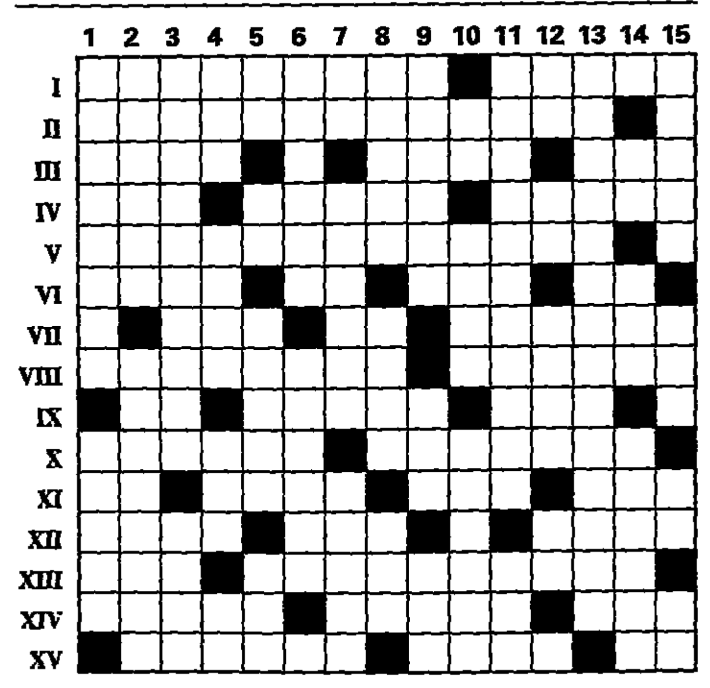
Il importe donc que leur élection soit organisée avec soin, afin que les représentants qualifiés des auteurs, des producteurs, des interprètes, des techniciens et surtout des auditeurs assurent en toute indépendance la gestion de l'Office.

(16 janvier 1947.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6993

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min)*



HORIZONTALEMENT

I. Un qui ne se gênait pas pour prendre son « pied » à la campagne. Une réponse brutale. – II. Est moins dur que le premier commandement. – III. Bien refroidi. Dieux. Pronom. – IV. Un entêté. Quand on y est, on ne sait pas comment s'en sortir. Pour un mari, ce que n'est évidemment pas sa moitié. – V. S'impose dans le domaine routier ou ferroviaire. – VI. Me rendrai. D'un auxiliaire. Démonstratif. Partie de dames. – VII. Fête. Quelque chose de cruel. Grande boucherie. – VIII. Prendrai en main. Essaya de faire repartir. – IX. Tranche de gigot. Remorquer. Terre émergée. – X. Donnera de la peine. C'est juste quand elle est bonne. – XI. Pronom. A des arrivées pénibles et des départs douloureux. Alcool. Fruit. – XII. Va et vient. Apparue. Blanchit quand il est étendu. – XIII. Morceau de poire. Donne du cran. – XIV. Relatif à la neige. Faire le malin. Pas aimable. – XV. Fâcheusement diminuée. Une partie de la messe. Terme musical.

VERTICALEMENT

1. Il en faut plusieurs pour faire une chaîne. A faire quand on veut aller loin. – 2. Paraît très sombre quand il est bouché. Qui se sont habitués aux opérations. – 3. Descente de l'équipe. C'est un vrai cauchemar quand il est mauvais. – 4. Surface. Pas admis. Frétille dans l'eau. Durée. – 5. Note. Fleuve. Juste lorsqu'il y a un fondement. Peut être marqué au fer. – 6. Pauvre, il n'est pas méchant. En France. – 7. Préposition. Est parfois comme une mouche. Neuve, pour un chien. – 8. Détériorais. Traiter comme un fou. Touché. – 9. Retour continuel. Une partie du désert. Fétide, chez le pharmacien. – 10. Pronom. Imita un petit mammifère. Pommes. – 11. Le juste retour des choses. Légumes. – 12. Article. Figure mythologique. L'enseignement n'y est pas facultatif. Fragmente le temps. – 13. Qui chavirent après avoir beaucoup remué. – 14. Conjonction. Planches. Sous haute surveillance. – 15. Prénom. Peut faire une chute. En France. Adverbe.

SOLUTION DU N° 6992

HORIZONTALEMENT

I. Nullipare. – II. Enliasser. – III. Miasmes. – IV. Buées. – V. Tao. Edom. – VI. Ors. Soies. – VII. Ca. Prut. – VIII. Elcano. Ta. – IX. Au. Doit. – X. En. Cheveu. – XI. Salé. Séré.

VERTICALEMENT

1. Nématocères. – 2. Uni. Aral. Na. – 3. Llanos. Ça. – 4. Lis. Sauce. – 5. Iambes. – 6. Pseudopodes. – 7. Asseoir. Ove. – 8. Ré. Emeutier. – 9. Eros. Statue.

Guy Brouty

PARIS EN VISITE

Dimanche 12 janvier

■ **MARAIS** : le quartier Saint-Paul (50 F), 11 heures, place de l'Hôtel-de-Ville, devant la poste (Claude Marti).
■ **MUSÉE NISSIM-DE-CAMONDO** (55 F), 11 h 45, 63, rue de Monceau (Union centrale des arts décoratifs).
■ **LA PROMENADE PLANTÉE** et le viaduc des Arts (45 F), 14 heures, sortie du métro Bel-Air, côté impair du boulevard de Picpus (Monuments historiques).
■ **L'ÉGLISE SAINT-MERRI** et son quartier (45 F + prix d'entrée), 14 h 30, 78, rue Saint-Martin, devant l'église (Monuments historiques).
■ **L'ÉGLISE SAINT-SULPICE** (50 F), 14 h 30, devant l'église (Institut culturel de Paris).
■ **L'HÔTEL-DIEU**, 14 h 30 (50 F), devant l'entrée, côté parvis de Notre-Dame (Paris autrefois) ; 15 h 30 (50 F), devant l'entrée côté parvis de Notre-Dame (Claude Marti).
■ **MARAIS** : synagogues et quartier juif (55 F), 14 h 30, sortie du métro Saint-Paul (Christine Merle).
■ **MUSÉE DE LA CHASSE ET DE LA NATURE** à l'hôtel Guénégaud (45 F + prix d'entrée), 14 h 30, 60, rue des Archives (Monuments historiques).
■ **LE QUARTIER DE LA HUCHETTE** et ses deux églises (50 F), 14 h 30, place Saint-Michel, devant la fontaine (La Parisienne).
■ **LA CATHÉDRALE ORTHODOXE RUSSE** et sa crypte (50 F + prix d'entrée), 15 heures, 12, rue Daru (Didier Bouchard).
■ **L'HÔTEL DE SOUBISE** (55 F + prix d'entrée), 15 heures, 60, rue des Francs-Bourgeois (Paris et son histoire).
■ **MUSÉE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE** (50 F + prix d'entrée), 15 heures, 47, quai de la Tournelle (Approche de l'art).
■ **LE VIEUX VILLAGE DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS** (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Germain-des-Prés (Résurrection du passé).

Lundi 13 janvier

■ **LE QUARTIER MONTEMPOIVRE-BEL AIR** (60 F), 11 heures, devant le guichet du métro Bel-Air (Vincent de Langlade).
■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : chefs-d'œuvre de l'art byzantin, 11 h 30 ; *Le Studiolo d'Urbino*, d'Ingres, 12 h 30 ; le nu au XIXe siècle, 14 h 30 ; De David à Delacroix, les grands formats du XIXe siècle, 19 h 30 (Musées nationaux).
■ **MUSÉE JACQUEMART-ANDRÉ** (50 F + prix d'entrée), 12 heures, 158, boulevard Haussmann (Odyssée).
■ **L'ANCIEN VILLAGE D'AUTEUIL** (50 F), 14 h 30, sortie du métro Eglise-d'Auteuil (La Parisienne).
■ **DES JARDINS DU PALAIS-ROYAL DE BELLEVILLE**, à l'orée des Buttes (60 F), 14 h 30, sortie du métro Télégraphe (Vincent de Langlade).
■ **MUSÉE DES COMPAGNONS** (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 10, rue Mabillon (Institut culturel de Paris).
■ **NOTRE-DAME DE PARIS** et le quartier du Cloître (50 F), 14 h 30, sortie du métro Cité (Découvrir Paris).
■ **PASSAGES ET GALERIES MARCHANDES** : 1er parcours (50 F), 14 h 30, angle de la rue de Rivoli et de la rue Marengo (Paris autrefois).
■ **LE QUARTIER MOUFFETARD** (55 F), 14 h 30, sortie du métro Censier-Daubenton (Christine Merle).
■ **L'ÉGLISE SAINT-EUSTACHE** et son quartier (50 F), 15 heures, rue du Jour, devant l'entrée de l'église (Approche de l'art).
■ **L'HÔTEL DE GALLIFFET** (45 F + prix d'entrée), 15 heures, 50, rue de Varenne (Le Passé simple).
■ **LE VIEUX SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS** (50 F), 15 h 30, sous le porche d'entrée de l'église (Claude Marti).

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **CROATIE.** La compagnie British Airways va rouvrir la ligne Londres-Zagreb (Croatie) après quinze ans d'interruption. Les vols, qui seront quotidiens (sauf le samedi), commenceront le 20 janvier. – *(AP.)*

■ **PALESTINE.** La compagnie Palestinian Airlines a effectué son premier vol vendredi 10 janvier. Le décollage s'est fait de Port-Saïd (Egypte), Israël ayant interdit l'envol à partir de Gaza. L'appareil, l'un des deux seuls avions de la flotte – des Fokker 50 fournis par les Pays-Bas et peints aux couleurs du drapeau palestinien –, transportait vers Djedda (Arabie saoudite) des pèlerins palestiniens en route pour La Mecque. – *(AFP.)*

■ **PHILIPPINES.** Le nombre d'étrangers en visite aux Philippines s'est élevé à 2 053 585 en 1996 : en hausse de 12 %, il a dépassé pour la première fois les deux millions. Les touristes viennent principalement des Etats-Unis, ainsi que du Japon et de Taïwan. – *(AP.)*

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	01-42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe :	GO LEMONDE
Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	
Documentation sur minitel	3617 LMDOC ou 08-36-29-04-56
LE MONDE sur CD_ROM	01-44-08-78-30
Index et microfilms :	01-42-17-29-33
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du Monde : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général Dominique Alduy
Directeur général Gérard Morax
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : 01-44-43-76-00 ; fax : 01-44-43-77-30

ROCK. Pour célébrer son demi-siècle, David Bowie a fait les choses en grand. Le chanteur anglais s'est offert le Madison Square Garden de New York pour un concert-anniversaire auquel il avait convié quelques grands noms du rock de différentes générations. ● SUR LA SCÈNE de cet endroit mythique se sont succédé le groupe Placebo, Frank Black, Robert Smith, le chanteur de Cure, Sonic Youth, Billy Corgan, le leader des Smashing Pumpkins, et Lou Reed, qui fut son modèle à l'époque du Velvet Underground. ● DANS UNE AMBIANCE assez guindée, le chanteur à la coiffure cette fois rousse a renoué avec certaines de ses audaces musicales d'avant qu'il ne tourne *pop star*, aidé par l'un des meilleurs groupes qui l'aient jamais accompagné. ● AU MOMENT où son nom va être coté en bourse, David Bowie sort son nouvel album, *Earthling* (le Terrien).

David Bowie renoue avec l'audace le jour de ses cinquante ans

Pour fêter son demi-siècle, le chanteur anglais s'est offert le Madison Square Garden de New York. Ambiance frisquette dans la salle, mais bonne musique sur la scène

NEW YORK
de notre envoyé spécial

Aucune rock star n'a autant aimé se mettre en scène que cet éternel caméléon. David Bowie, né Robert Jones, à Londres, le 8 janvier 1947, a donc pris soin de faire de son cinquantième anniversaire un événement. En invitant quelques-uns de ses jeunes disciples, acteurs de l'avant-garde rock, à souffler les bougies le jeudi 9 janvier, au Madison Square Garden de New York, il voulait provoquer des rencontres inédites et démontrer, par la même occasion, son rôle-clé dans l'histoire de cette musique.

Ces hôtes d'un concert satisfaisaient aussi les obsessions de jeunesse éternelle du Dorian Gray du rock. Le moment était d'autant plus opportun que le chanteur verra bientôt son nom coté en Bourse et qu'il s'apprête, le 30 janvier, à publier son vingt et unième album, *Earthling*.

En première partie de soirée, le groupe Placebo a beau confirmer tout le bien qu'on pense de chansons jouant de la rage adolescente et des ambiguïtés sexuelles, l'arène mythique ne se remplit que lentement. Les places de ce concert exceptionnel ont eu du mal à s'écouler. Le prix élevé des billets se justifiait par la volonté du chanteur d'en reverser tous les bénéfices à un organisme caritatif.

A l'entracte, le cinéaste britannique Tim Pope, rendu célèbre par l'ingéniosité de ses clips vidéo, explique que David l'a choisi pour filmer sa soirée d'anniversaire et s'excuse de l'impressionnante armada de caméras disposées dans la salle. Les droits de diffusion du film ont déjà été achetés par les chaînes de plusieurs pays.

Le noir se fait à 21 heures dans le Garden enfin rempli de plus de 10 000 personnes. Un immense écran de fine toile montre les mouvements athlétiques d'une danseuse blonde, Louise Lecavalier, vedette de la troupe québécoise La La La Human Steps. Chorégraphiées par Edward Lock, ces images noir et blanc accompagnaient déjà les concerts de Bowie à l'époque de sa tournée *Sound and Vision* à la fin des années 80.

Introduit par la *jungle* frénétique de *Little Wonder*, son nouveau single, le chanteur apparaît en transparence derrière la toile. Le *Thin White Duke* a changé son casque d'or pour une coiffure rousse. Une redingote très XVIII[e] accentue ses allures de lord décadent et un peu vampire échappé d'un roman d'Ann Rice. Dans la foule, étrangement, aucune excitation n'est palpable. La disposition de la salle empêche les débordements d'enthousiasme. Le public est savamment morcelé, et des cerbères imposent une discipline qui ne favorise pas la communion.

Cette froideur est aussi le reflet d'un parti pris musical. Si, pendant les années 80, Bowie s'était attaché à élargir son public en prenant le risque de la vulgarisation, la pop star est, depuis le début des années 90, en voie de rédemption. A nouveau, il renoue avec les audaces qui avaient fait sa légende. Quitte à ce que ces expériences caressent à rebrousse-poil.

Jeudi, par exemple, le quinquagénaire n'a pas cédé à la tentation du *best of*. Quand il ne privilégie pas les grincements industriels des titres tirés de *Outside*, album conceptuel enregistré en 1995 avec le cérébral Brian Eno, Bowie interprète la quasi-intégralité de *Earthling*. Certains, dans le public, continuent de réclamer *Let's Dance*, tube renié aujourd'hui par son auteur.

MUSICIENS EXCEPTIONNELS

Cette courageuse entreprise de prospection est épaulée par un groupe exceptionnel. Le meilleur, sans doute, à encadrer le chanteur depuis sa tournée *Station to Station* en 1976. Les sculptures sonores du guitariste Reeves Gabrels, la basse soul de Gail Ann Dorsey, les frises dodécaphoniques du pianiste Mike Garson et l'énergie ébouriffante du batteur Zachary Alford constituent une impressionnante force de frappe.

Frank Black est le premier des invités à monter sur scène. Avant d'entamer une carrière solo, ce garçon poupin était le leader des Pixies, groupe-clé du renouveau du rock américain dans la seconde moitié des années 80. Riches en inventions formelles et en distorsions mélodiques, leurs drôles de chansons partageaient le goût de Bowie pour le surnaturel et les extraterrestres. Aux côtés du maître pour des versions de *Scary Monsters* et *Fashion*, Frank Black nous rappelle que les Pixies avaient toujours eu à souffrir de son manque de charisme. Bowie ne fera rien pour le mettre à l'aise.

Ses hôtes, de fait, serviront surtout de faire-valoir. Alors qu'on espérait de ces rencontres des réinterprétations magiques, des décalages et des dérapages passionnants, elles ne généreront le plus souvent qu'un rituel guindé. Comme si le héros de la fête s'assurait que personne ne lui vole son show. Sur la photo, la chevelure en pétard de Robert Smith aux côtés du beau David fera peut-être de l'effet, mais le leader de Cure aura à peine eu le temps de poser sa voix mélancolique sur quelques mots de *The Last Thing You Should Do* et *Quicksand*.


PHOTO FRANCK OCKENFELS

Heureusement plus difficiles à brider, les Foo Fighters et leurs deux batteries greffées à celle d'Alford transcenderont de leur pilonnage un *Spaceboy* tonitruant. Le groupe de Dave Grohl, ancien batteur de Nirvana (qui avait relancé l'intérêt du public américain pour Bowie en reprenant *The Man Who Sold the World*), faisait en tout cas mieux que Sonic Youth, dont pourtant on attendait beaucoup. Sur la scène très dépouillée du Madison Square Garden, le père de *Ziggy Stardust* essaie de mériter sa réputation de pionnier de la théâtralité rock. Des ballons en forme de globes oculaires sont jetés dans la foule. Les douloureuses grimaces du chanteur sont projetées en vidéo sur des mannequins au visage lisse. Contrairement à son habitude, Bowie donne peu d'émotion à ces artifices, trop paralysé, peut-être, par la précision nécessaire du tournage.

On entend soudain le public huer. Le spectacle ne le mérite pourtant pas. On se trompe. Ce n'est pas « *Hou* », mais « *Lou* » que les New-Yorkais hurlent en chœur. Ils ont reconnu leur idole. Bowie annonce alors « *le roi de New York en personne* », rendant hommage à l'une de ses influences majeures. Lou Reed, plus maître que disciple, n'est pas écrasé par son ami anglais. Comme le prouve une interprétation alerte de *Queen Bitch*. Aux deux morceaux du Velvet Underground enchaînés ensuite, on préférera la blancheur intense d'un *White Light/White Heat* brûlé par les néons à la version trop mécanique de *Waiting for the Man*.

« NE PAS ENNUYER »

On finit par souffler le gâteau et chanter avec la bassiste un *Happy Birthday* un peu emprunté. « *Je ne sais pas où je vais, mais je promets de ne pas vous ennuyer* », déclare le quinquagénaire, dévoilant ses espoirs d'artiste autant que son angoisse d'*entertainer*. Pour nous distraire sans doute, il change encore une fois de redingote : après celle taillée dans l'Union Jack, en voici une hésitant entre haillons et élégance élisabéthaine. Quelques classiques réchauffent le final. *Moonage Daydream*, et surtout les lyriques *All the Young Dudes* et *Jean Genie*, interprétés en duo avec Billy Corgan, le leader des Smashing Pumpkins, le plus glamoureux et le plus populaire des groupes grunges américains.

En dernier rappel, l'*homme* aux yeux vairons, guitare folle en bandoulière, reprendra seul *Space Oddity*, ballade stellaire qui fut son premier tube. Sans pouvoir décontracter tout à fait cette fête à l'importance trop calculée.

Stéphane Davet

« Earthling », le nouvel album

Il y a quinze mois, *Outside* signait le retour d'une rock star à la popularité évanescente. Disque ambigu, cet album cosigné par Brian Eno tentait des expériences avant-gardistes, bizarrement sans tenir compte de l'évolution des musiques électroniques. Nouvelle production beaucoup plus marquée par l'air du temps, *Earthling* (le terrien) intègre quelques-uns des sons les plus en vogue de la scène techno et jungle britannique. Mêlés aux décharges électriques de la guitare de Reeves Gabrels, ces rythmes accouchent de chansons toujours intrigantes, mais aussi plus chaleureuses que celles de son précédent opus. Anticipateur génial ou rusé vulgarisateur ? Le cas Bowie reste en suspens.

Douze nominations aux Césars pour « Ridicule », de Patrice Leconte

LES NOMINATIONS pour les Césars 1997 qui seront décernés le 8 février au Théâtre des Champs-Elysées, lors de leur 22[e] Nuit, n'offrent pas de grande surprise. Elles sont marquées par une volonté d'équilibre et de variété de la part des votants qui ont distingué plusieurs comédies populaires (*Pédale douce, Un air de famille, Ridicule*), la fresque historique (*Capitaine Conan, Un héros très discret*), et le succès surprise de la fin d'année, le documentaire animalier *Microcosmos*.

Ridicule, de Patrice Leconte, arrive en tête avec douze nominations, dont celle de meilleur film, de meilleur acteur (*Charles Berling*) et de meilleur acteur dans un second rôle (Jean Rochefort et Bernard Giraudeau). Les cinq autres films nominés se partagent l'essentiel des autres nominations : *Capitaine Conan*, de Bertrand Tavernier (avec une nomination pour Philippe Torreton dans la catégorie meilleur acteur) ; *Microcosmos*, de Claude Nuridsany et Marie Perennou ; *Pédale douce*, de Gabriel Aghion, avec Fanny Ardant (meilleure actrice), Patrick Timsit (meilleur acteur), Jacques Gamblin et Michèle Laroque dans les seconds rôles ; *Un air de famille*, de Cédric Klapisch (nominations de Jean-Pierre Darroussin, Agnès Jaoui et Catherine Frot pour les seconds rôles) ; et *Les Voleurs*, d'André Téchiné (avec Catherine Deneuve dans la catégorie meilleure actrice).

Daniel Auteuil (*Le Huitième Jour*), Fabrice Luchini (*Beaumarchais*) sont aussi nominés dans la catégorie meilleur acteur. Charlotte Gainsbourg (*Love etc.*), Anouk Grinberg (*Mon Homme*), Marie Trintignant (*Le Cri de la soie*) le sont enfin au titre de meilleure actrice. – (*AFP*)

Gabriel Chmura se met à l'unisson de Martha Argerich pour interpréter Chopin

FRÉDÉRIC CHOPIN : Premier Concerto pour piano ; ANTON BRUCKNER : Symphonie n° 7, *par l'Orchestre national de Lyon*, Gabriel Chmura (direction), Martha Argerich (piano), le 9. Prochain concert : Auditorium *Maurice-Ravel de Lyon*, le 12 janvier, à 18 heures. Tél. : 04-78-95-95-95.

Lorsqu'elle s'avance sur le plateau de l'Auditorium de Lyon, Martha Argerich a son œil noir des bons jours. Pendant la longue introduction orchestrale du *Premier Concerto* de Chopin, elle ne cesse de bouger, remontant son siège, accompagnant de la tête et du buste les phrases musicales ou les jouant à vide sur ses genoux. Quand certains interprètes restent d'une immobilité de pierre, la pianiste éprouve le besoin de sentir son corps pour mieux entrer dans la musique. Ce concerto de Chopin, œuvre dite « de jeunesse », elle a décidé de le prendre au sérieux : aimable, oui, mais aussi dramatique.

Sous les longues mains fines, les notes fusent, les mélodies s'épanouissent sans mièvrerie, sans laisser aller. Les rubatos sont contrôlés, les accents sont parfois brusques, jamais brutaux. « La Martha » se permet d'infimes décalages entre la basse et le chant dans le premier mouvement, mais ce qui chez un autre pourrait être un tic est ici mis au service d'un discours net, mené avec dynamisme et droiture. Ils lui valent les bravos d'un public séduit par sa virtuosité sans esbroufe et la reconnaissance des musiciens de l'Orchestre national de Lyon.

Pourtant la formation n'est pas conduite, comme prévu, par son directeur musical, Emmanuel Krivine, blessé par une chute sur le verglas. Martha Argerich, qui aime jouer sous la direction de ce dernier, a tenu à honorer son contrat. Elle a bien fait. Car Emmanuel Krivine s'est trouvé un remplaçant de luxe : Gabriel Chmura est un excellent musicien. Son approche du concerto, un peu lourde de prime abord, se met peu à peu à l'unisson de la soliste. Mais il fait surtout merveille dans la *Septième* de Bruckner. Cette symphonie spectaculaire utilise le plein de l'effectif orchestral (*y compris quatre tubas-wagner*) et dure plus d'une heure. Elle fut créée en 1884 et apporta au compositeur autrichien une *consécration tardive*. A la différence d'autres symphonies de Bruckner, elle ne pose pas de problèmes de version, à part le coup de cymbales qui couronne le grand crescendo de l'andante : après l'avoir écrit, Bruckner l'avait renié, mais peu de chefs se privent de ce coup d'éclat si naturellement bien amené. Chmura respecte cette tradition.

BRUCKNER PAR CŒUR

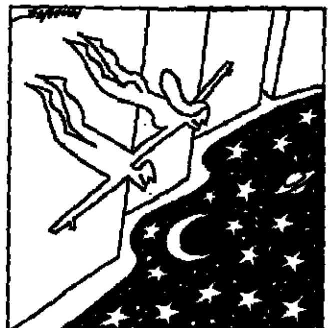
Le chef polonais dirige par cœur cette imposante partition. Il maîtrise parfaitement les masses orchestrales et l'équilibre d'une musique qui oscille entre les obscurités tragiques et les échappées lumineuses, entre les saveurs populaires et les constructions savantes. Sa direction manque parfois un peu de tranchant, mais elle souligne la clarté d'une écriture qui pourrait se noyer dans la somptuosité sonore.

Le premier mouvement garde sa transparence quasi wagnérienne, l'andante, achevé après une visite sur la tombe du maître de Bayreuth, résonne d'échos funèbres, le scherzo est plus dansant qu'haletant. L'Orchestre national de Lyon fait briller la cohésion des cordes, la justesse des cuivres, la finesse des bois. L'ONL s'est construit un son, forgé par une pratique judicieuse du grand répertoire symphonique : l'intégrale Mahler, notamment, donnée entre 1992 et 1994, est passée par là. Lorsque retentit le *mi* final qui met un point d'orgue à cette prestation impressionnante, les applaudissements éclatent, mais rapides, expédiés. Déjà les auditeurs se lèvent, enfilent leurs manteaux. Pourquoi ce manque d'attention envers un chef et des musiciens qui se sont tant donnés ? Il est près de 23 heures. Les mélomanes lyonnais n'aiment pas se coucher tard.

Pierre Moulinier

Les vingt ans de l'Ensemble InterContemporain

L'éclectisme au service de la musique du XXe siècle



L'ENSEMBLE InterContemporain fête ses vingt ans. En soi, cet anniversaire n'a guère d'intérêt, si ce n'est qu'il focalise un peu plus l'attention sur un ensemble qui se voue exclusivement à la musique du XXe siècle. Pas seulement à la création, puisque les musiciens qui le composent ont, à ce jour, créé des œuvres de deux cents compositeurs. Dès la fondation de l'« InterCon », Boulez a voulu, en effet, confronter en permanence les chefs-d'œuvre de la seconde école de Vienne, de Stravinsky, etc., avec ce que leurs « successeurs » produisent.

L'autre particularité de l'Ensemble InterContemporain est qu'il est constitué de solistes salariés qui se consacrent avec un professionnalisme reconnu à leur tâche. D'où une qualité d'exécution, un style d'interprétation immédiatement identifiables. Pour leurs vingt ans, les musiciens, dirigés aujourd'hui par David Robertson, proposent deux programmes dont l'éclectisme stylistique est un modèle qui montre qu'ils ne se sont pas écartés de leur acte fondateur : hier et aujourd'hui.

★ **Manoury** : *Jupiter*. **Durieux** : *Devenir*. **Xenakis** : *Psappha*. **Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. 16 h 30, le 11. Tél. : 01-44-84-44-84. 75 F.**

Stravinsky : *Epitaphium*. **Denisov** : *Canon, en hommage à Igor Stravinsky*. **Berio** : *Autre fois*. **Caplet** : *Conte fantastique*. **Yun** : *Rencontres*. **Roussel** : *Trio pour flûte, alto et violoncelle op. 40*. **Ravel** : *Introduction et allegro*. **Avec les musiciens de l'Orchestre de Paris. Châtelet. Théâtre musical de Paris, 1, place du Châtelet. Paris 1er. Mo Châtelet. 11 h 30, le 12. Tél. : 01-40-28-28-40. 80 F.**

UNE SOIRÉE À PARIS

Sons d'hiver
Après une ouverture avec la Compagnie Lubat et Akiyo, Sons d'hiver affiche un des ses propos les plus militants : faire se rencontrer des musiciens au moment où cela est nécessaire. Ainsi, Louis Sclavis, Jean-Pierre Drouet et Fred Frith formeront-ils un « trio ». En deuxième partie, The Recyclers, formation à présence variable sur la scène innovante en France.
Théâtre Antoine Vitez, 1, rue Simon-Dereure, 94200 Ivry-sur-Seine. Mo Mairie-d'Ivry. 20 h 30, le 11. Tél. : 01-46-87-31-31. De 50 F à 110 F.

Sarclo
Il mène tranquilement son chemin sans susciter d'exubérance médiatique. Un nouveau public vient de le découvrir en première partie de Renaud. Il se présente maintenant avec son nom en haut de l'affiche. Ses chansons portent des sourires acides, manient l'aphorisme, l'humour et conjuguent la tendresse sur tous les tons.
Théâtre d'Ivry Antoine-Vitez, 1, rue Simon Dereure, 94200 Ivry-sur-Seine. Mo Mairie-d'Ivry, du mardi au samedi, 20 h 30, dimanche à 16 heures. Tél. : 01-46-70-21-55. Du 14 janvier au 2 février. De 50 F à 110 F.

France Léa
Chanteuse, mais aussi comédienne et conteuse, France Léa parsème son récital de sketches et de poèmes. Elle est accompagnée par l'accordéon tendre de Daniel Mille, élève de Galliano, découvert par Pierre Barouh.
Pépinière Opéra, 7, rue Louis-le-Grand, Paris 2e. Mo Opéra. 19 heures, jusqu'au 8 février. Tél. : 01-42-61-44-16. De 50 F à 100 F.

Bratsch
Des traditions tsiganes, le groupe Bratsch fait sa griffe depuis plus de vingt ans. Il n'en affectionne pas moins quelques crochets par le jazz, façon Django, ou la chanson française, comme le prouve la reprise de *Johnny* de Francis Lemarque, dans son dernier album *Ecoute ça chérie* (Niglo/Socadisc).
L'Européen, 3, rue Biot, Paris 17e. Mo Place-de-Clichy. 20 h 30, du lundi au samedi ; 16 h 30, dimanche ; relâche mercredi. Jusqu'au 2 février. Tél. : 01-49-87-50-50. Location FNAC.

Nzongo Soul
Découvert par RFI en 1984, un chanteur d'origine congolaise installé à Paris, à qui Bernard Lavilliers donna jadis un coup de pouce. Auteur, compositeur, interprète, il présente, en trio, la version acoustique d'une musique de son Congo natal : le walla.
Le Lucernaire, 53, rue Notre-Dame-des-Champs, 75006 Paris. Mo Notre-Dame-des-Champs, 01-42-22-26-50. Dimanches 12, 19 et 26, à 17 heures. 100 F.

Aruna Sayeeram
Le timbre raffiné et nuancé, dotée à la fois d'une rigueur infaillible et d'un sens réel de l'improvisation, elle est l'une des chanteuses carnatiques (tradition de l'Inde du Sud) les plus en vue de la nouvelle génération. Pour ce concert dominical, elle sera accompagnée par un violon et des percussions.
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. Mo Châtelet. 17 heures, le 12. Tél. : 01-42-74-22-77. 90 F. 159 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

A L'ÉPREUVE DU FEU
Film américain d'Edward Swick
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Bretagne, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e ; UGC Normandie, 8e ; UGC Maillot, 17e VF. : Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opéra, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).

LE CLUB DES EX
Film américain de Hugh Wilson
VO : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; George-V, 8e ; UGC Opéra, 9e ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10)VF. : UGC Montparnasse, 6e ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Paramount Opéra, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LE DÉMÉNAGEMENT
Film français de Denis Dercourt
Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LES DÉMONS DE JÉSUS
Film français de Bernie Bonvoisin
UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Odéon, 6e ; UGC Champs-Elysées, 8e ; UGC Opéra, 9e ; UGC Gobelins, 13e ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

EVITA
Film américain d'Alan Parker
VO : Gaumont Kinopanorama, 15e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (réservation : 01-40-30-20-10).

HENRY ET VERLIN
Film canadien de Gary Ledbetter
VO : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

I. D.
Film britannique de Philip Davis
VO : UGC Forum Orient Express, 1er ; Action Christine, 6e (01-43-29-11-30) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

L'ÎLE DU DOCTEUR MOREAU (*)
Film américain de John Frankenheimer
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) VF. : Rex (le Grand Rex), 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opéra, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LES MILLE ET UNE RECETTES DU CUISINIER AMOUREUX
Film franco-géorgien de Nana Djordjadze
VO : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10).

L'OMBRE BLANCHE (*)
Film américain de John Gray
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Gaumont Marignan, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e VF. : Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opéra, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

ONLY THE BRAVE
Film australien d'Ana Kokkinos
VO : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

POUR RIRE
Film français de Lucas Belvaux
Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (01-42-22-87-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Escurial, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

TROP TARD
Film franco-roumain de Lucian Pintilié
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

LES EXCLUSIVITÉS

AFRIQUES : COMMENT ÇA VA AVEC LA DOULEUR ? (Fr.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (01-43-26-80-25).
AU LOIN S'EN VONT LES NUAGES (Fin., v.o.) : Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).
LES AVEUX DE L'INNOCENT (Fr.) : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47).
BEAUTIFUL THING (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34).
BREAKING THE WAVES (*) (Dan., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65) ; UGC Triomphe, 8e ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).
LES CENDRES DU TEMPS (H., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 01-40-30-20-10).
CHACUN CHERCHE SON CHAT (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).
LA CHAMBRE TRANQUILLE (Austr., v.o.) : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47).
CŒUR DE DRAGON (A., v.f.) : Cinoches, 6e (01-46-33-10-82).
COUP DE LUNE (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34).
LE CRI DE LA SOIE (Fr.) : Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34).
DANS LA MÊLÉE (It., v.o.) : Latina, 4e (01-42-78-47-86).
DE ESO NO SE HABLA (It.-Arg., v.o.) : Latina, 4e (01-42-78-47-86) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).
DESTINÉE (Ind., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 01-40-30-20-10).
ENTRE CHIENS ET CHATS (A., v.o.) : 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; v.f. : Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10).
FALLAIT PAS ! (Fr.) : Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).
FARGO (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (01-46-33-10-82).
FOR EVER MOZART (Fr.-Suis.-All.) : Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 01-40-30-20-10).
GO NOW (Brit., v.o.) : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (01-43-54-15-04).
IRMA VEP (Fr.) : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47).
JUDE (Brit., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20).
LONE STAR (A., v.o.) : Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34).
LOVE ETC. (Fr.) : 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).
MICROCOSMOS, LE PEUPLE DE L'HERBE (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Bretagne, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; L'Arlequin, 6e (01-45-44-28-80 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Triomphe, 8e ; Max Linder Panorama, 9e (01-48-24-88-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Bastille, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).
NOS FUNÉRAILLES (*) (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e ; UGC Rotonde, 6e.
LA PROMESSE (Bel.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).
LA PROPRIÉTAIRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (01-46-33-10-82).
QUAND LES ÉTOILES RENCONTRENT LA MER (Fr.-malgache) : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).
RAISON ET SENTIMENTS (A., v.o.) : Cinoches, 6e (01-46-33-10-82).
LA RENCONTRE (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).
LA ROBE (Hol., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).
SALUT COUSIN ! (Fr.-Alg.-Bel.-Lux.) : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).
SECRETS ET MENSONGES (Brit., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14).
LA SEPTIÈME DEMEURE (Fr.-It.-Hong.-Pol., v.o.) : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).
LA SERVANTE AIMANTE (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).
TESIS (**) (Esp., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55).
THE INCREDIBLY TRUE ADVENTURES OF TWO GIRLS IN LOVE (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55).
THE VAN (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34).
UN AIR DE FAMILLE (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Triomphe, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Bastille, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10).
UN ÉTÉ A LA GOULETTE (Fr.-Tun., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; UGC Opéra, 9e ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Escurial, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).
Y AURA-T-IL DE LA NEIGE A NOËL ? (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (01-43-59-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LES REPRISES

ANNA KARÉNINE (Brit.) : Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07).
LA DOLCE VITA (It., v.o.) : Grand Action, 5e (01-43-29-44-40).
ELLE ET LUI (A., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65).
L'EXTRAVAGANT MONSIEUR CORY (A., v.o.) : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (01-43-54-42-34).
LES HABITANTS (Hol., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).
LA JETÉE (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55).
ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (01-43-26-94-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (01-45-32-91-68).
LES PASSAGERS DE LA NUIT (A., v.o.) : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60 ; réservation : 01-40-30-20-10).
POINT BREAK (*) (A., v.f.) : Paris Ciné I, 10e (01-47-70-21-71).
LE PORT DE L'ANGOISSE (A., v.o.) : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60 ; réservation : 01-40-30-20-10).
LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Denfert, 14e (01-43-21-41-01 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10).
THE CONNECTION (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47).

FESTIVALS

ALFRED HITCHCOCK (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). *L'Homme qui en savait trop*, sam. 17 h 50 ; *Les Enchaînés*, dim. 13 h 50, 18 h ; *Rebecca*, lun. 13 h 50, 18 h ; *La Corde*, mar. 13 h 50, 18 h.
AVANT-PREMIÈRE
« THE PILLOW BOOK » (v.o.), Studio 28, 18e (01-46-06-36-07), mar. 21 h et Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20), mar. 20 h 30.
AVANT-PREMIÈRE
« LOST HIGHWAY » (v.o.), Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88), mar. 20 h 30.
CIAO MARCELLO ! (v.o.), Action Christine, 6e (01-43-29-11-30). *Divorce à l'italienne*, dim. 16 h 30, 19 h, 21 h 30, mar. 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; *La Notte*, sam. 16 h 30, 19 h, 21 h 30, lun. 16 h 30, 19 h, 21 h 30.
LES COMÉDIES DE MITCHELL LEISEN (v.o.), Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65). *Hands Across the Table*, dim. 14 h 10, mar. 14 h 10 ; *Midnight*, lun. 14 h 10.
WERNER FASSBINDER (v.o.), Accatone, 5e (01-46-33-86-86). *L'Année des treize lunes*, dim. 17 h 30 ; *Les Larmes amères de Petra von Kant*, dim. 21 h 40.
CYCLE ABEL FERRARA (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). *Bad Lieutenant*, lun. 22 h 10 ; *The King of New York*, dim. 22 h 10, lun. 12 h, mar. 12 h.
PETER GREENAWAY, PORTRAIT EN HUIT FILMS (v.o.), Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). *Drowning by numbers*, sam. 19 h 30, dim. 13 h ; *Le Ventre de l'architecte*, sam. 16 h 45 ; *A Walk through*, sam. 22 h 30, dim. 19 h, lun. 14 h 30, 16 h, 17 h 30, 19 h, 20 h 30, 22 h ; *Le Cuisinier, le voleur, sa femme et son amant*, dim. 15 h 30, mar. 13 h 30, 16 h, 18 h 30, 21 h.
HOMMAGE A CLOUZOT, Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). *Le Corbeau*, sam. 16 h, 20 h ; *Retour à la vie*, dim. 15 h 50, 20 h ; *L'assassin habite au 21*, lun. 15 h 20, 20 h 20 ; *Le Salaire de la peur*, mar. 15 h 20, 19 h 30.
IMMIGRÉS : D'UNE GÉNÉRATION L'AUTRE, Institut du monde arabe, 5e (01-40-51-39-91). *Le Thé au harem d'Archimède*, sam. 17 h ; *Miss Mona*, dim. 15 h ; *Laisse béton*, dim. 17 h.
MODÈLE DU 7e ART, LA COMÉDIE (v.o.), Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65). *Le Milliardaire*, sam. 16 h 30, 19 h ; *Le Pigeon*, dim. 13 h 50, 15 h 45, 17 h 40, 19 h 40 ; *Knock*, lun. 13 h 50, 15 h 45, 17 h 40, 19 h 40 ; *Ailleurs l'herbe est plus verte*, mar. 13 h 50, 15 h 45, 17 h 40, 19 h 40.
OZU, MAÎTRE DU CINÉMA JAPONAIS, 22 FILMS (v.o.), Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77). *Printemps tardif*, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *Le Goût du saké*, dim. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; *Eté précoce*, lun. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; *Dernier caprice*, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
PIER PAOLO PASOLINI (v.o.), Accatone, 5e (01-46-33-86-86). *Quatre histoires comiques*, dim. 13 h 45.
RÉTROSPECTIVE RISTO JARVA (v.o.), Institut finlandais, 5e (01-40-51-89-09). *Le Journal d'un ouvrier*, sam. 16 h.
THÉATROTHÈQUE, Studio-Théâtre, 1er (01-44-58-98-58). *Dom Juan*, dim. 14 h 30, lun. 20 h.
TROIS DESCENTES AUX ENFERS AVEC SAMUEL FULLER (v.o.), L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63). *Le Port de la drogue*, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *Shock Corridor*, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *The Naked Kiss*, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
WIM WENDERS (v.o.), Accatone, 5e (01-46-33-86-86). *Les Ailes du désir*, sam. 19 h 10 ; *Jusqu'au bout du monde*, sam. 21 h 20 ; *Alice dans les villes*, lun. 16 h.

LA CINÉMATHÈQUE

Palais de Chaillot
(01-47-04-24-24)

DIMANCHE
Histoire permanente du cinéma : *L'Enfer de la corruption* (1948, v.o.), d'Abraham Polonsky, 16 h 30 ; *Cœur d'or, poings d'acier* (1928), de Howard Hawks, 19 h ; *Citizen Langlois* (1995), d'Edgardo Cozarinski, 21 h.
MARDI
Conférence : Christian Descamps, 18 h 30.

Salle République
(01-47-04-24-24)

DIMANCHE
Conspirations : *Les Trois Mousquetaires* (1921), de Fred Niblo, 17 h ; *Sous les yeux d'Occident* (1936), de Marc Allégret, 19 h 45 ; *La Mort aux trousses* (1959, v.o. s.t.f.), d'Alfred Hitchcock, 21 h 45.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

Salle Garance
(01-42-78-37-29)

DIMANCHE
Le Cinéma tchèque et slovaque : *Le Millionnaire qui a volé le soleil* (1948, v.o.s.t.f.), de Zdenek Miler ; *Les Diamants de la nuit* (1964, v.o.s.t.f.), de Jan Nemec, 14 h 30 ; *La Passion* (1961, v.o.s.t.f.), de Jiri Trnka ; *Le Brave Soldat Svejk* (1955, v.o.s.t.f.), de Jiri Trnka, 17 h 30 ; *Trois filles* (1967, v.o.s.t.f.), de Stefan Uher, 20 h 30.
LUNDI
Le Cinéma tchèque et slovaque : *Papillon de nuit* (1941, v.o.s.t.f.), de Frantisek Cap, 14 h 30 ; *Un homme s'en va* (1968, v.o.s.t.f.), de Martin Slivka ; *Images du vieux monde* (1972, v.o.s.t.f.), de Dusan Hanak, 17 h 30 ; *Le Visage* (1973, v.o.s.t.f.), de Jiri Brdecka ; *Marijka, l'infidèle* (1934, v.o.s.t.f.), de Vladislav Vancura, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(01-44-76-62-00)

DIMANCHE
Elles : *La Proie pour l'ombre* (1961), d'Alexandre Astruc, 14 h 30 ; *Les Silences du palais* (1993, v.o.s.t.f.), de Moufida Tlatli, 16 h 30 ; *Erica Minor* (1974), de Bertrand Van Effenterre, 19 h ; *Marguerite Duras interroge Jeanne Moreau* (1965), de Roger Pic ; *Les Amants* (1958), de Louis Malle, 21 h.
MARDI
Elles : *Marie Curie, une femme honorable* (1990), de Michel Boisrond, 14 h 30 ; *Eclair Journal* (1938), ; *Marie Curie, une femme honorable* (1990), de Michel Boisrond, 16 h 30 ; *Siempre la misma cancion* (1994), d'Armando Pereda ; *Le Fabuleux Destin de Mme Petlet* (1995), de Camille de Casablanca, 19 h ; *Actualités Gaumont* (1925), ; *Sans peur* (1971, v.o.s.t.f.), d'Ali Khamraev, 21 h ; *The Pillow Book* (1996, v.o.s.t.f.), de Peter Greenaway, 20 h 30.

GALERIE NATIONALE DU JEU DE PAUME

(01-47-03-12-50)

DIMANCHE
Le Règne du jour (1966), de Pierre Perrault, 14 h 30 ; *La Grande Allure* (1986), de Pierre Perrault, 16 h 30.
MARDI
C'était un Québécois en Bretagne, madame (1977), de Pierre Perrault, 16 h 30 ; *Pour la suite du monde* (1963), de Pierre Perrault, 18 h 30.

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

SAMEDI 11 JANVIER

TF 1

20.45

VOUS NE RÊVEZ PAS !
Divertissement présenté par Nagui (140 min). 401940
Nagui est accompagné du bon génie Jnoun, qui n'a pas réussi à empêcher la disparition de L'Appel de la couette...

23.05

HOLLYWOOD NIGHT
Légitime vengeance.
Téléfilm (○) de John Flynn, avec Dennis Hopper, Anne Archer, Tomas Millian (105 min). 1801343
Un flic anticonformiste entreprend de se venger des truands qui ont abattu son partenaire.

0.50 et 1.50, 3.40, TF 1 nuit.
1.00 et 3.50, 4.45 Histoires naturelles. Documentaire (50 min). 2704744
2.00 Raid contre la Mafia. Téléfilm de Luigi Perelli, avec Michele Placido, Patricia Millardet. *[6/6] (100 min).* 2314218 4.40 Musique. Concert (5 min).

France 2

20.50

ÉTONNANT ET DRÔLE
Divertissement présenté par Patrick Sébastien.
Invités : Laurent Ruquier, Sophie Favier, Laurent Baffie, Nicoletta, Elie Kakou, Pierre Bellemare (120 min). 580966
Hasard ou chaos ?

22.50

LÂCHER DE VAMPS
Spectacle, avec Dominique de Lacoste et Nicole Avezard. Enregistré au Palais des Glaces en octobre 1995 (70 min). 821904
Lucienne et Gisèle sont de retour d'Hollywood.

0.00 Journal, Météo.
0.15 Dakar - Agadès - Dakar. Magazine présenté par Gérald Holtz. Le bivouac (45 min). 5400299
1.00 Bouillon de culture. Invité : Jean Marais (rediff.).
2.05 Les Z'amours (rediff.). 2.30 Pyramide (rediff.). 3.05 La Compète. Troc. 3.30 Chip et Charly. Fuzzu maestro. *3.55 Encyclopédie universelle.* Documentaire. Kafka. 4.50 Taratata (rediff., 80 min).

France 3

20.55

DOCTEUR SYLVESTRE
Une retraite dorée
Téléfilm de Philippe Roussel, avec Jérôme Anger (95 min). 2845237
Dans une maison de retraite, un docteur apprend que la direction s'approprie les biens de ses pensionnaires.

22.30

▶ LES BRÛLURES DE L'HISTOIRE
Documentaire. François Mitterrand et les grands rendez-vous de l'Histoire. Invités : Jean Lacouture, Jean-Pierre Azéma, Olivier Duhamel, Pierre Favier (75 min). 9155091

23.45 Journal, Météo.
0.05 Carmina Burana. Concert enregistré à la salle Pleyel les 24 et 25 février 96 (55 min). 4887522
1.00 Capitaine Furillo. Série. La vérité, rien que la vérité.
1.45 Musique graffiti. Magazine. Valse opus 34 nº 1, valse opus 64 nº 2, valse posthume, de Chopin, par Dimitri Alekseiev, *piano (20 min).*

Arte

20.45

L'AVENTURE HUMAINE : SUMBA, RITES MORTUAIRES
Documentaire d'Astrid Dermutz (60 min). 6385537
Dans l'île de Sumba, en Indonésie, la mort du roi de Rende a donné lieu à de nombreux rituels. La véritable cérémonie des funérailles a eu lieu trois ans après le décès et elle a duré deux semaines...

21.45

US GO HOME !
Téléfilm de Claire Denis, avec Alice Houri, Jessica Tharaud (65 min). 5287362
Comment perdre sa virginité au milieu des années 60... Deuxième volet de la collection Tous les garçons et les filles de leur âge.

22.50 Metropolis. Evita-Madonna ; le Quatuor Balanescu en tournée européenne ; les peintures à l'huile de Lawrence Alma-Tadema ; Papa Brasilia ; le mythe Steinway fête ses 150 ans (60 min). 1360817
23.50 Pop Galerie : Les Doors. *Documentaire de Florian Kehrer* (65 min). 2874256
0.55 Infirmières de rêve. Téléfilm d'Annelie Runge, avec Anne Kasprik *(rediff., 93 min).* 54998580
2.30 Court-circuit (rediff., 25 min). 5258454

M 6

20.45

AUX FRONTIÈRES DU RÉEL
Série, avec David Duchovny (160 min). 11572411
Duane Barry [1 et 2/2] (○). *Un ancien agent du FBI qui prétend avoir été enlevé par des extraterrestres prend en otage son psychiatre et trois autres personnes. Mulder est contacté pour diriger les difficiles négociations.*
Les vampires (○).

23.25 Enterré vivant. Téléfilm (△) de Franck Darabont, avec Tim Matheson, Jennifer Jason Leigh (100 min). 5830256
Un homme retourne s'installer dans sa ville natale pour y monter une petite société de construction. Sa femme s'ennuie et prend un amant. Tous deux décident d'éliminer le mari gênant et l'empoisonnent. Mais...
1.05 Rock Express.
1.35 La Nuit des clips (385 min).

Canal +

20.35

FRANÇOISE HARDY
Documentaire de Mathias Ledoux (95 min). 584140

22.10 Babylon 5. Série. Dans l'ombre de Z'Ha'Dum.
22.50 Flash d'information.

23.00

KISS OF DEATH ■ ■
Film de Barbet Schroeder, avec David Caruso (1994, 94 min). 7468091
Un ancien voleur de voitures s'est fait une vie honnête. Mais il tombe dans une mauvaise affaire en rendant service à son cousin, est arrêté, et, après la mort de sa femme, accepte de travailler avec la police. Interdit aux moins de douze ans.

0.35 Boxe. Nashville. Championnat du monde WBA des Super-Welters : Rahilou (Fr.) - Randall (EU).
4.35 Un homme presque parfait ■ Film de Robert Benton (1994, v.o., 105 min). 5458305

Radio

France-Culture

20.45 Nouveau Répertoire dramatique. *Pour Didier-Georges Gabily.* 20.55 La maison sans jardin, de Didier-Georges Gabily. 22.00 Témoignages, avec Philippe Minyana, Stanislas Nordey, Jean-François Sivadier, et Jean-Paul Wenzel.
22.35 Musique : Opus. Musica 96. Pour un bilan. Le festival international des musiques d'aujourd'hui à Strasbourg.
23.58 Clairière.
0.05 Tard dans la nuit. Un été anglais, de Raymond Chandler. 0.55 Chronique du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France Culture (rediff.) Les Chemins de la connaissance. Le baiser de Judas ; 1.27 Le Rythme et la Raison. Parsifal et l'enchantement du vendredi Saint ; 1.56 Carnets de voyage. Le Vietnam ; 2.51 *Mardis du cinéma.* Les forains au cinéma ; 4.14, Le Gai savoir... Didier Dumas, psychanalyste ; 5.00 L'Esprit du Zen. La vision du réel ; 6.14 Un livre, des voix. Jacques Desbordes, Les petits rôles.

France-Musique

20.00 Opéra. Chérubin de Jules Massenet. Comédie chantée en trois actes, livret d'Henri Cain et Francis de Croisset. Donné en 1996 à l'Opéra de Monte-Carlo. Orchestre de l'Opéra de Monte-Carlo, dir. Patrick Fournillier.
22.45 Entracte.
23.07 Le Bel Aujourd'hui. Hommage à Friedrich Cerha pour son 70ᵉ anniversaire. Concert donné le 2 décembre 1996, salle Olivier-Messiaen, par l'Ensemble Wiener Collage. Œuvres de Wysocki, Staar, Kaufmann, Cerha.
1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Le Violoniste Isaac Stern. Sonate nº 1, de Bartok ; *Concerto de Beethoven, par le* Philharmonique de New York, dir. L. Bernstein ; Trio nº 3 op. 101, de Brahms, E. Istomin, piano, L. Rose, *violoncelle ; Vocalise de* Rachmaninov, par l'Orchestre de Philadelphie ; Baal Shem, de Bloch.
22.45 Da Capo. Œuvres de Mozart, *Strauss, Bach. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.*

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Mary de Cork. *Téléfilm de Robin Davis, avec* Bernard-Pierre Donnadieu, Tanya Lopert (90 min). 80833701
21.30 Téléciné ma.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Vous ne rêvez pas ! (TF1 du 20/12/96).
22.05 Fin de siècle.
23.00 Le Triangle des Bermudes.
23.55 Tous adeptes ?

Planète

20.35 Paparazzi.
21.30 Le Serment de bois Caïman.

Paris Première

20.30 Trophée du million de dollars. Enregistré à Sun City en Afrique du Sud.
22.05 No future, passé composé. Documentaire.
23.00 Comment ça commence ? Théâtre. Pièce de Bernard *Haller, Jean-Claude Carrière,* Pierre Etaix. Enregistrée au théâtre des Bouffes du Nord en 1994 (70 min). 4536459

France Supervision

20.30 La Bayadère. Ballet de Michel Queval. Chorégraphie de Rudolf Noureev. Avec Isabelle Guérin, Laurent Hilaire (130 min). 17080189
22.40 Cap'tain Café. Nina Morato.
23.35 Trait pour trait.

Ciné Cinéfil

21.40 Sir Laurence Olivier. [1/2].
23.00 Alerte à Singapour ■ Film de Robert Aldrich (1954, N., v.o., 80 min). 5387140
0.20 Johnny Belinda ■ ■ Film de Jean Negulesco (1948, N., v.o., 105 min). 14300831

Ciné Cinémas

20.30 Adieu Irlande. Téléfilm de Joseph Sargent, avec Pierce Brosnan [1/3] (95 min). 1700966
22.05 Ciné-cinécourts bis.
22.35 Jim Carrey.
23.00 Riens du tout ■ Film de Cédric Klapisch (1992, 95 min). 12111614

Série Club

20.45 Colorado. Le vent de la fortune.
22.15 Le Retour du Saint. *Le général s'en va-t-en-guerre.*
23.05 Code Quantum. La belle et l'équipée sauvage.
23.50 Le Club.

Canal Jimmy

21.00 Earth 2. Les survivants.
21.50 Friends. *Celui qui vit sa vie.*
22.15 Chronique californienne.
22.20 T'as pas une idée ? Niels Arestrup.
23.15 Le Fugitif. On ne peut pas perdre toujours.

Eurosport

19.55 Basket-ball. En direct. Championnat de France Pro A. 4ᵉ journée match retour : *Nancy - Le Mans (95 min).* 1343258
21.30 Supercross. En direct. Le Supercross de Dortmund (Allemagne) (60 min). 313492
22.30 et 1.00 Rallye raid. 8ᵉ étape du Dakar : Arlit - Agadès.

Les films sur les chaînes européennes

TSR

23.25 L'Exorciste. Film de William Friedkin (1973, 120 min), avec Ellen Burstyn, Linda Blair. *Horreur.*

DIMANCHE 12 JANVIER

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine. Voiture et vol.
13.00 Journal, Météo.
13.20 Walker Texas Ranger. Série. Sauvons la Terre.
14.15 Arabesque. Série. Une mort à la mode.
15.05 Un tandem de choc. Série. Chacun ses limites.
15.55 Les Dessous de Palm Beach. Série. Un alibi de charme.
16.50 Disney Parade.
18.00 Seaquest, police des mers. Série. Une si jolie petite fleur.
19.00 7 sur 7. Magazine. Invité : Edouard Balladur.
19.55 Chiffres à la Une.
20.00 Journal, Tiercé, Météo.

20.45

UN ÉTÉ D'ENFER
Film de Michael Schock, avec Thierry Lhermitte, Véronique Jannot (1984, 110 min). 291251
Un détective privé recherche la jeune sœur d'une directrice de motel.

22.35 Ciné dimanche. Les films dans les salles.

22.45

LE BAGARREUR ■
Film de Walter Hill, avec Charles Bronson (1974, 100 min). 3010034
En Louisiane, dans les années 30, pendant la crise économique, un chômeur tente de s'imposer dans des combats de boxe clandestins. Un climat social parfaitement reconstitué, une mise en scène efficace.

0.25 et 1.30, 2.10, 3.10, 3.50, 4.55 TF 1 nuit.
0.35 Le Trio à cordes Millière. Concert (55 min). 8778077
1.40 Cas de divorce. Série. Gajeur contre Gajeur. 2.20 et 3.20, 4.00, 5.10 Histoires naturelles. *Documentaire* (rediff.). 5.05 Musique. Concert (5 min).

France 2

12.05 Polémiques. Magazine.
12.45 Rapport du Loto.
12.50 Secret de chef.
12.55 et 13.20 Météo.
13.00 Journal.
13.15 Spot jeux.
13.25 Le Monde est à vous. Invité : Zucchero.
15.05 Emission spéciale : sept siècles à Monaco (55 min). 7095928
16.00 L'Ecole des fans. Invité : Dick Rivers.
16.50 Cousteau. Coups d'ailes sous la mer (55 min). 2024893
17.45 et 4.20 Stade 2.
18.55 Déjà dimanche.
19.30 Déjà le retour. Invités : Didier Bourdon, Claude Brasseur.
20.00 Journal, Image du jour, A cheval, Météo.

20.50

TROP BELLE POUR TOI ■ ■ ■
Film de Bertrand Blier, avec Gérard Depardieu, Carole Bouquet (1989, 100 min). 942034
Prix spécial du jury au Festival de Cannes 1989, cinq Césars du cinéma français.

22.30

▶ ENQUÊTE SUR ABRAHAM
Documentaire d'Abraham Ségal (95 min). 7955580
D'Hébron à Paris, en passant par Jérusalem, sur les traces d'Abraham, et de ses fils Isaac et Ismaël, ancêtres respectifs des Juifs et des Arabes.

0.05 Journal, Bourse, Météo.
0.15 Dakar - Agadès - Dakar (45 min). 5387771
1.00 Parapluie de Djenne (50 min). 2779068
1.50 15 ans l'aventure. Documentaire. 2.40 Polémiques. Magazine (rediff.). 3.30 La Compète. 27ᵉ porte. 3.55 Chip et Charly. *Le trésor de Fafniretze* (25 min)

France 3

11.45 Le 12-13 de l'information.
13.00 Keno. Jeu.
13.05 Lignes de mire. Invité : Jacques Martin.
14.00 Les Quatre Dromadaires. Magazine. Les secrets du lac Tanganyika.
14.55 Sports dimanche. Tiercé ; Cyclisme ; La piste du Dakar.
18.00 Corky, un ado pas comme les autres. Série. Corky président.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 Météo.
20.05 Y'a pire ailleurs.
20.15 Mister Fowler, brigadier-chef. Série. Pompier bon œil.
20.45 Le Journal du Dakar.

21.00

INSPECTEUR DERRICK
Série d'Alfred Weidenmann, avec Horst Tappert.
Rencontre avec un meurtrier
Des vies bouleversées (125 min). 3785980

23.05 Dimanche soir. Invité : Nicolas Sarkozy.
23.55 Journal, Météo.

0.15

MIRACLE À MILAN ■ ■ ■
Film de Vittorio De Sica, avec Emma Gramatica, Francesco Golisano (1951, N., v.o., 95 min). 9048348
Une vieille dame au cœur pur trouve, dans son jardin de la banlieue de Milan, un bébé dans un chou. Elle l'élève avec des idées de bonté et de solidarité. A dix-huit ans, le garçon veut faire le bonheur des pauvres et des clochards habitant les baraques de la zone.

1.50 Musique graffiti. L'orchestre de Bretagne (15 min).

La Cinquième

12.00 Les Lumières du music-hall. 12.30 Arrêt sur images. 13.30 Les Grands Châteaux d'Europe. Le château de Montreuil-Bellay. 14.00 L'Esprit du sport. 15.00 Teva. Chaka Zoulou.
15.55 La Lumière des justes. Feuilleton. [3/14] d'après l'œuvre d'Henri Troyat. *Le père de Nicolas refuse de donner son accord au mariage de son fils avec Sophie. Mais Nicolas ne renonce pas et décide d'épouser la jeune-femme malgré l'opposition de son père.*
16.55 Le Sens de l'Histoire. STO : chronique d'une collaboration forcée. 18.25 Va savoir. 20 000 yeux sous les mers. 18.50 Le Journal du temps.

Arte

19.00 Le Raid en avion autour du monde. Série [2/6] (1925, *muet*, 35 min). 19676
19.35 Maestro. Concert. Vladimir Fedosseiev dirige Tchaïkovski (55 min). 1506003
20.30 8 1/2 Journal.

20.40

SOIRÉE THÉMATIQUE : ALEXANDRE DUMAS
Proposée par Mathias Ledoux et Antoine Gallien.

20.45 Le Comte de Monte-Cristo. Première époque : Edmond Dantès ■ ■ Film de Robert Vernay, avec Pierre Richard-Willm, Michèle Alfa (1942, N., 95 min). 119183
Film de prestige du cinéma français sous l'occupation allemande ; grand spectacle et deux époques. L'intrigue du roman de Dumas a été adroitement condensée et tout s'accorde : l'esprit du roman-feuilleton, l'imagerie populaire, le style à la Dumas, l'interprétation.
22.20 Dumas le romantique. *Documentaire de Mathias Ledoux et Antoine* Gallien (55 min). 5713270
23.15 Le Comte de Monte-Cristo. Seconde époque : le châtiment ■ ■ Film de Robert Vernay, avec Pierre Richard-Willm (1942, N., 90 min). 4643003
Edmond Dantès, évadé du château d'If, est devenu un puissant nabab grâce au trésor découvert dans l'île de Monte-Cristo.
0.45 Metropolis (rediff., 60 min). 1404139
1.45 La Lucarne : Tell me what you saw. De Kiti Luostarinen (v.o., rediff.).

M 6

12.50 Hot forme. Magazine.
13.20 Ma guerre dans la Gestapo. Téléfilm d'Edward Bennett, avec Martha Plimpton. [1/2] et [2/2] (200 min). 66878522
16.40 Agence Acapulco. Série. Le surhomme.
17.25 Morlock : la mort enterrée. *Téléfilm de* Peter F. Bringmann, avec Goetz George (95 min). 3369261
19.00 *Drôle de chance.* Série. Autour d'Angie.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 E = M 6. Magazine.
20.35 Sport 6. Magazine.

20.45

ZONE INTERDITE
Magazine présenté par Patrick de Carolis.
Edition spéciale : drogue et toxicomanie.
Reportages : La guerre anti-défonce ; Accros à la vie (120 min). 782299

22.45

CULTURE PUB
Magazine présenté par Christian Blachas et l'équipe de Culture pub.
Le direct sportif a-t-il un avenir ? (30 min). 1631414

23.15 La Revanche d'Emmanuelle. Téléfilm (□) de Francis Leroi, avec Marcella Walerstein (100 min). 8679096
0.55 Sport 6 (rediff.).
1.05 Best of 100 % nouveautés.
2.30 Movida : opus 2. Documentaire. 3.00 Turbo. Magazine (rediff.). 3.30 Oh les Girls ! Documentaire. 4.20 Fréquenstar. Magazine. Invité : Olivier de Kersauson. *5.05 Hot Forme. Magazine* (rediff., 30 min).

Canal +

▶ En clair jusqu'à 14.05
12.20 Flash d'information.
12.45 Le Vrai Journal.
13.35 La Semaine des Guignols.
14.05 et 15.45, 16.50, 17.50, 20.25 Dimanche en famille.
14.20 Papa est un *mirage.* Téléfilm de Didier Grousset (95 min). 6554367
16.05 Babylon 5. Série.
▶ *En clair jusqu'à 18.00*
17.00 Caméra sauvage : Ituri, la forêt des éléphants *(50 min).* 39526
18.00 Pardaillan. Téléfilm d'Edouard Niermans, avec Jean-Luc Bideau (85 min). 2002367
▶ En clair jusqu'à 20.35
19.25 Flash d'information.
19.35 Ça cartoon.

20.35

N'OUBLIE PAS QUE TU VAS MOURIR ■
Film de Xavier Beauvois, avec Xavier Beauvois, Roschdy Zem (1995, 115 min). 918855
L'approche de la mort comme sujet d'exaltation romantique. Interdit aux moins de seize ans.

22.30 Flash d'information.

22.40

L'ÉQUIPE DU DIMANCHE
Magazine. Football : Coupe de la Ligue ; Benfica-Porto ; Milan AC-Vicence ; Basket (NBA) : Chicago Bulls-Houston Rockets ; Voile (149 min). 1710183

1.10 I Like it Like That. Film de Darnell Martin (1994, v.o., 105 min). 6584058
2.55 Porco Rosso. Film d'animation de Hayao Miyazaki (1992, ♦, 90 min). 2725226

Radio

France-Culture

20.05 Musique : Laissez-passer. *Laissez-passer.* Henri Techan. 20.35 Le Temps de la danse. Ballet de l'opéra, la génération montante.
21.00 Atelier de création radiophonique. Les sons d'Alison Knowles.
22.25 Poésie sur parole. Jean Tardieu.
22.35 Musique : Le concert. Hanna Schygulla. Enregistrement réalisé au théâtre de la ville, le 2 décembre 1996.
0.05 Clair de nuit. Tentatives premières, par Gaelle Meininger. Rub a dub dub, par Thierry Beauchamp. Rémanences, par Irène Omélianenko : Charcuterie-salades. Des mots dans le vent, poème radiophonique, par Jean *Couturier. La durée du oui, par Irène* Omélianenko : Que reste-t-il de nos amours ? Par Patrick Porcella et Josef Amerveil. 1.00 Les Nuits de France Culture (rediff.). Les Chemins de la connaissance. Le baiser de Judas ; 1.27 Le Rythme et la Raison. Parsifal et l'enchantement du vendredi saint ; 1.56 Carnets de voyage. Le Vietnam ; 2.56 Répliques, par Alain Finkielkraut. Algérie : comment en est-on arrivé là ? Avec *Gilbert Grandguillaume* ; 3.50 Radio archives. Gaston Bachelard : la rêverie ; 4.49 Poésie sur paroles. Jorge Luis Borges ; 4.54 L'Esprit du Zen ; 6.12 Plaisir de la lecture. Lamiel de Stendhal ; 6.46 Culture française. La formation de la pensée chez l'enfant.

France-Musique

19.00 Règle de trois. Dominique Fernandez.
20.05 Voix souvenirs. Chœur de la RTF et Orchestre Radio-Lyrique, dir. Pierre-Michel Le Conte (25 avril 1961). Léo Delibes : Lakmé (fin de l'acte 2 et acte 3), Denise Boursin : Lakmé, *Alain Vanzo : Gérald, Pierre* Savignol : Nilakhanta, René Lenoty : Hadji.
21.00 Table d'écoute.
22.30 Transversales.
1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.00 Soirée lyrique. L'Enlèvement au sérail, Singspiel en 3 actes, de Mozart. M. Stader : Konstanze, R. Streich : Blonde, E. Haefliger : Belmonte, M. Vantin : *Pedrillo, J. Greindl :* Osmin. W. Franck : Selim. Chœur et Orchestre symphonique de la RIAS, dir. F. Fricsay.
22.15 Ferenc Fricsay, chef d'opéra. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 7 sur 7.
21.00 Temps présent. Novartis : le mariage du siècle.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Résultat du jeu : les hommes du 20ᵉ siècle.
22.40 Quai des brumes ■ ■ ■ Film de Marcel Carné (1938, N., 110 min). 49058165
22.10 Wiseman USA.
23.05 Ecstasy : danse avec la mort.
23.45 La vérité ment à Rostock.

Planète

20.35 Jean Marais par Jean Marais.
21.40 Maroc, corps et âmes. [3/11] Luths et délices.

Paris Première

20.30 Top Flop.
21.00 La Maîtresse du lieutenant français ■ ■ Film de Karel Reisz (1981, v.o., 125 min). 51119299
23.05 Stanley Jordan. Concert. Enregistré au Festival de Jazz de Montréal en 1990. Avec Stanley Jordan, Tommy Campbell, Charnett Moffet (60 min).
0.05 Eco, écu et quoi ?
0.55 Le Canal du savoir. *Le Savoir et le dire, avec* Georges Duby et André Miquel (120 min).

France Supervision

20.30 L'Homme de Rio ■ ■ Film de Philippe de Broca *(1963, 110 min).* 52928899
22.20 Le Nancy jazz pulsation : Steve Coleman. *Concert (55 min).* 74460378
23.15 Rugby. Championnat de France : Biarritz - Toulouse.

Ciné Cinéfil

20.30 Johnny Belinda ■ ■ Film de Jean Negulesco (1948, N., 105 min). 1779096
22.15 Pilote du diable ■ Film de Stuart Heisler (1950, N., v.o., 95 min). 4068589
23.50 Les Aristocrates ■ Film de Denys de La Patellière (1955, N., 95 min). 82091589

Ciné Cinémas

20.30 Masques ■ ■ Film de Claude Chabrol (1986, 100 min). 1770725
22.10 Highlander, le retour. Film de Russell Mulcahy (1990, v.o., 85 min). 60251560
23.35 K2 ■ Film de Franc Roddam (1990, v.o., 110 min). 86324947

Série Club

20.45 La Famille Addams. Tonton est malade.
21.15 Colonel March. *La mort et le singe.*
21.40 Histoires vraies. Le capitaine de Kopenick.
22.05 Le Choix de... *Stuart Heisler.* Le roi du lasso.
22.30 Le Prisonnier. L'enterrement.
23.15 Le Club.
23.20 Code Quantum. Miracle à New York.

Canal Jimmy

20.00 Seinfeld. Dérapages.
20.30 Dream On. B.S. Elliot.
20.50 Le Meilleur du pire.
21.30 Fawlty Towers.
22.05 La Semaine sur Jimmy.
22.15 New York Police Blues.
23.05 Destination séries. Angela, 15 ans.
23.35 Friends.

Eurosport

19.30 Patinage de vitesse. Championnats d'Europe. Epreuves à Heerenveen (Pays-Bas).
21.30 Boxe. Spécial Roy Jones Jr.
22.30 Rallyeraid.
23.00 Saut à skis. Coupe du monde. 9ᵉ manche à Engelberg (Suisse).
0.00 Tennis. En direct. Open d'Australie à Melbourne : 1ᵉʳ jour (510 min). 79425752

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

21.20 Voyage. Film de John McKenzie (1993, 90 min), avec Rutger Hauer. *Policier.*

RTL 9

20.30 Firefox, l'arme absolue. *Film de Clint Eastwood* (1982, 130 min), avec Clint Eastwood. *Espionnage.*
22.40 La Chose. Film de John Carpenter (1982, 105 min), avec Kurt Russell. *Fantastique.*

TMC

20.35 Rocky. Film de John C. Avildsen (1976, 120 min), avec Sylvester Stallone. *Comédie dramatique.*

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ *Chef-d'œuvre ou* classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Elucubrations

par Alain Rollat

L'ASTROLOGIE a de nouveau droit de cité à la télévision publique. L'aimable Michel Drucker, qui a mis, vendredi soir 10 janvier, son « Studio Gabriel » à la disposition de cet événement, s'en est presque excusé. Sondage à l'appui, il a expliqué que le service public ne pouvait rester indifférent à l'intérêt que *« 60 % des Français »* portent à l'horoscope. Il a eu le bon goût de sourire lui-même de la valeur de cet argument.

L'état-major de France Télévision, en revanche, n'a pas exposé à l'antenne les raisons qui l'ont conduit à changer d'avis. Il y a deux ans, Jean-Pierre Elkabbach avait banni l'astrologie des programmes de France 2 et France 3 en motivant cette mesure radicale par un devoir civique : il s'agissait de mettre les téléspectateurs à l'abri des *« divagations »* des marchands du temple astral. Son successeur se fait sans doute une idée moins abracadabrante des missions de la télévision publique.

Toujours est-il que les téléspectateurs de France 2 ont eu la primeur des prédictions d'un horoscopologue patenté. Les voilà rassurés sur l'avenir à court terme de Jacques Chirac. Né sous le signe du Sagittaire, le président de la République va vivre *« une très belle semaine »*. Il en ira autrement pour sa famille, dans la mesure où *« il aura tendance, sur le plan affectif, à favoriser ses relations amicales au détriment de sa vie personnelle »*. On ne peut pas tout avoir...

Alain Juppé, par contre, doit s'attendre à une semaine plus incertaine. Gouverné par le signe du Lion, le premier ministre bénéficiera d'un week-end très propice à ses entreprises de séduction, *« très torride »* même, selon l'expression de l'astrologue. La suite de sa semaine sera plus austère : le chef du gouvernement sera soumis à de *« nouveaux courants d'influence »*. Ceux-ci demeurent pour l'instant énigmatiques, mais ils pourraient l'amener à *« de nouveaux rôles et de nouvelles activités »*. Pas besoin de lire dans le marc de café pour comprendre le sens caché de ce pronostic : les partisans d'un remaniement ministériel ne doivent pas désespérer. Quant à Jean Paul II, livré aux humeurs du signe du Taureau, il sera bien inspiré d'opérer *« un mini-bilan »* de sa vie, car *« il y a, comme cela, des moments où il est salutaire de mettre tout sur la table pour faire un tri »*. Surtout à son âge ! Ainsi réhabilitée, l'astrologie trouvera vite sa place au « 20 heures ».

Heureusement, l'intrépide Bernard Pivot avait eu la bonne idée de mettre au menu de son « Bouillon de culture » ce vivant défi aux astrologues qu'est l'immortel Jean Marais. Ce jeune homme de quatre-vingt-trois ans cache sous des masques de comédie la source de jouvence qui l'habite depuis qu'il s'est mis en orbite autour de l'étoile Cocteau. Et ce sacré Bernard est parvenu à ses fins. Jean Marais a livré le secret de son flamboyant égocentrisme : *« Le but de ma vie, c'est d'être heureux. »* Ne cherchons donc plus midi à quatorze heures : le but de la vie, c'est le bonheur, et le bonheur n'est pas dans le zodiaque. Merde aux astres !

Tirage du *Monde* daté samedi 11 janvier 1997 : 491 983 exemplaires 3

Le satellite, dernier espoir pour repérer Gerry Roufs dans le Vendée Globe

L'inquiétude grandit sur le sort du navigateur canadien

CHAQUE JOUR qui passe amenuise l'espoir de retrouver Gerry Roufs, le skipper de *Groupe-LG2*, dont la balise de position a cessé d'émettre mardi 7 janvier. Les rares hypothèses qui restent plausibles font croître l'inquiétude à son sujet. Le navigateur canadien, âgé de quarante-trois ans, ignore-t-il simplement que son matériel est en panne et poursuit-il son périple ? On a en tout cas peine à comprendre pourquoi, s'il est en difficulté, il n'a toujours pas actionné une ou plusieurs de ses trois balises de détresse.

Les dernières nouvelles de la zone où il est censé se trouver sont venues d'Isabelle Autissier. *« C'est la guerre, je suis en survie »*, télexait la navigatrice pour décrire les conditions météorologiques sur la zone. Isabelle Autissier, qui est repartie hors compétition après que l'avarie d'un safran de son *PRB* l'a contrainte à faire escale au Cap (Afrique du Sud), s'était pourtant déroutée, comme il est de mise chez les marins, pour tenter de localiser Roufs, qu'elle précédait d'un quarantaine de miles. Elle s'est vite *« épuisée »* et a fini par faire demi-tour, victime de problèmes avec ses voiles.

Sensible à l'état de fatigue physique et mentale des concurrents et peu désireux de voir un nouveau bateau en difficulté, le Cross Atlantic l'a autorisée à reprendre sa route. Elle ne s'est pas fait prier, suscitant ainsi une polémique. Même s'il sait l'épreuve que représentent le vent et les mers du Sud, Philippe Jeantot, l'organisateur du Vendée Globe, s'est déclaré *« surpris »* et *« ému »* de cette décision hâtive qui constitue *« une chance de moins pour Gerry »*.

DÉRIVE PROBABLE

Rompu à la navigation dans l'embouchure du Saint-Laurent, Gerry Roufs, un Québécois depuis longtemps installé en Bretagne, ne dispose pas d'un bateau à quille pivotante facilitant un rétablissement en cas de chavirement. De plus, le vent et les courants pourraient avoir entraîné l'auteur de dix-huit traversées de l'Atlantique et son *Groupe-LG2* à plus de 200 miles (360 km) de sa dernière position signalée. Cette dérive probable oblige donc les secours à étendre chaque jour vers le Nord-Est – direction des vents dominants – le périmètre de recherche initialement défini, jeudi, à 30 000 km².

Un nouveau renfort s'est cependant présenté depuis la défection d'Isabelle Autissier. Marc Thiercelin, le skipper de *Crédit-immobilier-de-France*, s'est à son tour dérouté vers la zone de recherche pour assister le cargo panaméeen *Mass-Entreprise* qui y patrouille depuis jeudi. Deux autres concurrents, Hervé Laurent et Bertrand de Broc, devaient le rejoindre, samedi 11 janvier.

Les conditions de navigation demeurent extrêmement périlleuses. Outre des vents violents et des vagues de taille à dissimuler le bateau de Roufs, l'équipage du *Mass-Entreprise* a signalé la présence d'un iceberg de 400 mètres de long et 50 mètres de haut. D'autre part, les couleurs du bateau de Gerry Roufs (pont émeraude et coque violette) risquent de rendre tout repérage impossible.

Devant la complexité de la tâche, l'agence Spatiale Canadienne a proposé les services d'un satellite héliosynchrone capable de balayer le Pacifique sud en survolant le pôle Sud. Aucun avion ne possède, en effet, une autonomie suffisante pour réaliser cette opération puisque le secteur de recherche se situe à un minimum de 4 500 km du Chili, de l'Australie ou de Tahiti. L'organisation de l'épreuve a contacté *« toutes les sociétés et centres spatiaux des différents pays »* pour solliciter leur aide. Un satellite d'observation a la capacité de repérer des objets de quatre mètres. Le bateau de Gerry Roufs en mesure dix-huit.

Thierry Dubois, grâce à sa combinaison de survie

Repêché par une frégate australienne, le 8 janvier, après le naufrage de son voilier *Pour-Amnesty-International*, le skipper français Thierry Dubois a nagé pendant près d'une heure dans une mer glacée et déchaînée avant de pouvoir prendre place dans un des canots de survie largués par un avion. Il a pu résister aussi longtemps grâce à une combinaison spéciale de la société Guy Cotten SA, de Concarneau (Finistère). Baptisée « TPS » (Thermal Protective Survival), cette combinaison, fabriquée depuis 1992, est composée de plaques de néoprène armées de textile d'une épaisseur de 3 mm qui assurent une grande flottabilité. L'isolation thermique est renforcée par un film de titanium. L'ensemble pèse environ 3,6 kg et assure une grande liberté de mouvements.

Un éditeur turc condamné à rester en prison au terme de sa peine

ISTANBUL

de notre correspondante

Les portails d'acier de la prison d'Ankara sont restés fermés à l'issue de la peine purgée par Unsal Ozturk. L'éditeur, dont trente-six livres ont été saisis et contre lequel soixante-deux procès ont été ouverts, s'est rebellé contre son sort. Il a refusé de payer l'amende de 1,1 milliard de livres turques (environ 53 000 francs) qui lui avait été infligée dans le cadre de sa condamnation. La somme a donc été convertie en jours de prison, à raison de 10 000 livres (moins de 50 centimes) par jour, ce qui devrait prolonger son incarcération jusqu'en 2001.

Mme Zarakoglu, elle aussi éditeur cumulant les condamnations et qui doit son séjour actuel à la prison de Bayrampasa, à Istanbul, à la publication d'un ouvrage qui n'a pas plu aux autorités, a annoncé à son tour qu'elle refuserait de payer son amende et risque donc de voir son incarcération se prolonger. Aysenur Zarakoglu est une habituée des tribunaux. Le 17 janvier, elle comparaîtra dans le cadre d'un autre procès qui lui a été intenté pour la traduction et la publication d'un rapport préparé par l'organisation des droits de l'homme Human Rights Watch sur les transferts d'armes et violations des droits de la guerre.

Ces cas ne sont pas isolés. Chaque année, des dizaines de journalistes, d'écrivains et d'éditeurs comparaissent devant les tribunaux de la sûreté de l'Etat pour avoir exprimé, écrit ou publié des vues qui vont à l'encontre de l'idéologie officielle. Les ouvrages sur la question kurde sont une cible fréquente, comme ceux du sociologue Ismail Besikçi, qui est lui aussi un « récidiviste ».

En janvier 1996, le journaliste Metin Goktepe, arrêté alors qu'il « couvrait » les funérailles de prisonniers décédés au cours d'émeutes, avait été retrouvé mort quelques heures plus tard. Sous la pression de la presse et de l'opinion publique, les autorités avaient été forcées d'admettre qu'il avait été battu. Quarante-huit policiers avaient été inculpés mais leur procès a été déplacé à plusieurs reprises et, un an exactement après les faits, ils n'ont toujours pas été jugés.

Nicole Pope

DÉPÊCHES

■ **ZAÏRE : le président Mobutu Sese Seko** a été admis quelques heures, vendredi 10 janvier, à l'hôpital Princesse-Grace, à Monaco, pour des examens médicaux. On ignore s'il s'agit d'un préalable à une nouvelle intervention chirurgicale ou d'un simple bilan de santé. En août, M. Mobutu a été opéré, en Suisse, d'un cancer de la prostate.

■ **SANTÉ : Bernard Kouchner, ancien ministre socialiste de la santé et de l'action humanitaire,** a déclaré, dans un entretien à *France Soir* du samedi 11 janvier, à propos de l'affaire de l'hormone de croissance contaminée, que Pierre Bérégovoy et François Mitterrand l'avaient *« empêché »* de *« faire une loi sur le risque thérapeutique »*, parce qu'ils *« croyaient qu*[il] *attentai*[t] *à la Sécurité sociale »*. La veille dans *Libération*, M. Kouchner avait déclaré que, si cette loi n'avait pas vu le jour, *« c'est que les médecins n'en* [avaient] *pas voulu »*.

■ **LVMH : deux actionnaires du groupe américain de distribution hors-taxe Duty Free Shoppers** ont entamé un pourvoi en justice contre l'autorisation aux actionnaires majoritaires de vendre leurs parts au groupe français Louis Vuitton Moët-Hennessy.

■ **SALAIRE MINIMUM : Jean Peyrelevade, président du Crédit lyonnais,** a plaidé pour *« un SMIC à l'américaine »*, vendredi 10 janvier, critiquant l'indexation du salaire minimum sur l'inflation. Il propose de supprimer les charges sociales sur les bas salaires. Cela créerait, selon lui, un million d'emplois en deux ans.

La contestation par procuration de l'« horreur économique »

L'ESSAI d'une femme de lettres, Viviane Forrester, a rencontré depuis sa sortie, en novembre, chez Fayard, un succès foudroyant. De phénomène d'édition, *L'Horreur économique* est devenu un phénomène de société. Plus de cent cinquante mille acheteurs y ont trouvé l'expression de leur malaise face aux difficultés du temps, aux interrogations sur *« la fin du travail »* et à l'impuissance doublée d'arrogance des économistes. « Le Monde Economie » a interrogé les experts ainsi contestés, ainsi que des sociologues et des philosophes, sur cette nouvelle forme de protestation par procuration.

A lire dans « Le Monde Economie » du lundi 13 janvier (daté 14).